



# RESPECTEZ MES DROITS, RESPECTEZ MA DIGNITÉ

## MODULE 3 – LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS SONT DES DROITS HUMAINS



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2014 par Amnesty International

Amnesty International Ltd  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

© Amnesty International

Index : ACT 35/001/2015 French

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit.

Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez [copyright@amnesty.org](mailto:copyright@amnesty.org).

*Photo de couverture* : Jeunes fêtant le coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* à Bruxelles (Belgique), en 2014. © AI Belgique néerlandophone

[amnesty.org](http://amnesty.org)

## REMERCIEMENTS

Amnesty International remercie toutes celles et tous ceux qui ont offert de leur temps et partagé leurs connaissances pour l'élaboration de ce module éducatif sur les droits sexuels et reproductifs.

Le groupe de travail, constitué d'éducateurs aux droits humains des bureaux nationaux d'Amnesty International qui ont participé aux ateliers de formation et à la mise au point de ce manuel, a réuni : Gladys Atiah (Ghana), Touria Bouabid (Maroc), Vongai Vimbai Chikwanda (Zimbabwe), Ola Gorecka (Pologne), Charles Nyukuri (Kenya), Maarit Pihkala (Finlande), Gabriela Sanchez (Mexique), Arnaldo Serna (Pérou), Zoe Spriet (Belgique), Jabu Tugwana (Afrique du Sud), Nick Vanden Broucke (Belgique) et Romel de Vera (Philippines).

Les membres de l'équipe Éducation aux droits humains du Secrétariat international d'Amnesty International sont les suivants : Melody Ross, responsable du processus participatif de conception de ce module, y compris de la coordination des ateliers, de la rédaction et de la compilation de la version finale de ce matériel, avec l'assistance de Chelsea Ricker (consultante) et de ses collègues Andrea Cibotti et Sneh Aurora, qui ont supervisé le processus d'élaboration et y ont apporté leur contribution.

Les membres du groupe de travail du Secrétariat international qui ont contribué à la conceptualisation et à l'élaboration du module sont : Sarah Atkinson, Iain Byrne, Laura Carter, Sheila Goncalves, Catherine Murphy, Sarah Pyke, Rada Tzaneva, Jennifer Wright, Christina Zampas et Miguel Martin Zumalacarregui.

Le module a été édité par Helena Scott et réalisé par Lindsay Warmington, Off Colour Design.

# SOMMAIRE

Sigles et abréviations	vi
Glossaire	vii
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Objectif de ce module	2
À propos de ce module	2
La campagne <i>Mon corps, mes droits</i> d'Amnesty International	3
Enseignement participatif et éducation aux droits humains	4
Comment utiliser les activités	5
Avant de commencer	6
Évaluez votre travail	7
Concevez vos propres actions	8
<b>1. BRISER LE SILENCE</b>	<b>11</b>
Prévoir des discussions	12
Évaluer ses propres positions et convictions	13
Faire face aux émotions	14
Réagir à la divulgation d'une information	15
Favoriser un sentiment de confiance	16
Établir un climat de confiance	17
Mettre en place un cadre rassurant	18
Confidentialité et respect de la vie privée	20
Ressources pour briser le silence	21

<b>ACTIVITÉ N° 1.1</b> : Explorer la diversité des profils et travailler ensemble	22
<b>ACTIVITÉ N° 1.2</b> : Définir un engagement commun : règles du jeu	27
<b>ACTIVITÉ N° 1.3</b> : Partager nos expériences : fleurs personnelle	30
<b>ACTIVITÉ N° 1.4</b> : Partager nos secrets	33
<b>2. COMPRENDRE LA CULTURE, LE GENRE ET LA SEXUALITÉ</b>	<b>37</b>
Rôles	38
Genre	40
Sexualité	41
Culture and normes sociales	42
Discrimination et inégalités	44
Les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes	45
Quand identité et droits se rencontrent	46
Stigmatisation et contrôle	48
Harcèlement, discrimination et violence liés au genre et à la sexualité	50
La violence liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	51
Choix, autonomie et maîtrise de son propre destin	53
Faire des choix éclairés	54
Ressources pour comprendre la culture, le genre et la sexualité	55
<b>ACTIVITÉ N° 2.1</b> : Réflexion sur l'identité de chacun	58
<b>ACTIVITÉ N° 2.2</b> : Réflexion sur le genre	60



<b>4. DÉFENDRE LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS</b>	<b>115</b>
Tout le monde est concerné par les droits sexuels et reproductifs	116
Les obligations des États	117
Contrôle de la société et droits sexuels et reproductifs	118
Les défenseurs des droits sexuels et reproductifs	120
Des jeunes en action	122
Ce que vous pouvez faire	124
Ressources pour défendre les droits sexuels et reproductifs	125
<b>ACTIVITÉ N° 4.1 : Les super-héros militants</b>	126
<b>ACTIVITÉ N° 4.2 : Des jeunes en action pour faire bouger les choses</b>	131
<b>ACTIVITÉ N° 4.3 : Obstacles et pierres de gué</b>	135
<b>ACTIVITÉ N° 4.4 : Convaincre</b>	139
<b>ACTIVITÉ N° 4.5 : Plan d'action pour le changement</b>	142
 <b>ÉVALUATIONS ET COMMENTAIRES</b>	



© Amnesty International

Jeunes fêtant le coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* à Bruxelles (Belgique), en 2014.

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>CDE</b>	Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant
<b>CEDAW</b>	Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CIPD</b>	Conférence internationale sur la population et le développement
<b>DUDH</b>	Déclaration universelle des droits de l'homme
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>HCDH</b>	Haut-commissariat aux droits de l'homme
<b>ILGA</b>	Association internationale de défense des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transsexuelles et intersexuées
<b>IST</b>	Infections sexuellement transmissibles
<b>LGBTI</b>	Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et intersexué
<b>MGF</b>	Mutilations génitales féminines
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>VIH/Sida</b>	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise



# GLOSSAIRE

## Communauté

Une communauté peut correspondre à une réalité physique (un groupe de personnes vivant dans un même lieu géographique). Il peut s'agir aussi d'un ensemble de personnes au sein d'un groupe partageant une conviction, une histoire, des traits communs. Cette communauté peut exister matériellement ou en ligne. On peut naître dans une communauté, s'y installer, y adhérer et/ou la choisir. Certaines communautés, comme les groupes ethniques, religieux, linguistiques ou indigènes, ont une histoire bien spécifique ; d'autres ne sont pas définies de manière aussi nette.

## Déclaration universelle des droits de l'homme

La DUDH a été adoptée par les États du monde en 1948. C'est un ensemble de normes énonçant le droit de toutes les personnes, partout dans le monde, à la liberté, à la dignité, au respect et à l'égalité. Pour en savoir davantage sur la DUDH veuillez consulter le kit de ressources d'Amnesty International intitulé *Respectez mes droits, respectez ma dignité. Module 1 – Pauvreté et droits humains*.

## Défenseurs des droits humains

Les Nations unies définissent les défenseurs des droits humains comme des personnes qui, individuellement ou en association avec d'autres, agissent pour promouvoir ou protéger les droits humains.

## Discrimination

La discrimination est le fait d'empêcher systématiquement certaines personnes ou catégories de personnes de jouir de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, en raison de leur identité ou de leurs convictions.

## Éducation sexuelle

L'éducation sexuelle est un processus qui dure tout au long de la vie et se déroule à la fois dans un cadre d'enseignement classique et hors d'un tel cadre. Il s'agit de transmettre les connaissances, les compétences et l'assurance permettant de faire des choix responsables en matière de sexualité. L'éducation sexuelle comprend, par exemple, la transmission d'informations objectives et scientifiquement exactes sur un large éventail de sujets liés à la sexualité, y compris le développement biologique de l'être humain, les relations humaines, la prise de décision, la contraception et la prévention des maladies. Vous trouverez plus d'information sur l'éducation sexuelle sur le site Internet du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) consacré à l'éducation complète à la sexualité (<http://www.unfpa.org/fr/éducation-complète-à-la-sexualité>).

## Enfant/adolescent/jeune

Les Nations unies définissent l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, l'adolescent comme celui âgé de 15 à 19 ans et le jeune comme celui âgé de 15 à 24 ans. Ces définitions sont essentiellement utilisées à des fins statistiques. La notion de « jeune » peut être définie de différentes manières selon les États.

## Instruments internationaux relatifs aux droits humains

Les « instruments » sont des documents rédigés par des États ou par des organes régionaux ou internationaux, ou sur lesquels des États ou des organes régionaux ou internationaux se sont mis d'accord, qui comportent des dispositions pour la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Ils permettent de déterminer quelles sont les obligations et les responsabilités incombant aux États. Il s'agit notamment des traités juridiquement contraignants, comme les conventions et les pactes des Nations unies, et de l'interprétation de ces textes par les organes de suivi des traités (par exemple les observations générales), mais aussi de documents non contraignants tels que des déclarations – la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), par exemple.

Il existe aussi des principes, des directives et des règles établis par des organisations intergouvernementales et des experts.

## LGBTI

Abréviation courante de lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et intersexué. De nombreuses variantes de cette abréviation sont utilisées. Amnesty International emploie celle-ci, d'autres organisations en utilisent d'autres, en fonction des membres qui la composent et des personnes avec lesquelles elles travaillent.

**Lesbienne** : une femme principalement attirée par d'autres femmes, physiquement, sexuellement et affectivement. Le terme peut renvoyer à l'attraction sexuelle entre femmes, aux comportements sexuels entre femmes et à l'identité culturelle des femmes homosexuelles.

**Gay** : désigne un homme ou une femme principalement attiré par les personnes de son propre sexe, physiquement, sexuellement et affectivement. Le terme peut renvoyer à l'attraction sexuelle entre personnes de même sexe, aux comportements sexuels entre personnes de même sexe et à l'identité culturelle des personnes d'un même sexe. « Gay » ne renvoie pas à un sexe en particulier dans la mesure où il désigne les hommes et les femmes sexuellement attirés par des personnes de leur sexe ou se définissant comme tels. Dans le

langage courant, toutefois, on fait souvent référence uniquement à des hommes gays lorsqu'on emploie le mot « gay ».

**Bisexuel** : une personne qui est attirée aussi bien par les hommes que par les femmes et/ou qui a des relations sexuelles aussi bien avec des hommes qu'avec des femmes. Le terme peut également renvoyer à une identité culturelle.

**Transgenre** : une personne dont l'identité et/ou l'expression de genre diffère des attentes traditionnelles associées au sexe biologique qui lui a été assigné à la naissance. Certaines personnes font le choix de modifier leur sexe biologique de manière à ce qu'il corresponde à leur identité de genre, soit par la chirurgie soit par un traitement hormonal, d'autres pas. Le terme renvoie aussi à un certain nombre d'autres identités, par exemple les personnes qui s'identifient à un troisième genre, celles qui s'identifient à plus d'un genre ou celles qui ne s'identifient à aucun genre. Le terme « transgenre » est souvent abrégé en « trans ».

**Intersexué** : une personne dont les caractéristiques génitales, chromosomiques ou hormonales ne correspondent pas aux normes anatomiques définissant un « homme » ou une « femme » du point de vue de la sexualité et de la reproduction. L'intersexualité peut prendre de nombreuses formes et couvre un large éventail de caractéristiques physiques. Il est difficile de déterminer combien de personnes naissent en étant dotées de caractéristiques physiques, génétiques ou chromosomiques pouvant être désignées comme « intersexuées ». L'Organisation mondiale de la santé estime toutefois qu'environ un enfant sur 2 000 naît avec un corps qui diffère visiblement du corps masculin ou du corps féminin « type » – même si tous ne seront pas identifiés, immédiatement ou plus tard dans leur vie, comme des personnes intersexuées.

### Mutilations génitales féminines (MGF)

Les mutilations génitales féminines désignent l'ablation de tout ou partie des organes génitaux externes de la femme. Dans certains pays, cette pratique est liée aux rites de passage des filles ou des jeunes femmes. Elle est considérée comme un moyen de contrôle de la sexualité des femmes et des filles, et est toujours présente dans de nombreux endroits du monde. Les mutilations génitales peuvent avoir des conséquences graves sur la santé mentale et physique des femmes et des filles. Elles provoquent parfois de fortes hémorragies et des infections, elles peuvent être à l'origine de traumatismes, de souffrances et de la transmission de maladies, et elles rendent souvent les relations sexuelles et les accouchements pénibles.

### Santé sexuelle

L'Organisation mondiale de la santé définit la santé sexuelle comme étant l'état de bien-être physique, affectif, psychologique et social lié à la sexualité. Il ne s'agit pas seulement de l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle implique une conception de la sexualité et des relations sexuelles qui soit positive et fondée sur le respect, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sans risques, à l'abri de toute contrainte, discrimination et violence. La santé sexuelle passe par le respect, la protection et la réalisation des droits de toutes les personnes en matière de sexualité.

### Services de santé sexuelle et reproductive

Les services de santé sexuelle et reproductive doivent prendre en compte les besoins de l'utilisateur et être disponibles, accessibles, satisfaisants et de bonne qualité pour tous. Ils doivent répondre aux besoins spécifiques de chaque utilisateur, y compris des jeunes. Les services de santé sexuelle et reproductive sont notamment :

- les soins gynécologiques ;
- tous les moyens sûrs et efficaces de contraception ;
- l'avortement en toute sécurité et les soins nécessaires après un avortement ;
- les soins de santé maternelle ;
- la prévention, le diagnostic et le traitement des infections sexuellement transmissibles, y compris du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ;
- la prévention, le diagnostic et le traitement du cancer du sein et des cancers des organes reproducteurs ;
- le traitement de l'infertilité ;
- les services pour les victimes de violences sexuelles et de violences liées au genre.

### Sexe et genre

Le terme « sexe » renvoie aux différences biologiques et le terme « genre » aux différences de rôle dans la société. Les expressions suivantes permettent de mieux appréhender les notions de sexe et de genre :

**Sexe biologique** : caractéristiques physiques, génétiques et chromosomiques qui font d'une personne, au plan physique, un homme, une femme ou une personne intersexuée.

Identité de genre ou expression de genre : renvoie à l'expérience intérieure et profonde de chaque personne par rapport au genre, laquelle peut correspondre ou non au sexe attribué à la naissance ou aux attentes traditionnelles à l'égard

de son genre. Il s'agit du ressenti de son propre corps, qui peut conduire une personne à modifier son apparence physique ou sa physiologie, par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres (ces décisions doivent être prises librement) ou à exprimer son identité de genre d'autres façons, notamment par les vêtements, le langage et la gestuelle. Une personne peut s'identifier à un homme, à une femme ou à un genre qui n'est ni l'un ni l'autre. Elle peut également s'identifier à plus d'un genre ou à aucun.

**Norme de genre :** mode de comportement social correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son sexe biologique, réel ou supposé, ou selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Par exemple on attend généralement des femmes qu'elles s'occupent des enfants et des hommes qu'ils assurent le revenu financier de la famille. Ces normes déterminent les possibilités qui s'offrent à quelqu'un dans la vie et sont à l'origine de discriminations pour les hommes et les femmes qui ne correspondent pas au modèle établi.

**Stéréotypes de genre :** les stéréotypes sont des idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être sur la base de telle ou telle caractéristique. Les stéréotypes de genre correspondent à l'idée que l'on se fait de la valeur d'une personne selon son sexe biologique, son orientation sexuelle, son identité de genre ou l'expression de son genre. Les stéréotypes reposent ou non sur des faits, et peuvent être positifs ou négatifs.

**Sexualité :** comprend les relations sexuelles, les identités de genre et les rôles liés au genre, l'érotisme, le plaisir, les relations intimes et la procréation. La sexualité se vit et s'exprime dans les pensées, les fantasmes, les désirs, les croyances, les attitudes, les valeurs, les comportements, les pratiques, les rôles et les relations avec d'autres personnes.

**Orientation sexuelle :** renvoie à la propension de chaque personne à se sentir attirée, affectivement et sexuellement, par des personnes d'un autre genre, du même genre ou de plus d'un genre, et à vivre une relation intime et sexuelle avec elles.

### Stigmatisation

Attitude de rejet fondée sur un ensemble d'idées et de croyances négatives partagées dans la société à propos d'une personne, d'une chose ou d'un lieu. Une personne dont l'identité n'est pas conforme aux normes dominantes dans une société peut faire l'objet de stigmatisation. Du fait de cette réprobation sociale, les personnes concernées peuvent être soumises à plusieurs sortes de discriminations. Elles sont parfois désignées comme des êtres anormaux, immoraux, méprisables, inférieurs, dangereux

ou même criminels. Les identités et les sujets que la société réprovoque, par exemple la sexualité et l'identité de genre de certaines personnes, deviennent parfois de véritables tabous, des domaines sur lesquels on ne peut plus s'exprimer.

### Viol

Le viol est une forme de violence sexuelle. La définition du viol n'est pas la même dans toutes les législations nationales. Dans certains pays, le viol conjugal n'est pas considéré comme une infraction pénale. En général, toutefois, on retrouve dans les différentes définitions, juridiques et autres, l'idée que le viol est un crime par lequel, par l'usage de la force, la menace de l'usage de la force ou la contrainte, la victime n'est pas en mesure de donner librement son consentement ou son accord à la pénétration, même superficielle, d'une quelconque partie de son corps par une quelconque partie d'un corps ou par un objet.

### Violences liées au genre

Amnesty International définit les violences liées au genre comme les violences perpétrées contre une personne en raison de son genre, de la façon dont elle exprime celui-ci ou de son identité de genre. Les violences liées au genre sont la plupart du temps des violences commises contre les femmes parce qu'elles sont femmes, mais des personnes d'un autre genre peuvent également subir de telles violences. Des hommes peuvent ainsi être pris pour cible parce qu'ils ne se conforment pas à la vision socialement acceptée de la masculinité. Il peut s'agir aussi de violences perpétrées contre des personnes transgenres en raison de leur identité de genre. Les violences liées au genre peuvent être commises par n'importe qui et sont souvent liées aux inégalités, à la discrimination et aux attitudes de rejet liées au genre.

### Violences sexuelles

Il s'agit des attaques physiques et psychologiques contre les caractéristiques sexuelles d'une personne. Les violences sexuelles ne se limitent pas à la violation physique du corps de la personne. Elles peuvent comprendre des actes n'impliquant pas de pénétration ou de contact physique. Le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, l'inceste et le viol, entre autres, sont des violences sexuelles. L'auteur de violences sexuelles peut être totalement étranger à la victime, ou bien il peut s'agir d'une connaissance, d'un ami, d'un membre de la famille ou d'un partenaire intime. Toutes les formes de violence sexuelle portent atteinte à la victime et sont des violations des droits humains.

¡ESTAMOS CON  
USTEDES!



ESTADO DE  
DROGAS EXOTICAS  
ARGENTINA... por ARGENTINA

SO  
AIDS  
AMNISTIA  
INTERNACIONAL

---

Des femmes, des filles, des hommes et des garçons manifestent au Nicaragua le 28 septembre 2011, à l'occasion de la Journée pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

# INTRODUCTION



## OBJECTIF DE CE MODULE

Nous avons tous le droit de prendre les décisions qui concernent notre santé, notre corps, notre sexualité ou notre désir ou pas d'avoir des enfants. Nous avons le droit de prendre ces décisions à l'abri de toute crainte : la crainte d'être obligé, sous la pression, de faire quelque chose contre notre gré, la crainte d'être mis à l'écart par notre famille ou la collectivité, la crainte d'être passé à tabac, d'être emprisonné ou même d'être tué.

Et pourtant, dans le monde entier, ces décisions qui relèvent de la liberté personnelle font précisément l'objet de ce type de contrôles – par les États, les professionnels de la santé, les pairs ou même la famille. Et au final, beaucoup de gens se retrouvent dans l'impossibilité de faire ces choix.

Une grande partie des 1,8 milliard de jeunes que compte la planète continuent d'être privés de leurs droits sexuels et reproductifs. Lorsque les gens n'ont pas accès à ces droits, et notamment à une éducation et une information complètes et exactes en matière de sexualité, de santé sexuelle et de santé reproductive, ils sont davantage exposés aux risques de violences sexuelles, de grossesse non désirée et d'infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH. Les jeunes qui ne sont pas en mesure de prendre des décisions concernant leur corps ou qui ne bénéficient pas comme les autres de soins de santé sexuelle et reproductive pâtiront d'un accès restreint à l'éducation. Ils seront de ce fait moins aptes à trouver une bonne situation économique ou à apporter une contribution à la société.

Pour exercer nos droits sexuels et reproductifs, il nous faut comprendre le poids sur les questions de genre et de sexualité des normes culturelles qui régissent les rapports entre les personnes. La sexualité et le désir sexuel, la maîtrise des choix personnels concernant la famille et la procréation, et l'expression de l'identité de genre peuvent être source de stigmatisation, être soumis à des restrictions ou être sévèrement régentés.

Axés sur la réflexion critique et l'engagement social, les modules d'éducation aux droits humains d'Amnesty International conviennent naturellement à l'apprentissage sur les questions liées au genre, à la sexualité et aux droits sexuels et reproductifs. Ce module a été élaboré pour permettre aux jeunes de savoir ce que sont les droits sexuels et reproductifs, de se sentir en mesure de faire valoir leurs droits et les défendre, et de prendre les décisions concernant leur corps, leurs orientations et leurs désirs en matière de sexualité, de genre et de droits humains.

### À propos de ce module

Ce module est conçu pour être utilisé en particulier par des jeunes militants et responsables qui aident d'autres jeunes, dans des démarches collectives ou individuelles de réflexion, d'analyse critique et d'action. Il s'agit notamment de transmettre aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour conduire des campagnes, militer et défendre leurs droits sexuels et reproductifs.

C'est le troisième volet de notre série de modules éducatifs élaborés pour le kit de ressources sur l'éducation d'Amnesty International intitulé *Respectez mes droits, respectez ma dignité*. Chaque module aborde différentes questions liées à la pauvreté et aux droits humains. Le premier est une introduction générale sur le sujet, le second s'attache à la question du logement en tant que droit humain. Ce module consacré aux droits sexuels et reproductifs reprend et développe les thèmes universels des droits humains abordés dans les deux premiers volets et s'intéresse à la question des droits humains en relation avec notre corps et nos choix.

Le kit de ressources complet *Respectez mes droits, respectez ma dignité* comprend un *Manuel de l'animation*, conçu pour aider les éducateurs (enseignants, personnes travaillant avec les jeunes, militants associatifs et formateurs, par exemple) qui animent des séances d'éducation aux droits humains s'adressant aux jeunes. Le manuel, qui présente les connaissances et les compétences dont les éducateurs ont besoin pour remplir leur rôle, est un accompagnement indispensable à chaque module



© Amnesty International

**Jeunes discutant de l'action à mener pour les Jeux olympiques de Pékin, lors du rassemblement des jeunes militants d'Asie-Pacifique organisé à Hong Kong, le 8 mai 2008.**

## LA CAMPAGNE *MON CORPS, MES DROITS* D'AMNESTY INTERNATIONAL

*Mon corps, mes droits* est la campagne mondiale lancée par Amnesty International pour que les instances étatiques, entre autres acteurs, cessent de régenter et de sanctionner pénalement la sexualité et la procréation. À l'heure où les États sont en train de négocier les objectifs pour le développement pour la prochaine décennie, Amnesty International est mobilisée pour faire en sorte que la protection de ces droits reste au premier rang des priorités.

Les jeunes comme vous se trouvent au cœur de notre campagne, parce que ce sont vos droits qui sont en jeu. Trop souvent vos voix sont tenues à l'écart des débats. Et trop souvent les décisions qui devraient être les vôtres – celles qui concernent votre corps, votre sexualité, votre santé – sont prises par d'autres.

Mais vous êtes 1 800 000 000 ! Jamais vous n'avez été aussi nombreux sur la planète, et votre voix compte.

Dès aujourd'hui, rejoignez notre combat et faites un premier pas pour faire valoir vos droits. Ensemble, nous pouvons :

- **Mettre un terme à l'utilisation par les gouvernements de lois discriminatoires qui punissent des personnes pour leurs choix en matière de sexualité ou de procréation.**
- **Empêcher les autres d'exercer leur emprise sur les décisions que nous avons à prendre concernant notre corps et notre vie.**
- **Lever les obstacles qui nous empêchent d'obtenir des informations et des services en matière de santé reproductive, en particulier sur la contraception.**
- **Aider les autres à faire valoir leurs droits et à les exercer, pour que nous puissions tous effectuer, librement, en toute connaissance de cause et sans crainte de subir des discriminations ou des violences, les choix qui nous concernent en matière de sexualité et de procréation.**
- **Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://fr/campaign-my-body-my-rights/> et sur [#MyBodyMyRights](https://twitter.com/MyBodyMyRights).**



© Amnesty International

De jeunes Marocaines participent au lancement de la campagne mondiale *Mon corps, mes droits*, mars 2014.

Contactez le bureau d'Amnesty International dans votre pays pour savoir comment participer : <http://bit.ly/Alinyourcountry>

## ENSEIGNEMENT PARTICIPATIF ET ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains telle que nous la concevons à Amnesty International vise à donner à chacun les moyens d'agir, à remettre en cause et à transformer certaines attitudes, certaines valeurs et certains comportements, à sensibiliser et à informer, et à renforcer l'intérêt et l'engagement de chacun pour les droits humains.

L'éducation aux droits humains, ce n'est pas simplement une éducation sur les droits humains et pour les droits humains. C'est aussi une éducation par une approche participative, fondée sur les droits humains et destinée à donner à chacun les moyens d'exercer ses capacités de réflexion et d'analyse critique.

L'éducation aux droits humains respecte le droit des éducateurs et le droit des apprenants de rompre les dynamiques de pouvoir injustes pour mettre en place un espace d'apprentissage démocratique et respectueux. Les approches de l'éducation aux droits humains et de l'enseignement participatif se révèlent particulièrement pertinentes lorsqu'il s'agit d'aborder les sujets délicats de la sexualité, du genre et des droits faisant l'objet de ce module. Pour en savoir davantage sur l'approche participative dans l'enseignement et l'animation, vous pouvez consulter le *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains*, élaboré par Amnesty International.



© Amnesty International

## COMMENT UTILISER LES ACTIVITÉS

Les activités proposées dans ce module sont conçues pour être utilisées par des jeunes et avec des jeunes, pour les aider à développer les aptitudes leur permettant de défendre les droits sexuels et reproductifs.

Les activités viennent compléter les informations présentées dans chaque partie. Les animateurs peuvent s'en servir comme d'une trame pour bâtir ce qu'ils souhaitent, et les adapter en fonction du contexte spécifique dans lequel ils interviennent. Une grande partie des questions relatives aux droits sexuels et reproductifs abordées dans ce module concernent de multiples pays et contextes, mais il vous appartient d'évaluer quels sont les thèmes et problèmes qui seront le plus utiles aux jeunes de votre communauté, et quels sont ceux que l'on peut évoquer dans le respect de la loi et en toute sécurité dans votre pays.

**Il existe des endroits dans le monde où la défense de certaines composantes des droits sexuels et reproductifs peut être une activité dangereuse, et même illégale. Pour ne pas vous mettre, ou mettre d'autres personnes, en danger, il est important de savoir quels risques vous prenez dans la société dans laquelle vous vivez lorsque vous décidez de parler à d'autres personnes et d'agir.**

Les activités de ce module sont présentées dans un ordre bien défini pour créer un processus d'apprentissage global. Chaque activité se situe dans la continuité du travail de l'activité précédente et s'intègre dans un processus d'apprentissage complet. Les activités peuvent être menées séparément les unes des autres, et planifiées en fonction des impératifs de temps et d'organisation propres à chaque groupe, mais le plus efficace consiste à les utiliser dans l'ordre dans lequel elles sont présentées.

Le temps nécessaire pour mener à bien chaque activité dépendra du nombre de participants ainsi que de leurs connaissances et de leur expérience. Nous recommandons d'adopter une approche souple, faisant la part belle aux discussions et analyses approfondies, tout en couvrant toutes les étapes de chaque activité.

**À gauche :** Atelier sur les droits sexuels et reproductifs tenu lors de la conférence des jeunes des pays nordiques à Copenhague (Danemark), juillet 2014.



© Amnesty International



© Amnesty International

**En haut :** « Formation de formateurs » sur les droits sexuels et reproductifs organisée au niveau régional avec de jeunes militants d'Amérique latine, à Buenos Aires (Argentine), 2014.

**Ci-dessus :** Des élèves du lycée Ibou Diallo, au Sénégal, participent à un jeu de rôle pour aborder des problèmes de droits humains, dans le cadre du projet Écoles amies des droits humains, 2012.



© Amnesty International (photo : Grace Gonzalez)

## AVANT DE COMMENCER

Lisez attentivement l'ensemble de ce module pour avoir les informations essentielles dont vous aurez besoin pour animer les séances et comprendre les liens qui existent entre les différentes activités. Cela vous permettra aussi de choisir quelles activités vous souhaitez privilégier. Vous pourrez, sans changer les objectifs de chaque séance, adapter les activités en fonction du contexte culturel et politique local, de l'âge des participants et de leur nombre.

Préparez la salle ainsi que le matériel et les ressources nécessaires (comme indiqué au début de chaque activité) avant la séance.

Pensez à la façon dont vous allez démarrer et clore chaque séance, et prévoyez des activités d'échauffement, de mise en route et de mise en confiance (veuillez-vous reporter au chapitre Briser le silence). Ayez toujours en tête des idées de petits exercices stimulants ou de courtes activités physiques propres à faire baisser la pression pendant les séances difficiles.

Utilisez le *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains*. Il contient des informations détaillées et des conseils pour conduire des activités destinées aux jeunes (et notamment : comment établir des règles pour créer une atmosphère de travail respectueuse et saine et comment animer les groupes efficacement). Il propose aussi des idées spécifiques d'actions pouvant être menées par les jeunes après chaque activité.

**Des femmes, des filles, des hommes et des garçons manifestent au Nicaragua le 28 septembre 2011, à l'occasion de la Journée pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et dans les Caraïbes.**

## ÉVALUEZ VOTRE TRAVAIL

L'évaluation du travail représente un aspect important du processus d'apprentissage. La fréquence et le mode d'évaluation dépendront de l'usage que vous ferez des modules éducatifs et du temps passé sur chaque activité. Il n'est pas forcément nécessaire de mener une évaluation complète après chaque activité. Toutefois, les participants doivent toujours avoir la possibilité d'exprimer leurs sentiments et leurs opinions sur le travail accompli. Cela peut se faire rapidement à la fin d'une activité ou plus en détail au terme de plusieurs activités, par exemple à la fin de chaque chapitre. Une évaluation plus approfondie devra être menée une fois l'ensemble du module éducatif terminé.

Pour plus d'informations sur les techniques d'évaluation, consultez le *Manuel de l'animation*.

Lorsque vous aurez terminé d'utiliser ce module, veuillez remplir le formulaire qui se trouve à la fin et nous le renvoyer.

---

**Des jeunes assistent à la réunion des jeunes militants d'Asie-Pacifique à Hong Kong, 8 mai 2008.**



© Amnesty International

## CONCEVEZ VOS PROPRES ACTIONS

La fin d'une activité constitue le moment idéal pour inciter les jeunes à agir et à faire preuve de créativité, tout en s'amusant. Ils peuvent notamment :

### Sensibiliser

- Trouver des approches créatives pour partager les nouvelles informations et idées avec leurs amis, leur famille et les habitants : discussions, débats, activités artistiques, chanson, danse, théâtre, etc.
- Réaliser des affiches et des banderoles pour sensibiliser sur un thème en particulier.
- Concevoir une brochure, écrire un article pour un journal local ou tout autre organe de presse, ou participer à une émission de radio pour parler d'un thème lié aux droits sexuels et reproductifs.
- Organiser une exposition, un débat public ou une marche sur un thème spécifique et inviter des amis et des membres de la famille à y participer.
- Faire circuler en ligne des contenus sur des thèmes liés aux droits sexuels et reproductifs, afin de montrer qu'il s'agit d'un problème mondial.

### Changer les choses autour de soi

- Réaliser une enquête à l'école ou dans le quartier sur les attitudes de la population locale à l'égard des droits sexuels et reproductifs et faire connaître les résultats.
- Rejoindre ou lancer un groupe de jeunes sur les droits sexuels et reproductifs, une association homos-hétéros ou un centre de soutien aux LGBTI.
- Organiser des rencontres avec des représentants des établissements scolaires, des responsables locaux, des dirigeants communautaires ou des personnalités religieuses, afin que les jeunes puissent exprimer leurs préoccupations.

*Ci-contre* : De jeunes femmes prennent part aux Seize jours d'action contre la violence faite aux femmes au parc Calderón, à Cuenca (Équateur), novembre 2008.

*Page de droite* : Des jeunes participent au coup d'envoi mondial de la campagne *Mon corps, mes droits* en Autriche, mars 2014.

- Lancer une campagne de lutte contre la discrimination et parler autour de soi des atteintes aux droits sexuels et reproductifs.

### Approfondir

- Mener des recherches sur les droits sexuels et reproductifs à la bibliothèque ou sur Internet.
- Prendre contact avec des militants des droits sexuels et reproductifs au niveau local, ou avec d'autres jeunes qui s'intéressent à cette question, grâce aux réseaux sociaux.
- Participer à la campagne *Mon corps, mes droits* d'Amnesty International.
- Se renseigner sur d'autres campagnes mondiales et organiser des événements au niveau local ou des initiatives sur les réseaux sociaux pour prendre part aux actions. Quelques exemples :
  - ▣ Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT)
  - ▣ CrowdOutAIDS
  - ▣ Seize jours d'action contre la violence liée au genre



© Amnesty International

### Inciter d'autres personnes à s'impliquer

- Défendre les droits humains là où l'on vit : défendre les personnes qui nous entourent lorsqu'on les voit en butte à la discrimination et à la violence.
- Transmettre : utiliser ce module et organiser des séances avec des groupes de jeunes, pour les informer et les former.
- Créer un groupe de discussion en ligne, où des personnes issues de milieux, de cultures et de pays différents pourront échanger leurs points de vue et partager leur expérience sur les droits sexuels et reproductifs, ou participer à un groupe existant.
- Lancer une campagne sur les réseaux sociaux exprimant les positions des jeunes de votre communauté sur les questions touchant à leurs corps et à leurs droits.
- Créer un site web, une page Facebook ou un Tumblelog pour faire part de vos idées sur les droits sexuels et reproductifs.

### Se renseigner sur ce qui se passe dans le monde et partager vos actions

- Participer à la campagne mondiale d'Amnesty International en faveur des droits sexuels et reproductifs. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [amnesty.org/fr/campaign-my-body-my-rights/](http://amnesty.org/fr/campaign-my-body-my-rights/) et sur [#MyBodyMyRights](https://twitter.com/MyBodyMyRights).
- Visiter [www.RespectMyRights.org](http://www.RespectMyRights.org), une plateforme numérique interactive qui permet aux jeunes de créer des récits, des contenus militants et des actions de solidarité sur des thèmes liés aux droits humains.

### S'engager dans des organisations

- Travailler comme bénévole dans des organisations qui défendent les droits sexuels et reproductifs là où vous vivez.
- Contacter votre bureau local d'Amnesty International pour en savoir plus sur les possibilités qui s'offrent à vous.



© Amnesty International



Imen Derouiche, ancienne  
prisonnière d'opinion de Tunisie,  
s'exprime lors d'une action  
médiatique sur son pays à Ljubljana  
(Slovénie), juillet 2001.

---

**UN**  
**BRISER**  
**LE SILENCE**



## PRÉVOIR DES DISCUSSIONS

Les droits sexuels et reproductifs sont, par nature, un sujet très personnel, qui peut susciter de vifs débats. Pour nombre de personnes, la sexualité et le genre sont associés à des liens affectifs puissants et à des convictions profondément ancrées. Remettre en cause nos certitudes dans ce domaine peut sembler difficile, voire risqué, alors qu'il s'agit d'une entreprise passionnante et enrichissante. Les animateurs devront réfléchir à la meilleure manière de favoriser les discussions sur le sujet, en

veillant à conserver un équilibre entre les messages positifs et les messages négatifs. Les discussions autour de la sexualité et du genre peuvent également se révéler drôles. Et lorsqu'animateurs et participants auront passé outre le tabou qui empêche tant de gens d'aborder ces questions, il se pourrait même que vous ayez du mal à mettre un terme à des échanges passionnés.



© Amnesty International

## ÉVALUER SES PROPRES POSITIONS ET CONVICTIONS

Une première prise de conscience est nécessaire : pour bien mener le débat, l'animateur doit déjà connaître ses points forts et ses points faibles, mais aussi avoir conscience des convictions et des préjugés qui l'animent. De nombreux thèmes de ce module sont étroitement liés à la manière dont nous nous percevons en tant que personne et à la manière dont nous percevons le monde qui nous entoure. Il est donc important de prendre le temps de se pencher sur nos a priori et sur nos sentiments.

Ainsi sommes-nous parfois plus prompts à émettre un jugement sur le comportement sexuel d'un jeune que sur celui d'un adulte. En tant qu'animateur, comment vous situez-vous par rapport à la sexualité des jeunes et à leur comportement sexuel ? Quelle connaissance en avez-vous ? Comment avez-vous acquis cette connaissance ?

Il convient ensuite de réfléchir au langage qui va être utilisé pendant les activités. En tant qu'animateur, y a-t-il des sujets qui vous semblent difficiles à aborder ? Comment pourriez-vous faire pour en savoir plus sur ces sujets ? Quels sont les termes que vous employez généralement pour parler de la sexualité et de l'orientation sexuelle ? Certains de ces termes risquent-ils de froisser ou de troubler ceux qui ont un vécu différent du vôtre ? Comment faire en sorte d'adopter un langage neutre et sans préjugés lorsque vous abordez le genre et la sexualité ?

**À gauche :** Des jeunes du Togo participent à des ateliers pédagogiques dans les premiers mois de la campagne *Mon corps, mes droits*, juin 2014.

**Ci-dessus :** Des participantes au premier atelier *Exprimez-vous !* lors du lancement de la campagne *Mon corps, mes droits*, à Mexico, mars 2014.

© Amnesty International



### CONSEILS :

- ✓ Évitez d'employer des termes marqués en matière de genre : préférez « partenaire » à « petit(e) ami(e) ».
- ✓ Évitez les jugements de valeur induits par le vocabulaire : il existe par exemple des comportements sexuels « à risque », mais ils ne sont pas « fautifs » ou « incorrects ».
- ✓ Ne critiquez pas les goûts des autres : tous les participants n'ont pas les mêmes préférences ni les mêmes désirs, mais il ne faut pas les encourager à réagir de manière négative ou dédaigneuse vis-à-vis des autres.
- ✓ Appelez les participants par le prénom qu'ils vous indiquent et efforcez-vous de ne pas tirer de conclusions sur leur identité de genre ou sur leur vécu.

## FAIRE FACE AUX ÉMOTIONS

Compte tenu de la nature intime des sujets abordés et du mode de sensibilisation qu'implique l'éducation aux droits humains, certaines des activités de ce module et des questions qu'elles soulèvent susciteront peut-être des réactions fortes, positives comme négatives. Ces activités peuvent également raviver des souvenirs douloureux pour les participants et pour l'animateur. Vous devez avoir conscience de vos appréhensions face à de telles émotions et savoir faire face à vos propres traumatismes, souffrances et fragilités, tout comme à ceux des participants.

### CONSEILS

- ✓ Faites comprendre qu'il est tout à fait normal et habituel de réagir avec ses émotions, et que nous ressentons et exprimons tous nos émotions de manière différente.
- ✓ Dites aux participants qu'ils doivent se sentir libres de quitter la salle pendant quelques instants s'ils en ressentent le besoin. Un deuxième animateur ou un autre participant pourra alors sortir également pour apporter son soutien à la personne concernée, ce qui permettra de poursuivre la séance en parallèle.
- ✓ Avant d'entamer une séance, réfléchissez à la manière d'instaurer un cadre dans lequel les participants se sentiront soutenus lorsqu'ils exprimeront leurs émotions, et non gênés ou embarrassés.
- ✓ Lorsque les participants réussissent à partager ou exprimer leurs émotions, veillez à les encourager.
- ✓ Évitez les mots et les tournures qui les feraient passer pour des victimes, en soulignant au contraire la force et les aptitudes dont ils ont fait preuve pour surmonter des situations difficiles.
- ✓ Renseignez-vous sur les dispositifs d'entraide ou d'orientation auxquels les participants pourraient avoir recours.
- ✓ Sachez où trouver un soutien psychologique pour vous-même comme pour les participants, et sachez à quel moment solliciter de l'aide.



© Amnesty International

Une jeune victime de violences sexuelles regarde une affiche sur les violences domestiques au centre où elle reçoit un soutien psychologique, Nicaragua, octobre 2008.

## RÉAGIR À LA DIVULGATION D'UNE INFORMATION

Selon des études reconnues à l'échelle internationale, une femme sur trois sera un jour victime de violences physiques et/ou sexuelles.

Dans la mesure où certains des échanges prévus dans nos activités portent sur les violences sexuelles et liées au genre, les agressions et les autres violations des droits humains, il n'est pas impossible que des jeunes encore mineurs vous révèlent avoir subi des violences.

Il ne faut pas inviter directement les participants à évoquer des épisodes de violence qu'ils auraient pu vivre, mais vous devez

néanmoins être prêt à entendre quelqu'un révéler qu'il a été victime d'abus ou qu'il a grandi dans un foyer où ces violences étaient pratiquées. Dans les ateliers où l'on ne demande pas directement aux participants de parler de leur vécu en la matière, les révélations de ce type sont généralement le fait de personnes ne subissant plus de sévices. Sachez toutefois qu'il est possible que des jeunes du groupe soient encore victimes d'abus et que les auteurs de ces violences soient eux aussi présents dans la salle. Si une personne révèle avoir subi des violences, ou avoir assisté à des violences, veillez à respecter les précautions suivantes :

### CONSEILS

#### ✓ Respectez la personne, ne la jugez pas.

Prenez les révélations très au sérieux et montrez-vous bienveillant envers la personne concernée. Il n'est ni utile ni approprié de chercher à évaluer si les faits subis constituent bien des violences. Une telle révélation doit être suivie de mots apaisants, d'un soutien compréhensif et empathique.

#### ✓ Ayez à disposition une liste d'adresses et de numéros de téléphone de personnes et organisations pouvant apporter une aide.

Seules les personnes et les organisations spécifiquement formées dans ce domaine sont à même d'aborder certains aspects de l'aide aux victimes de violences sexuelles. De telles personnes et organisations expérimentées sont présentes dans de nombreux pays. Si un jeune s'ouvre ainsi, c'est qu'il cherche de l'aide – de l'aide appropriée. Il est indispensable de disposer des numéros de téléphone et des coordonnées des ressources adaptées.

Pendant les activités, assurez-vous d'avoir toujours à disposition les noms, les numéros de téléphone et les adresses Internet des structures qui peuvent apporter une aide. Il peut être judicieux de laisser ces coordonnées en accès libre, dans un coin discret de la salle, au cas où les participants souhaiteraient les consulter à l'abri des regards.

#### ✓ N'essayez pas de conseiller la personne.

Un animateur chargé de l'éducation aux droits humains n'est pas armé pour apporter des conseils aux victimes de violences et ne devrait jamais être présenté comme tel. Dès le début des activités, vous devez être très clair sur votre rôle en tant qu'animateur, pour que les participants sachent bien à quel type d'aide s'attendre, s'ils venaient à divulguer des informations sur des violences subies. Votre objectif est de favoriser les échanges sur les droits sexuels et reproductifs et de créer un cadre qui permette de s'informer sur ce sujet et sur ses enjeux.

Si un participant vous confie avoir été victime d'abus, prenez-en note et trouvez un lieu sûr pour échanger avec lui sans risque. Expliquez-lui ce que vous pouvez lui apporter et ce qui n'est pas de votre ressort, en l'encourageant à contacter les organismes d'entraide.

#### ✓ Soyez informé de vos obligations légales.

**Avant d'entamer les activités, vous devez connaître certaines dispositions juridiques et éthiques. Vous devez également savoir vers quelles structures les jeunes participants pourront se tourner. Le fait que des jeunes évoquent les violences qu'ils ont subies ne doit ni vous effrayer ni vous inquiéter. Vous devez avant tout rassurer sur la confidentialité des informations échangées et être prêt à les renseigner sur les structures d'aide et de soutien.**

## FAVORISER UN SENTIMENT DE CONFIANCE

En tant qu'animateur, vous devez réfléchir à la meilleure manière d'instaurer un climat de confiance, qui doit refléter les idéaux associés aux droits humains. Ce module vise en effet à entamer un échange et une réflexion sur les questions liées aux droits fondamentaux des participants concernant leur corps, leur sexualité et leur identité de genre. Vous devez être à l'aise avec ces thèmes et désireux de mettre en place une atmosphère rassurante pour favoriser les discussions.

### CONSEILS

#### ✓ Identifiez les relations de pouvoir et faites-les évoluer.

Pour faire évoluer les relations de pouvoir préexistantes, l'animateur doit, dans un premier temps, être conscient de son propre pouvoir et de l'autorité dont il est investi par les participants. Vous devez ainsi prêter constamment attention à votre comportement et à votre manière d'être (postures, gestuelle, tenue vestimentaire, façon de parler ou de s'asseoir), qui peuvent parfois décourager certains participants. Votre passé, votre comportement, vos valeurs, votre place dans la société, votre niveau d'instruction, votre personnalité et la perception que vous avez de vous-même sont autant de sources de pouvoir possibles. L'animateur comme les participants sont influencés par les normes, les concepts, les stéréotypes et les pratiques liées au pouvoir qui prédominent au plan culturel. La mission de l'animateur est de donner les moyens d'agir à celles et ceux qui sont en retrait. En considérant les participants comme des acteurs clés du processus d'apprentissage, l'animation, lorsqu'elle est correctement mise en œuvre, aide à faire disparaître les relations de pouvoir entre les éducateurs et les participants d'une part, et entre les participants eux-mêmes d'autre part. Une dynamique de pouvoir existe également entre les participants, qu'elle repose sur des problématiques de genre, d'origine ethnique, de popularité ou d'autre forme de positionnement social. Les participants qui se sentent marginalisés seront moins enclins à participer aux échanges. Vous devez favoriser l'instauration d'une atmosphère permettant à tous d'exprimer leurs idées et leurs émotions sans ressentir de pression, et d'être à l'aise pour échanger, quelles que soient les différences entre chacun. Vous devez également faire en sorte que tous puissent réfléchir, dialoguer et apprendre ensemble. Vous pouvez aider les participants à définir ce qu'est pour eux un cadre rassurant, et les aider à le mettre en place et à établir ensemble des stratégies pour le préserver.

Il s'agit d'un processus continu de réflexion et de réglage destiné à faire en sorte que tous les participants bénéficient des mêmes opportunités pour s'exprimer.

**À droite : Des membres du personnel d'Amnesty International montrent leurs bracelets colorés, qui seront utilisés par des militants suisses à l'occasion du coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* à Berne (Suisse), mars 2014.**

#### ✓ Favorisez le respect mutuel et l'obligation de rendre des comptes.

Commencez par poser au groupe les questions suivantes : Qu'est-ce que le respect ? Quelle forme prend-t-il ? Lorsque vous définissez les règles de fonctionnement de la dynamique de groupe, veillez à ce que toutes les parties acceptent de mettre en place un climat rassurant pour tous. Tâchez d'accueillir pleinement les connaissances et l'expérience de chacun. Chacun a le droit de faire état de son passé de la manière qui lui paraît la moins compliquée. Entre eux, les participants doivent s'exercer à s'accepter et à se soutenir. Ils doivent aussi développer leur esprit critique et leur curiosité.

#### ✓ Veillez à la diversité et à la représentativité.

En réfléchissant à la mise en œuvre de ce module, vous devez faire en sorte que les études de cas, les activités et les documents complémentaires utilisés soient représentatifs de la population concernée, y compris des personnes les plus marginalisées et les moins représentées. Ne comptez pas sur les membres du groupe pour représenter des formes spécifiques de marginalisation ou d'identités marginalisées. Veillez à instiller une ambiance favorisant l'échange d'expériences et d'idées, sans attente ni jugement. Faites venir des porte-parole d'organisations et de populations sous-représentées parmi les participants, ou ayant des points de vue divergents sur le sujet abordé.

#### ✓ Animez en montrant l'exemple.

Pour permettre un maximum d'échanges entre les participants et vous, dans le but que chacun puisse apprendre, faites preuve de respect, d'humilité et partagez les informations entre tous. Vous devez animer le groupe, non en vous imposant de manière autoritaire mais en incarnant par votre attitude un comportement propice à générer un climat rassurant, et en laissant développer en son sein des relations de confiance et un sentiment de sécurité.

## ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE

Établir un climat de confiance dans un groupe ne se fait pas uniquement au gré des échanges entre les participants. Il s'agit d'un processus progressif où chacun apprend à partager des informations et à connaître l'autre. Le recours à des activités de mise en route et d'éveil ne sert pas seulement à rendre les séances dynamiques et vivantes. Cela permet aussi aux participants de mieux se connaître et de nouer des liens. Lorsque vous prévoyez le déroulement de la séance, veillez à garder du temps pour des activités courtes qui permettent d'occuper l'espace, de maintenir le niveau d'énergie des participants et de développer la confiance.

### Exemple d'activité favorisant un sentiment de confiance

La pelote de laine (10 minutes) : Les participants s'assoient en formant un grand cercle. Vous demandez à tous quelles idées leur viennent à l'esprit lorsqu'ils entendent les mots « droits sexuels et reproductifs ». Quelles sont les premières pensées ou les premières images qui leur apparaissent ? Les participants effectuent un rapide brainstorming. La première personne qui leur apparaît se voit remettre la pelote de laine. Elle devra continuer à tenir le bout du fil entre ses mains, tandis que la pelote est ensuite confiée à la deuxième personne qui prend la parole. Et ainsi de suite. Continuez l'exercice jusqu'à ce que tous les participants soient reliés par le fil, qui forme ainsi un maillage rassurant.



© Amnesty International Suisse

Index : ACT 35/001/2015 Janvier 2015

## METTRE EN PLACE UN CADRE RASSURANT

Pour mettre en place un cadre rassurant favorisant les discussions sur le genre et sur la sexualité, il ne suffit pas de parler de confiance, de respect de la vie privée et de confidentialité. Vous devez prévoir aussi bien des exercices de présentation et de mise en confiance que des activités de sensibilisation et des débats. Veillez aussi à ce que les participants aient le temps de développer pleinement un thème avant de passer au suivant.

---

***Ci-contre*** : Une juriste d'un centre d'accueil pour femmes soutient « Connie », victime de violences sexuelles de neuf à 14 ans, alors qu'elle raconte son histoire aux délégués d'Amnesty International au Nicaragua, mars 2010.



© Amnesty International (photo : Grace Gonzalez)

## CONSEILS

### ✓ Partage des expériences.

Dans les activités invitant les participants à partager des récits personnels sur des questions de genre et de discrimination, n'oubliez pas que certains peuvent ne pas se sentir à l'aise et qu'ils ne doivent pas être forcés. Prévoyez de consacrer suffisamment de temps à la réflexion lors des activités où les participants ont fait part d'expériences personnelles ou ont révélé certaines informations.

### ✓ Effectuez des recherches.

En préparant vos activités, vous devez avoir à l'esprit les difficultés de la population concernée et connaître les ressources disponibles pour apporter une aide complémentaire aux participants. Les jeunes auprès de qui vous intervenez sont-ils particulièrement exposés au risque de contamination par le VIH ou par d'autres MST ? Sachez où se trouvent les structures de dépistage adaptées aux jeunes. Les violences domestiques et familiales sont-elles courantes au sein de cette population ? Renseignez-vous sur les ressources disponibles en matière d'aide psychologique et juridique aux victimes, et mettez ces informations à disposition du groupe.

### ✓ Admettez ne pas tout savoir.

On n'attend pas de vous que vous ayez réponse à toutes les questions. Entraînez-vous à dire : « Je ne suis pas sûr, mais je vais me renseigner et je reviens vers vous ». Sachez vers qui vous tourner pour obtenir de l'aide le cas échéant. Et n'oubliez pas de revenir vers la personne qui vous a sollicité.

### ✓ Mettez en place un code de conduite.

Commencez la séance par vous mettre d'accord sur les attentes du groupe en matière de langage, d'ambiance et d'objectifs. Par « langage » s'entendent les mots et



© Amnesty International

Activité « Cercle de confiance » organisée lors de la conférence des jeunes des pays nordiques, à Copenhague, juillet 2014.

expressions que le groupe considère comme appropriés ou non. Il s'agit également de définir les mots proscrits et d'indiquer la manière dont on peut s'adresser à l'autre avec respect. Ces activités doivent exclure tout langage offensant en termes d'origine ethnique, de religion, de genre, de sexualité ou d'autre situation. Ces règles doivent faire partie du code de conduite.

### ✓ Veillez à n'exclure personne.

Échangez sur la manière de s'adresser à l'autre de façon respectueuse et sur le recours à des formulations qui n'excluent personne pour ce qui est de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle. Il s'agit, par exemple, d'appeler les participants par le prénom qu'ils vous ont indiqué et de s'efforcer de ne pas tirer de conclusions sur leur identité de genre ou sur leur vécu. En tant qu'animateur, vous devez vous efforcer de privilégier la neutralité dans les activités, par exemple en préférant le terme de « partenaire » à celui de « petit(e) ami(e) » et en choisissant des prénoms neutres pour les jeux de rôle.

## CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La confidentialité et le respect de la vie privée doivent être assurés non seulement durant les séances, mais aussi en dehors. Les participants risquent en effet de ne pas se sentir prêts à aborder les thèmes du module s'ils redoutent d'être montrés du doigt ou tourmentés par leurs pairs une fois la séance terminée, ou s'ils craignent de voir divulguées des informations d'ordre privé les concernant. Pour qu'un climat de confiance s'instaure au sein du groupe, il est essentiel que chacun reconnaisse le caractère confidentiel des informations partagées pendant les discussions et les activités.

### CONSEILS

- ✓ Une fois que le groupe aura collectivement accepté les principes de confidentialité et de respect de la vie privée, vous devrez vous assurer que les participants seront bien en mesure de tenir ces engagements.
- ✓ Pendant les activités ou les échanges, veillez à ce que nul ne se sente « contraint » de communiquer des informations. La participation se fait sur une base volontaire.
- ✓ Demandez aux participants de réfléchir à la manière dont ils peuvent développer leur ouverture d'esprit, par exemple en s'abstenant de juger les autres, dans leur vie quotidienne, au-delà de la séance.
- ✓ Encouragez-les à se rappeler mutuellement l'engagement qu'ils ont pris s'ils constatent que certains le transgressent, que ce soit dans le cadre des séances ou en dehors. Envisagez les façons d'adresser ces rappels de façon respectueuse, sans accusation ni reproche.
- ✓ Invitez les participants à demander l'autorisation de leurs camarades s'ils souhaitent parler avec d'autres de ce qui s'est dit au sein du groupe, et à accorder spontanément cette autorisation si les informations qu'ils veulent partager n'ont pas de caractère confidentiel.
- ✓ Incitez le groupe à réfléchir sur les risques encourus à titre individuel par les participants, ainsi que sur leur sécurité en général.
- ✓ Dans les discussions relatives au code de conduite et au climat de confiance, abordez les besoins et les craintes des participants en matière de sécurité.

© Ásta Kristjánsdóttir

Photo de l'actrice Álfurín Örnólfsdóttir réalisée pour une exposition photo en Islande à l'occasion de la campagne mondiale *Mon corps, mes droits* d'Amnesty International, mars 2014.

## RESSOURCES POUR BRISER LE SILENCE

### Envie d'en savoir plus ?

Amnesty International, *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains* (ACT 35/020/2011)

<https://www.amnesty.org/fr/documents/act35/020/2011/fr/>

Advocates for Youth and Girl's Best Friend Foundation in USA,

*Creating a Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit*

<http://www.advocatesforyouth.org/component/content/article/608-creating-safe-space-for-glbtc-youth-a-toolkit>

Latin American Center on Sexuality and Human Rights, *Diversity in School*

[http://www.clam.org.br/uploads/arquivo/Diversity\\_in\\_School.pdf](http://www.clam.org.br/uploads/arquivo/Diversity_in_School.pdf)

---

Travail de renforcement des équipes lors d'un atelier sur les droits sexuels et reproductifs à Londres (Royaume-Uni), janvier 2014.



© Amnesty International

## ACTIVITÉ N° 1.1

### EXPLORER LA DIVERSITÉ DES PROFILS ET TRAVAILLER ENSEMBLE

#### OBJECTIFS

- Faire connaissance avec les différents participants.
- Introduire le concept de diversité et reconnaître la multiplicité des profils des participants.
- Examiner les avantages et les difficultés à travailler avec des profils diversifiés.

#### DURÉE

1 heure

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Cartes Bingo de la diversité (une par participant, à photocopier en page 26)
- Marqueurs/stylos/crayons
- Feuilles de tableau à feuillets mobiles

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Bingo de la diversité (25 minutes)

Étape 2 : Mur de graffitis (25 minutes)

Étape 3 : Pour conclure (10 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Vous pouvez, si besoin, modifier la carte de Bingo de manière à l'adapter davantage à votre groupe de travail.
- ✓ Veillez à y inclure des cases relatives aux différences en matière de religion, de structure familiale, de croyances, d'expériences, d'éducation et de genre, ainsi que quelques différences amusantes, par exemple concernant les loisirs, les activités sportives, etc.
- ✓ Pendant un laps de temps que vous déterminerez, 15 minutes par exemple, demandez aux participants de se déplacer dans la salle pour parler à autant de personnes que possible. Ils doivent essayer de remplir au maximum leur fiche. Peu importe s'ils ne parviennent pas à la terminer.
- ✓ Cet exercice suscite un peu d'agitation et de désordre, mais les participants doivent être libres de procéder comme ils le souhaitent.
- ✓ Le mur de graffitis peut faire l'objet d'une activité distincte si vous ne disposez pas d'assez de temps.

À droite : Des participants à un atelier international consacré aux droits sexuels et reproductifs à Londres (Royaume-Uni), octobre 2014.

**ÉTAPE 1 : Bingo de la diversité (25 minutes)****Travail individuel (15 minutes)**

- Distribuez une carte de Bingo (photocopiée en page 26) à chacun des participants.
- Expliquez qu'il s'agit d'une façon amusante de faire connaissance.
- Pour compléter sa carte, chacun doit se déplacer dans la salle pour demander aux autres participants de signer une case dans laquelle ils se reconnaissent.
- Précisez bien qu'une même personne ne peut signer deux cases.
- La première qui réussit à faire signer toutes ses cases crie « Bingo ! ».

**Tous ensemble (10 minutes)**

- Réunissez à nouveau le groupe et sollicitez des volontaires pour répondre aux questions suivantes :
  1. Comment avez-vous choisi la case dans laquelle vous avez signé ?
  2. Certains ont-ils eu la sensation qu'ils auraient pu signer toutes ou presque toutes les cases ?
  3. Quelles cases ont-été les plus difficiles à remplir ?
- Demandez aux participants de réfléchir aux questions ci-dessous :
  1. Qu'ont-ils appris sur eux-mêmes au cours de l'activité ?
  2. Et sur les autres participants ?

**Autre dernière étape possible : Accueillir le groupe**

**Si vous souhaitez terminer l'activité sur le Bingo de la diversité, vous pouvez conclure par l'étape suivante (10 minutes).**

- L'exercice qui suit constitue une façon intéressante de terminer la séance en reconnaissant et en saluant l'hétérogénéité des personnes présentes dans la salle. Il contribue à ce que tous se sentent inclus dans le groupe et témoigne du respect accordé aux différences existant entre les participants.
- L'animateur dit, par exemple : « Je voudrais accueillir dans cette salle les personnes qui viennent de [citez les origines géographiques des différents participants] ».
- Chacun complète alors la phrase à tour de rôle. On peut dire par exemple :
  - ▣ « Les personnes qui parlent français, espagnol, chinois ».
  - ▣ « Les personnes qui sont (origine ethnique de chacun) ».
  - ▣ « Les personnes qui croient aux droits humains ».



© Amnesty International

## ÉTAPE 2 : Mur de graffitis (25 minutes)

Avant de commencer

- Affichez au mur ou étalez sur le sol deux grandes feuilles de papier (les « murs de graffitis »), de façon à ce que plusieurs participants puissent écrire dessus.
- Sur l'une, indiquez « Avantages », sur l'autre « Difficultés ». Répartissez les marqueurs/stylos/crayons entre les deux feuilles.

### Travail individuel (15 minutes)

- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
  1. Quels avantages et points positifs y a-t-il à faire partie d'un groupe hétérogène ?
  2. Quelles difficultés peut-il y avoir à travailler avec des personnes différentes de soi ?
- Demandez-leur de réfléchir aux propos (positifs et négatifs) qu'il leur arrive d'entendre au sujet de personnes différentes d'eux-mêmes.
- Invitez-les à noter leurs idées respectivement sur les feuilles intitulées « Avantages » et « Difficultés ». Les participants doivent se sentir libres de recourir à toutes les formes de langage ou d'images qu'ils souhaitent pour exprimer leurs idées.

En tant qu'animateur, vous devez vous aussi participer – certains participants peuvent trouver impressionnant d'être le premier à écrire sur une feuille vierge.

### Réflexion collective (15 minutes)

- Une fois toutes les idées jetées sur ces feuilles, laissez au groupe le temps de le s passer en revue.
- Réunissez les participants autour des « Difficultés » et demandez-leur d'examiner les différentes idées. Demandez-leur d'en lire quelques-unes à haute voix, chacun à leur tour.

### Faites de même avec les « Avantages ».

- Demandez au groupe de réfléchir à l'exercice qu'il vient d'effectuer. (S'il s'agit d'un groupe important, demandez à chaque participant de partager ses réflexions avec son voisin)

### Parmi les pistes de réflexion :

1. Impressions des participants après avoir pris connaissance de ces difficultés ? De ces avantages ?
2. Certaines de ces idées ont-elles suscité des réactions particulièrement fortes ?

## ÉTAPE 3 : Pour conclure (10 minutes)

- Pour terminer, demandez à chaque participant de citer une chose qu'il pense pouvoir apporter au groupe pour surmonter ces difficultés, ainsi qu'une chose que pourrait lui offrir le groupe pour qu'il participe de façon active.
- Vous pouvez donner un exemple, en disant : « Je peux apporter mon sens de l'écoute, mais j'ai besoin que le groupe participe » ou encore : « Je peux apporter ma créativité, mais j'ai besoin que le groupe respecte mes idées ».

À droite : Des participants à un atelier organisé à Mexico présentent leur « mur de graffitis », mars 2014.



© Amnesty International

## CARTE DE BINGO

<p><b>JE VIENS D'UNE FAMILLE NOMBREUSE. DE COMBIEN DE PERSONNES ?</b></p>	<p><b>JE CONNAIS TOUTES LES PAROLES D'UNE CHANSON. QUELLE CHANSON ?</b></p>	<p><b>JE PARLE PLUSIEURS LANGUES. LESQUELLES ?</b></p>	<p><b>JE SUIS ENGAGÉ DANS UNE RELATION AFFECTIVE.</b></p>
<p><b>JE DÉFENDS UNE CAUSE.</b></p>	<p><b>J'AI UNE RELIGION DIFFÉRENTE DE LA TIENNE. QUELLE RELIGION ?</b></p>	<p><b>AU COURS DE MA VIE, J'AI CHANGÉ DE RÉGION/VILLE/VILLAGE.</b></p>	<p><b>JE NE SUIS PAS DU MÊME GENRE QUE LE TIEN.</b></p>
<p><b>JE PEUX DONNER LE NOM DE L'ACTUEL-LE DIRIGEANT-E DU PAYS. IL/ELLE S'APPELLE ?</b></p>	<p><b>J'AI UN-E AMI-E OU JE CONNAIS UNE PERSONNE QUI EST LESBIENNE, GAY, BISEXUEL-LE, TRANSGENRE OU INTERSEXUÉ-E</b></p>	<p><b>JE VIS AU SEIN D'UNE FAMILLE ÉLARGIE (GRANDS-PARENTS, ONCLES, TANTES...).</b></p>	<p><b>J'AI RÉALISÉ DES CRÉATIONS ARTISTIQUES. DE QUELLE SORTE ? (HISTOIRES, POÈMES, MUSIQUE, DESSIN...)</b></p>
<p><b>J'AI DÉJÀ PARLÉ AVEC MES PARENTS DE SEXUALITÉ OU CELA NE ME DÉRANGERAIT PAS D'EN PARLER AVEC EUX.</b></p>	<p><b>J'AI DE LA FAMILLE QUI VIT À L'ÉTRANGER. DANS QUEL(S) PAYS ?</b></p>	<p><b>J'AI RÉUSSI À SURMONTER UN OBSTACLE QUI ME FAISAIT PEUR.</b></p>	<p><b>J'AI LE MÊME SPORT PRÉFÉRÉ QUE TOI.</b></p>

## ACTIVITÉ N° 1.2

### DÉFINIR UN ENGAGEMENT COMMUN : RÈGLES DU JEU

#### OBJECTIFS

- Définir des règles de jeu sur la manière dont les participants communiqueront les uns avec les autres.
- Mettre en place une dynamique de respect et de confiance.
- Faire en sorte que tous les participants s'accordent sur le respect de la confidentialité et de la vie privée.

#### DURÉE

1 heure

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles de tableau à feuillets mobiles
- Feuilles de papier
- Marqueurs/stylos/crayons

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

**Étape 1 :** Que signifie le respect pour vous ?  
(15 minutes)

**Étape 2 :** Adopter un engagement commun  
(30 minutes)

**Étape 3 :** Pour conclure (15 minutes)

#### CONSEILS :

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Le sujet des droits sexuels et reproductifs n'est pas toujours facile à aborder et les opinions peuvent diverger, aussi est-il important que l'animateur instaure un climat dans lequel chacun se sentira respecté.
- ✓ Pour pouvoir engager la conversation, les jeunes doivent se sentir suffisamment en confiance. Ils pourront alors partager leurs réflexions, leurs idées, leurs interrogations et leurs expériences sans se sentir jugés. Il est essentiel de convenir ensemble de ce dont ils ont besoin pour participer sans crainte aux échanges.
- ✓ Pour instaurer un climat de confiance, il est important de s'entendre sur ce dont chacun a besoin de la part des autres pour se sentir prêt à participer et à s'exprimer. Par exemple : le respect des différences d'opinions, le fait qu'il n'y a pas de question idiote, la confidentialité (ce qui est dit au sein du groupe ne doit pas en sortir). Si ces points ne sont pas proposés par le groupe, incluez-les dans les règles du jeu que vous définirez ensemble.
- ✓ Vous pouvez insister sur le fait que l'instauration d'un climat de confiance est l'affaire de chacun. Les participants doivent se sentir libres au besoin de faire savoir au groupe qu'ils ne sentent pas en confiance ou de signaler que les règles ne sont pas respectées.
- ✓ Une fois ces règles définies, affichez-les dans la salle à un endroit visible de tous. Vous pourrez vous y référer pendant l'activité et rappeler aux participants ce qui a été décidé pour garantir un climat de respect et de confiance.
- ✓ Vous ferez appel à ces règles et à cet engagement commun dans toutes les activités du module. Gardez-les sous la main et/ou affichez-les à la vue du groupe.
- ✓ Au début d'une activité, rappelez ces règles et, le cas échéant, demandez aux nouveaux participants de s'y conformer.

## ÉTAPE 1 : Que signifie le mot respect pour vous ? (15 minutes)

### Réflexion individuelle (5 minutes)

- Demandez aux participants de prendre quelques minutes pour réfléchir en silence à ce que signifient pour eux le respect, la confiance et le sentiment de sécurité. Expliquez que vous allez parler de ce dont ils ont besoin pour se sentir respecté et pour traiter avec respect les différents membres du groupe.
- Distribuez à chacun une feuille de papier.
- Demandez-leur d'écrire ce qui leur est nécessaire pour se sentir en sécurité et à l'aise dans ce lieu, de la part d'eux-mêmes, des autres participants et de l'animateur. Il peut être intéressant de les inviter à réfléchir à l'activité précédente (mur de graffitis) en se posant les questions suivantes :
  1. Comment vous sentiez-vous en effectuant l'activité ?
  2. De quoi avez-vous besoin pour vous sentir à l'aise ?
  3. Comment pouvez-vous contribuer à créer une atmosphère dans laquelle chacun se sent prêt à participer ?
- Invitez les participants à noter tout ce qui leur paraît nécessaire pour se sentir en confiance et à l'aise, en les encourageant à être aussi précis que possible. Par exemple, s'ils écrivent le mot « respect », de quoi ont-ils besoin de la part des autres pour se sentir respecté ?

### Groupes de réflexion (10 minutes)

- Divisez les participants en petits groupes de trois personnes.
- Demandez-leur partager avec le groupe les idées qu'ils ont notées.

## ÉTAPE 2 : Adopter un engagement commun (30 minutes)

- Demandez aux participants de ne former à nouveau qu'un seul grand groupe.
- Invitez-les à s'exprimer sur ce qu'ils attendent du groupe.
- Notez les idées au tableau.
- Demandez à l'ensemble des participants s'ils sont d'accord.
- Assurez-vous que les questions de confidentialité et de respect de la vie privée ont bien été abordées.
- Une fois que le groupe a établi les règles dont les participants ont convenu, sollicitez un volontaire pour les lire à voix haute. Demandez aux participants de réfléchir un instant pour savoir s'ils se sentent prêts à respecter ces règles durant toutes les prochaines activités du module.
- Expliquez-leur que chaque participant a pour mission de créer un espace commun au sein duquel tous se sentiront respectés, en sécurité, et où ils pourront partager leurs idées et leur vécu. Il est de la responsabilité de chacun de respecter cet engagement (les règles du jeu).
- Demandez aux participants ce qu'ils peuvent faire pour instaurer une atmosphère dans laquelle chacun se sentira en confiance.
- Invitez-les à lever la main, à se lever, ou à manifester leur approbation par un autre geste, pour signifier qu'ils acceptent ces conditions. Il est important qu'ils montrent de façon visible qu'ils sont d'accord.
- Si un participant ne l'est pas, voyez pourquoi et discutez-en avec le groupe. Au final, il est essentiel que chacun accepte d'essayer de respecter tous les besoins qui ont été répertoriés dans l'engagement.

**ÉTAPE 3 : Pour conclure (15 minutes)**

- Demandez aux participants de se mettre debout en formant un cercle.
- Rappelez-leur que tous doivent respecter l'engagement pris et que l'instauration d'une atmosphère respectueuse, dans laquelle chacun sera libre d'exprimer ses idées, ne peut se faire qu'avec la coopération de tous. Susciter cette atmosphère ne sera peut-être pas toujours évident et certaines règles peuvent être plus dures à suivre pour certains, mais l'adhésion de tous est nécessaire pour que cela fonctionne.
- L'un après l'autre, tous les participants devront prononcer la phrase : « J'accepte de respecter l'engagement que nous avons pris ensemble, mais j'aurai besoin d'aide pour... (par exemple, ne pas interrompre les autres, ne pas avoir peur de poser une question idiote) ».
- Après avoir prononcé sa phrase, le participant tend la main à son voisin.
- Et ainsi de suite jusqu'à ce que tous aient parlé et se donnent la main, formant ainsi un cercle.



© Amnesty International

**Étapes supplémentaires : Mettre en place un cadre rassurant**

Si vous disposez de temps, vous pouvez ajouter à l'étape 2 l'une des étapes suivantes.

**Dessin : À quoi ressemble un cadre rassurant ? (20-30 minutes)**

- Demandez aux participants de réaliser un ou plusieurs dessins illustrant un cadre qui serait pour eux respectueux, rassurant et qui leur permettrait de se sentir à l'aise pour participer. Posez-leur les questions suivantes : À quoi ressemblerait pour eux un tel cadre ? Quel rôle peuvent-ils jouer dans la mise en place de ce cadre et dans sa préservation ?
- Demandez-leur de se réunir autour des dessins pour en donner des interprétations et en expliquer l'importance.
- Placez les dessins à côté de l'engagement (ils pourront servir à des activités ultérieures).
- Demandez aux participants s'ils estiment qu'il manque dans l'engagement des choses qui leur seraient nécessaires pour créer ce cadre. Demandez-leur à qui revient la responsabilité de mettre en place ce cadre et de le préserver.

**Statue : À quoi ressemble un cadre rassurant ? (15 minutes)**

- De la même manière qu'avec les dessins, demandez aux participants de traduire, en se prenant pour une statue ou à travers une autre représentation physique, le type de cadre qu'ils souhaitent (respectueux, sans danger et où chacun se sent à l'aise pour participer).
- Encouragez-les ensuite à réfléchir à la signification de leur statue et au rôle que peut jouer chacun d'entre eux.

Des enfants participent à des ateliers organisés par le groupe de Tucumán d'AI Argentine, février 2006.

## ACTIVITÉ N° 1.3

### **PARTAGER NOS EXPÉRIENCES : FLEURS PERSONNELLE**

#### **OBJECTIF**

- Faire en sorte que les participants se présentent et commencent à partager leurs expériences avec le groupe.

#### **DURÉE**

30 minutes

#### **MATÉRIEL NÉCESSAIRE**

- Pour chaque participant, une feuille de papier sur laquelle une fleur est dessinée (voir exemple page 32). Vous pouvez prévoir des photocopies.
- Ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Un mur
- Marqueurs/stylos/matériel pour dessiner

#### **CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES**

Étape 1 : Fleur personnelle (5 minutes)

Étape 2 : Partage des pétales (15 minutes)

Étape 3 : Pour conclure (10 minutes)

#### **CONSEILS POUR L'ANIMATION**

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Pour répartir les participants par deux, vous pouvez aussi procéder de façon ludique, par exemple, en mettant de la musique et en demandant aux participants de danser pendant quelques minutes. Quand la musique s'arrête, dites-leur de trouver la personne avec qui ils travailleront.



© Amnesty International

À gauche : Une jeune militante malienne participe au coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits*, mars 2014.

À droite : Exemple de fleurs personnelles réalisées lors d'un atelier d'éducation aux droits humains à Londres (Royaume-Uni), janvier 2014.

**ÉTAPE 1 : Fleur personnelle (5 minutes)**

- Distribuez à chacun une photocopie de la fleur en page 32 (ou demandez-leur de dessiner une fleur sur une feuille volante). Sur chacun des pétales, ils devront noter les phrases suivantes (à adapter au besoin) :
  - ☐ Ma plus grande qualité est...
  - ☐ Pendant mon temps libre, j'aime...
  - ☐ Mon rêve/but est de...
  - ☐ Je n'aime pas...
  - ☐ Ce que je redoute le plus, c'est...
  - ☐ Ce que je sais faire de mieux est...
  - ☐ J'ai entendu parler de sexualité pour la première fois par... ou Pour moi, la sexualité, c'est...
- Invitez les participants à compléter ces phrases.

**ÉTAPE 2 : Partage des pétales (15 minutes)**

- Une fois la fleur terminée, demandez aux participants de se mettre par deux et que chacun lise à l'autre ce qu'il a écrit sur l'un des pétales. Laissez-leur quelques minutes pour en parler. Puis dites-leur de changer de partenaire pour lire un nouveau pétale.
- Les participants peuvent décider du pétale qu'ils souhaitent lire, mais ils doivent changer de pétale à chaque partenaire.
- Si vous préférez, vous pouvez procéder de façon plus méthodique en invitant les participants à lire les pétales dans un ordre précis, par exemple :
  - ☐ Première personne : Ce que je préfère, c'est...
  - ☐ Deuxième personne : Pendant mon temps libre, j'aime...

- ☐ Troisième personne : Ce que je redoute le plus, c'est...
- ☐ Quatrième personne : J'ai entendu parler de sexualité pour la première fois par...
- Il est important que chaque binôme ait le temps de discuter avant de se séparer.

**ÉTAPE 2 : Pour conclure (10 minutes)**

- Réunissez à nouveau tout le groupe.
- Demandez aux participants s'il leur a semblé facile ou non de parler d'eux-mêmes. Quels sujets ont-ils trouvés simples à aborder ? Plus difficiles ?
- Insistez sur le fait que, pour cette activité, il est nécessaire d'échanger sur son vécu et sur ses idées. Cela peut être délicat par moments et, de ce fait, chacun doit écouter l'autre avec le plus grand respect.
- Pour finir, demandez aux participants de former un cercle.
- Puis invitez-les à indiquer leur prénom au groupe et à lire l'une des phrases des pétales.
- Lorsque chacun aura terminé, demandez si certains sont volontaires pour afficher leur fleur au mur



© Amnesty International

## ACTIVITÉ FLEUR PERSONNELLE

À photocopier (ou à dessiner), puis à distribuer aux participants



## ACTIVITÉ N° 1.4

### PARTAGER NOS SECRETS

#### OBJECTIFS

- Réfléchir à l'importance d'avoir confiance en autrui et respecter la confiance que les autres placent en nous.
- Permettre aux participants de créer des liens de confiance réciproque.

#### DURÉE

30 minutes

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Une demi-feuille de papier par participant
- Stylos

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

**Étape 1 :** Écrire mon secret (5 minutes)

**Étape 2 :** Confier et garder un secret (10 minutes)

**Étape 3 :** Réfléchir ensemble (15 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Cette activité est importante pour développer la confiance et réfléchir à la notion de confidentialité, indispensable pour que chacun puisse dire un secret ou faire part de son vécu. Il est important de reconnaître qu'il n'est pas facile de faire confiance et que cela peut faire peur. Mais, en faisant confiance aux autres, nous œuvrons à mettre en place un cadre où règne cet état d'esprit.
- ✓ Expliquez au groupe que, dans ce module, un grand nombre des activités exigent de réfléchir à ses expériences passées et d'en tirer des conclusions. Il est donc essentiel d'apprendre à apprécier les expériences (ou les secrets) des autres et à en prendre soin, et de savoir aussi que nos propres expériences (ou secrets) seront respectés par les autres participants.
- ✓ Insistez sur le fait que les participants doivent se faire confiance et ne pas lire les secrets des autres.
- ✓ Rappelez-leur les engagements qu'ils ont pris.

© Amnesty International (photo: Grace Gonzalez)



Rescapée d'un viol, une jeune fille de 13 ans dessine ses rêves d'avenir, au Nicaragua, mars 2010. Sur l'arbre sont représentés son passé, son présent et son avenir.

### ÉTAPE 1 : Écrire mon secret (5 minutes)

#### Travail individuel

- Demandez aux participants de s'asseoir en cercle.
- Distribuez à chacun une demi-feuille de papier.
- Demandez-leur d'y noter un secret, puis de bien replier le papier pour que personne ne puisse le lire.



© Amnesty International Morocco

Al Maroc organise un atelier de formation sur les droits sexuels et reproductifs pour les éducateurs, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), mai 2014.

### ÉTAPE 2 : Partager et garder un secret (10 minutes)

#### Groupes de réflexion

- Demandez aux participants de donner le bout de papier à leur voisin de droite. Précisez bien que nul ne peut consulter le bout de papier à ce stade. Chacun doit en donner un et en recevoir un. (Une certaine inquiétude peut alors apparaître chez les participants.)
- Demandez aux participants de travailler par deux. Chacun doit demander à son binôme :
  1. Quel effet cela te fait-il qu'une personne détienne ton secret ?
  2. Quel effet cela fait-il de détenir le secret d'une autre personne ?
- Demandez ensuite aux participants de se rasseoir en cercle, tout en conservant le secret de l'autre entre leurs mains.

**Vérifiez bien que personne ne déplie le bout de papier. Si vous voyez quelqu'un le faire, interrompez-le immédiatement. Demandez à la personne pourquoi elle n'a pas respecté les consignes et demandez à celui qui lui avait confié son secret comment il se sent. C'est l'occasion d'aborder la difficulté à garder un secret, à accorder sa confiance et à recevoir cette confiance.**

- Demandez à quelques-uns de faire part à l'ensemble du groupe des réflexions qu'ils ont échangées avec leur binôme (mais pas de ce que leur partenaire leur a dit).

**ÉTAPE 3 : Réfléchir ensemble (15 minutes)****Tous ensemble**

- Demandez aux participants de restituer les bouts de papier à leurs propriétaires (toujours sans les déplier).
- Ces derniers peuvent alors soit détruire le papier, soit le conserver. Les participants ressentent généralement un vif soulagement.
- Invitez-les à partager avec le groupe leurs réponses aux questions suivantes :
  1. Que ressentez-vous en ce moment ?
  2. Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?
- Examinez avec le groupe en quoi la confiance entre en jeu dans cet exercice et évoquez ce qui est nécessaire pour pouvoir accorder sa confiance. Réfléchissez à l'importance de respecter la confiance de l'autre.
- Rappelez que dans les futures discussions et activités de sensibilisation aux droits sexuels et reproductifs, il faudra se faire confiance et respecter la confiance accordée.



© Amnesty International

Des participants à un atelier international consacré aux droits sexuels et reproductifs à Londres (Royaume-Uni), octobre 2014.



Des sympathisants participent à  
la marche des fiertés à Auckland  
(Nouvelle-Zélande), février 2014.

---



**DEUX**  
**COMPRENDRE LA**  
**CULTURE, LE GENRE**  
**ET LA SEXUALITÉ**

## RÔLES

**« J'ai remarqué que nous étions constamment évalués en fonction de notre apparence plus ou moins "efféminée" ou "virile". Sur cette base, eux, ces gens "qualifiés", décident de votre genre. Ils décident de ce que vous avez le droit de faire avec votre corps, de la manière dont vous pouvez vivre votre vie et de la façon dont la société reconnaîtra votre genre à l'avenir. »**

(Judas, un homme transgenre de 20 ans, Finlande)

Au quotidien, nous sommes tous soumis à des pressions. Des pressions sur notre apparence, notre habillement, notre manière de nous exprimer, ce à quoi ressemble notre corps : toutes ces pressions nous aident à nous construire mais peuvent aussi limiter notre conception de nous-mêmes, de notre corps, de notre genre et de notre sexualité. Nous baignons dans une multitude de croyances, de valeurs, de préjugés, de pressions sociales, de convictions religieuses, d'aspirations familiales et de règles collectives. Tous ces éléments composent les normes culturelles avec lesquelles nous vivons, ou les attentes de la société à l'égard de ce que nous sommes et de ce que nous deviendrons.

Une grande partie de notre identité personnelle dépend de la manière dont nous vivons notre genre et notre sexualité. Réfléchissons un moment à l'origine de notre propre identité de genre. Notre sexe biologique n'est qu'une partie de ce qui construit et alimente notre identité de genre. Notre façon de percevoir ce que signifie être « un homme » ou « une femme » est influencée par la société et la culture dans lesquelles nous vivons. C'est en famille, dans les médias et dans les histoires

avec lesquelles nous grandissons que nous apprenons comment les hommes et les femmes sont censés se comporter, ou les rôles joués par chacun des genres. Ces représentations peuvent varier selon les cultures. Les rôles liés au genre dépendent aussi de l'âge, de la classe sociale, de l'origine ethnique et de la religion, ainsi que du contexte géographique, économique, social et politique. En outre, ces rôles évoluent au fil du temps, au fur et à mesure que les cultures développent de nouvelles représentations et de nouvelles attentes.

Les rôles de chacun des genres sont fondés sur des stéréotypes, c'est-à-dire des présupposés que nous formons à propos des gens à partir d'une caractéristique, telle que leur sexe biologique. Les stéréotypes de genre jouent un rôle très important dans la manière dont nous apprenons à nous exprimer et dans les choix qui s'offrent à nous socialement. Les cultures sont toutes différentes, mais il existe un certain nombre de stéréotypes de genre communs à la plupart d'entre elles, par exemple :

- Les hommes s'intéressent plus au sexe que les femmes et risquent davantage de tromper leur partenaire.
- Toutes les femmes veulent se marier et avoir des enfants.
- L'intérêt amoureux et sexuel qu'une femme porte à quelqu'un dépend des cadeaux qu'elle reçoit.
- Les hommes qui ne s'intéressent pas au sport sont gays.

---

**À droite : Illustration dénonçant les stéréotypes fondés sur le genre. Utilisation avec l'aimable autorisation de Carol Rossetti.**  
**Traduction : Babi a sept ans. Ses parents ont trouvé un peu bizarre qu'elle veuille faire du karaté et non de la danse classique.**  
**Babi, les conventions de genre ne doivent jamais restreindre ton identité. Tu peux faire tout ce que tu veux !**

**BABI** IS SEVEN YEARS OLD.  
HER PARENTS FOUND IT A **BIT ODD** THAT  
SHE CHOSE TO TAKE **KARATE** INSTEAD OF  
**BALLET.**



**BABI,**  
**GENDER CONVENTIONS SHOULD NEVER**  
**LIMIT YOUR IDENTITY.**  
**YOU CAN DO**  
**WHATEVER YOU WANT!**  
*Carol Rossetti*

© Carol Rossetti

## GENRE



En réalité, il existe un nombre presque infini de manières d'exprimer son genre. Les cultures ont défini des attentes en matière de masculinité et de féminité, ou d'expression sociale de ce que signifie être un homme ou être une femme, afin d'établir une différence sociale entre les sexes. Ces attentes peuvent correspondre ou non à ce qui, au fond de nous-même, nous

convient le mieux. Que votre identité de genre et ce qui vous semble le plus naturel correspondent ou non à ce que votre culture attend de vous, vous avez le droit de vous exprimer de la manière qui vous convient le mieux.



# SEXUALITÉ

La notion de genre se complique encore quand on y ajoute la sexualité. Dans presque toutes les cultures, les hommes sont censés être attirés sexuellement par les femmes, et inversement. En réalité, la sexualité ne se limite pas à la question de savoir par qui nous sommes attirés : elle englobe les notions de sexe, d'identité et d'expression de genre, ainsi que de désirs, de préférences et de comportements sexuels.

Notre sexualité inclut également les notions de plaisir, d'amour et d'intimité, et elle a de larges conséquences sur notre bien-être émotionnel, physique et mental, sur notre satisfaction et sur notre épanouissement en ce qui concerne notre corps, notre vie et nos choix. Les choix que nous faisons et que l'on nous incite à faire ont des répercussions considérables sur notre capacité à gagner notre vie et à rester en bonne santé physique et mentale, et peuvent parfois être une question de vie ou de mort. Partout dans le monde, des gens doivent se battre pour jouir de leurs droits en matière de sexualité, de procréation et de genre. La sexualité, notamment l'identité et l'expression de genre, est une part essentielle de ce qui nous anime et de ce qui façonne notre identité et notre interaction avec les autres au sein la société.

L'une des raisons pour lesquelles nous pouvons nous sentir isolés ou perdus en matière de sexualité est qu'il est souvent tabou dans nos sociétés de parler ouvertement de sexualité, de désir sexuel et d'identité sexuelle, en particulier lorsque cette sexualité ne correspond pas à l'idée culturelle de la « normalité ». Bien que la sexualité et le genre soient présents de nombreuses manières dans la culture, les récits, les médias, les présupposés et les principes sociaux, il faut souvent du courage pour oser parler de sa propre sexualité et de son ressenti dans ce domaine.



© Amnesty International

Participants à un atelier pédagogique au Togo, à l'occasion du lancement de la campagne Mon corps, mes droits, juin 2014.

## CULTURE ET NORMES SOCIALES

La culture et les normes culturelles jouent un rôle essentiel dans la manière dont les sociétés construisent et restreignent les identités sexuelles et de genre. Une culture se compose de valeurs et de croyances communes, et les normes culturelles sont un ensemble de convictions définissant ce qui est « normal » ou acceptable pour la société. Nombreux sont ceux qui partent du principe que les normes et les traditions culturelles représentent « les choses telles qu'elles ont toujours été », sans s'interroger sur la manière dont leur culture ou leur société en est venue à mettre en place telle ou telle norme. Or, les cultures évoluent et changent, s'adaptant au fil du temps aux évolutions de la population, recevant de nouvelles influences et les intégrant aux représentations qui nous servent à nous construire et à comprendre ceux qui nous entourent.

De nombreux éléments contribuent à la culture, notamment la langue, la famille, l'art, la musique, les médias, l'histoire et la

religion. La religion peut avoir une influence particulièrement forte sur la culture, ainsi que sur les convictions et les valeurs des gens. Les institutions religieuses peuvent influencer l'adoption de lois et de politiques réglementant la sexualité et la procréation. La religion a ses propres systèmes de lecture et d'interprétation du monde, qui peuvent compléter ou aller contre une culture nationale ou locale, et soutenir ou bafouer les principes et les normes relatifs aux droits humains. En particulier, la religion exerce une forte influence sur les valeurs des gens : des valeurs telles que l'amour, la compassion, la compréhension et la charité sont des thèmes communs à presque toutes les religions et toutes les cultures.

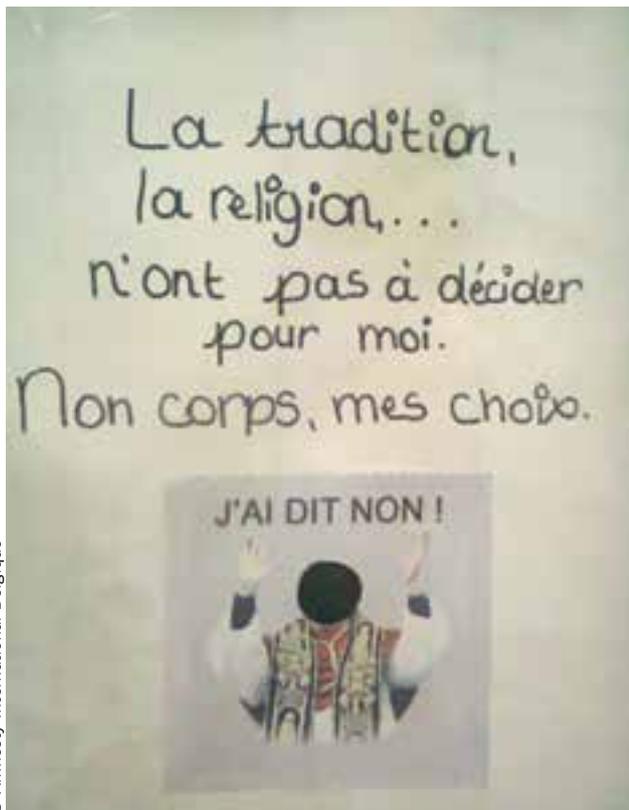
Quand et comment avoir des relations sexuelles ? Quels rôles les hommes et les femmes sont-ils supposés jouer dans la société ? Comment se composent les familles ? Sur toutes ces questions, les normes culturelles sont fortement influencées par la religion et l'histoire, entre autres facteurs. Les images dans les médias, l'art et la musique reprennent souvent les stéréotypes de genre, et contribuent à forger nos représentations sur la manière dont les gens sont censés se comporter. Réfléchissez aux histoires avec lesquelles vous avez grandi : comment les hommes et les femmes s'y comportaient-ils en règle générale ? Y avait-il des façons d'être un homme ou d'être une femme qui étaient « bonnes » et d'autres « mauvaises » ? Ces histoires contribuent à établir une norme de bon comportement.

**« Le premier devoir d'une femme est de donner naissance à des enfants en bonne santé et de les élever pour en faire des personnes normales ; ainsi, il n'y aura pas de violence au sein de la famille, et notre vie sera belle. »**

(Le vice-gouverneur d'un khukumat [organe exécutif local], Tadjikistan)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) reconnaît le droit de toute personne de fonder une famille comme elle le souhaite. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire des choix en matière de famille et de procréation, les gens sont souvent soumis à une énorme pression sociale, quel que soit leur

**Des élèves et des enseignants ont créé une exposition, des chansons et des danses sur le thème des droits sexuels et reproductifs, en Belgique, 2013.**



© Amnesty International Belgique

genre ou leur sexe. Les normes sociales imposent souvent l'âge auquel les gens sont censés se marier et le nombre d'enfants qu'ils sont supposés avoir et quand, et font peser une réelle pression sur les jeunes qui ne respectent pas ces attentes.

La culture et les normes sociales imposent aussi des standards de beauté – au sein des communautés et entre groupes sociaux – qui peuvent pousser les jeunes, quel que soit leur genre, à modifier leur corps. La façon de s'habiller, de se coiffer et de se maquiller, ainsi que les vêtements et les couleurs jugés plus ou moins masculins ou féminins, sont autant de critères qui interviennent dans la manière dont les cultures distinguent et définissent les genres.

Les pratiques qui marquent l'appartenance à un groupe ou une tribu, comme les tatouages, les scarifications et la circoncision, sont aussi souvent associées au passage de l'enfance à l'âge adulte. Ces pratiques, généralement mises en œuvre sans tenir compte du libre choix des intéressés, sont l'une des manières dont les normes culturelles s'expriment sur le corps des jeunes. Certains endurent des rituels douloureux et des modifications corporelles pour se conformer aux normes de la société, et presque tous subissent une forme de pression les incitant à respecter la norme en matière d'habillement, de comportement et d'apparence.

Les pressions sociales influencent également la façon dont nous nous comportons et interagissons avec les autres au sein de notre communauté – de la manière dont nous parlons du sexe et de la sexualité à nos choix de partenaires sexuels et amoureux, en passant par le choix de nos amis et fréquentations. Beaucoup de ceux qui s'identifient comme LGBTI sont confrontés à une énorme pression sociale les poussant à cacher leur orientation sexuelle et leur identité ou leur expression de genre, ou à essayer de changer pour mieux entrer dans la norme. De nombreuses cultures attendent des jeunes qu'ils se conforment à l'expression de genre et à la sexualité considérées comme « normales ». Ceux qui osent s'exprimer, poser des questions ou défendre leur expression et leur identité ou celles d'autrui courent le risque d'être mis à l'écart, stigmatisés ou soumis à des violences.

**Bande dessinée de l'artiste Rasenth révélant que les hommes et les garçons sont eux aussi victimes du sexisme, 2014 (traduction non officielle).**



Utilisation avec l'autorisation de <http://rasenth.flavors.me/>

## DISCRIMINATION ET INÉGALITÉS

La discrimination consiste à empêcher systématiquement certaines personnes ou catégories de personnes de jouir de leurs droits fondamentaux en raison de ce qu'elles sont ou de ce en quoi elles croient. L'une de ses formes les plus courantes est la discrimination liée au genre, qui repose sur l'idée qu'un genre ou un mode d'expression du genre est meilleur qu'un autre.

Les rôles de chacun des genres étant largement définis par la culture, ils peuvent varier selon les groupes de population. Cependant, de grandes tendances se dégagent à travers le monde quant à la manière dont les sociétés et les cultures considèrent et traitent les gens en fonction de leur genre ou de leur sexe. En particulier, de nombreuses cultures sont discriminatoires à l'égard des femmes et filles. Partant du principe que les femmes sont inférieures aux hommes, elles leur donnent moins accès à l'éducation, à la santé et aux perspectives économiques.

**« Mon beau-père mange en premier. Ensuite vient le tour de tous les membres masculins de la famille, puis les femmes arrivent en dernier. »**

(Une Népalaise de 24 ans)

Sur le plan individuel, il en résulte que les femmes, les filles et tous ceux qui ne se conforment pas aux normes en matière de genre sont soumis à un risque plus élevé de violence, de discrimination et de harcèlement. Dans les familles, la préférence pour les hommes implique que les filles et les femmes mangent moins, doivent effectuer davantage de tâches domestiques et ne peuvent parfois pas aller à l'école. De façon plus générale, à l'échelle de la société, le manque de considération pour les femmes amène les États à moins investir dans leur épanouissement, leur éducation et leur santé.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [ONU], traité international juridiquement contraignant, demande aux États de « modifier les schémas et modèles de comportement socio-culturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ».



© Amnesty International/Aniss Mezoued



© Amnesty International

**En haut :** Quelque 300 jeunes de groupes scolaires d'Amnesty International et d'Oxfam rassemblés à Louvain-la-Neuve (Belgique), février 2013. La journée était consacrée à l'égalité entre hommes et femmes et aux droits des femmes.

**Ci-dessus :** Femmes madhesis ayant participé à des groupes de discussion sur la discrimination liée au genre, dans le district de Kailali (Népal), mai 2014.

## LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES SE HEURTENT LES JEUNES

La tranche d'âge entre 15 et 24 ans peut être une période d'exploration, d'expérimentation et d'apprentissage, caractérisée par une plus grande propension à prendre des risques et à se questionner. Les droits des jeunes sont protégés par la notion de capacité évolutive, c'est-à-dire l'idée que notre autonomie et notre contrôle sur notre propre vie augmentent au fur et à mesure que nous grandissons.

Le principe de la capacité évolutive permet à chacun de grandir et de mûrir à son rythme, confiant aux parents, aux autres personnes qui s'occupent des enfants, aux éducateurs et aux professionnels de santé la charge d'offrir aux jeunes l'espace nécessaire pour prendre leur propres décisions à propos de leurs droits. C'est aux adultes, notamment aux parents et aux autres personnes en charge, que revient la responsabilité de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient respectés, protégés et mis en œuvre, tout en tenant compte de leur capacité à revendiquer leurs propres droits et à en faire usage.

La discrimination, les attentes sociales et les préjugés liés à l'âge peuvent aussi avoir des conséquences importantes sur notre capacité à bénéficier et à jouir de nos droits fondamentaux. D'après les Nations unies, les jeunes représentent une part importante de la population de la planète, qui compte plus de 40 % de personnes de moins de 25 ans, dont 85 % vivent dans des pays en développement.

Cette génération de jeunes, la plus grande qui ait jamais existé, dispose de perspectives inégalées : elle forme un groupe dont les membres sont mieux connectés que n'importe quelle génération précédente sur le plan technologique et mondial. En conséquence, ils sont plus à même de provoquer des mouvements sociaux et de revendiquer une meilleure reconnaissance de ce qu'ils peuvent apporter en matière de développement et de progrès social. Cependant, ces jeunes sont aussi confrontés à des difficultés : ils sont touchés de façon disproportionnée par le VIH/sida, et se voient souvent refuser l'accès aux services, à l'information et à l'éducation à cause de leur âge, ainsi que pour d'autres motifs discriminatoires. Partout dans le monde, les jeunes n'ont généralement pas le même pouvoir de prise de décision ni la même capacité à contrôler leur corps et leurs choix que les générations plus âgées.

De nombreuses cultures instaurent une hiérarchie accordant des privilèges qui s'acquièrent avec l'âge. Les jeunes sont souvent considérés comme incompetents, peu fiables ou irresponsables par rapport aux adultes, et n'ont pas voix au chapitre dans les décisions sur des sujets qui les concernent.

Les jeunes sont dans une position difficile, cherchant l'espace de liberté nécessaire pour découvrir par eux-mêmes qui ils sont en train de devenir et qui ils veulent être, tout en souhaitant être reconnus pour ce qu'ils sont actuellement. Il est naturel que les jeunes remettent en cause les normes sociales et culturelles qui définissent le genre et la sexualité. Cela leur permet de redéfinir ces normes et ces stéréotypes d'une manière qui a du sens pour leur génération. Ce processus naturel de remise en cause et de redéfinition contribue à faire grandir et évoluer les sociétés au fil du temps, permettant une évolution culturelle permanente.



© Amnesty International

Des jeunes du Togo soutiennent la campagne *Mon corps, mes droits* avec un atelier de dessin, juin 2014.

## QUAND IDENTITÉ ET DROITS SE RENCONTRENT

Les droits humains sont un ensemble fondamental de droits ou de garanties, à commencer par le droit à la vie. Les droits humains ne se gagnent pas et ne se méritent pas. Ils sont inhérents à tous les êtres humains dès leur naissance, ce qui signifie qu'aucun être humain ne doit à aucun moment en être privé, où qu'il se trouve et pour quelque raison que ce soit. Les droits humains sont indivisibles et interdépendants, ce qui signifie qu'ils ont tous la même importance et que la mise en œuvre d'un droit dépend de la mise en œuvre de tous les autres droits.

La DUDH a été rédigée en 1948, après la Seconde Guerre mondiale. Elle peut être vue comme une certaine conception de la dignité humaine et d'un monde qui reconnaît les droits de chaque personne. La DUDH place sur le même plan les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques, reconnaissant notamment le droit de chacun à la vie, à la liberté et à la liberté d'expression, à l'alimentation, au logement, au

travail et à la sécurité sociale. Elle est à la base du travail d'un grand nombre d'organisations de défense des droits humains, dont Amnesty International. Pour en savoir plus sur les différents types de droits humains, voir le module 1 de la série d'Amnesty International *Respectez mes droits, respectez ma dignité*, intitulé *Pauvreté et droits humains* (ACT 35/021/2011).

Aux termes de la DUDH, toute personne a droit au respect de l'ensemble de ses droits « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Il est aujourd'hui largement reconnu par les institutions spécialisées dans les droits humains que le terme « toute autre situation » comprend l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Nos identités personnelles naissent du croisement des différentes réalités qui nous composent : non seulement notre identité de genre et notre identité sexuelle, mais aussi la manière dont celles-ci interagissent avec notre origine ethnique, notre nationalité, notre religion et d'autres facteurs.

Les membres de groupes marginalisés – des groupes qui ont moins de pouvoir dans la société – sont souvent en butte à des discriminations multiples, fondées notamment sur le genre, la couleur de la peau, l'origine ethnique, l'appartenance à un groupe minoritaire ou à une communauté indigène, le handicap ou d'autres facteurs. Une personne peut être victime de préjugés, de stigmatisation ou de marginalisation de multiples manières.

**« Nous avons peur quand ils [les médecins] s'adressent à nous en espagnol et que nous ne pouvons pas répondre [...] Je me mets à transpirer de peur [...] Qu'est-ce que je vais répondre puisque je ne comprends pas l'espagnol ? »**

(Rosa Quichca Vargas, indigène quechua du Pérou, enceinte de son cinquième enfant)

**À gauche :** Des sympathisants participent à la marche des fiertés à Auckland (Nouvelle-Zélande), février 2013.

**À droite :** Des femmes devant un centre de santé à San Juan de Ccharhuacc, dans la province rurale de Huancavelica (Pérou), septembre 2008. Le taux de mortalité maternelle de ce pays figure parmi les plus élevés des Amériques. Il est particulièrement important dans les communautés indigènes, rurales et pauvres.



© Amnesty International



© Amnesty International

*« Dans notre bidonville [...] on sait vite si quelqu'un est gay. La plupart du temps, il y a cinq personnes par maison [...] J'ai eu connaissance de quatre agressions sérieuses contre des personnes LGBTI dans le bidonville, et il y a beaucoup de cas de commerçants qui disent "je ne te rends pas la monnaie parce que tu es gay", ou d'autres habitants qui disent "je ne partage pas ma tasse avec toi parce que tu es gay". »*

(Un militant de Kampala, Ouganda)

L'interaction entre les droits humains d'une part et la situation économique, le genre et la sexualité d'autre part est particulièrement importante. Souvent, l'accès aux traitements médicaux et aux soins de santé, notamment aux services, à l'éducation et à l'information, est déterminé par la capacité à payer. Il s'agit pourtant de services que les gouvernements devraient veiller à rendre largement

accessibles et abordables pour tous. Il arrive que certains services ne soient disponibles que pour ceux qui peuvent se permettre d'aller dans le secteur privé, ou que les professionnels de santé demandent aux patients de payer pour accéder à un service. La pauvreté est aussi souvent un facteur qui favorise d'autres formes de discrimination.

Les obligations internationales relatives aux droits humains imposent aux États de porter une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables et défavorisés afin de combattre les formes multiples de discrimination qu'ils risquent de subir. C'est le cas, entre autres, des minorités sexuelles ou ethniques, des populations indigènes, des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, des travailleurs du sexe, des enfants et des adolescents, et des personnes souffrant de handicap physique ou mental – et plus particulièrement encore des femmes appartenant à ces groupes.

## STIGMATISATION ET CONTRÔLE

Une personne dont l'identité n'est pas conforme aux normes de la société dans laquelle elle vit peut être qualifiée d'anormale, d'immorale, d'indigne, d'inférieure, de dangereuse voire de criminelle. Certains sujets peuvent devenir des tabous sociaux, dont il est interdit de parler. Les normes sociales et culturelles définissent non seulement les comportements que nous devons avoir, mais aussi ce dont nous pouvons ou ne pouvons pas parler franchement et ouvertement.

La suspicion, la condamnation ou les reproches auxquels se heurtent les femmes et les filles qui ont été violées ou agressées sexuellement, ainsi que la stigmatisation, la réprobation ou les brimades que subissent les hommes victimes de viol ou d'agression sexuelle, contribuent aux inégalités sociales liées au genre.

D'après la campagne des Nations unies Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, la réprobation sociale envers les victimes d'agressions sexuelles et de viols est particulièrement courante. En conséquence, nombreuses sont celles qui renoncent à saisir la justice par crainte de perdre leur réputation ou de subir des représailles, de nouvelles violences ou d'autres conséquences. On sait malheureusement que les viols et les agressions sexuelles sont loin d'être tous dénoncés, car les victimes craignent de briser le tabou, ont peur des réactions négatives de leur famille ou de leur communauté, ou n'ont pas confiance dans la capacité ou la volonté des autorités de poursuivre les auteurs.

**« J'ai peur qu'il tue ma famille, et quand je suis au village, je ressens aussi beaucoup de honte. Je crains de ne jamais pouvoir trouver quelqu'un qui m'aime. »**

(Une victime de viol et d'inceste âgée de 14 ans, Cambodge)

Ce tabou social qui empêche les victimes de viol et de violences sexuelles de parler touche des gens de tous les genres, qui craignent de perdre le respect de leur famille ou de leur communauté, de se voir attribuer la responsabilité de l'agression, ou de voir leur identité ou leur orientation sexuelle remise en question. C'est ainsi que les hommes et garçons qui ont subi des violences sexuelles craignent eux aussi les conséquences sociales qui peuvent découler du fait de se faire soigner ou de dénoncer l'agression.

Quand les gens ne peuvent pas parler ou être entendus, les droits individuels s'en trouvent affaiblis. Il peut en découler une culture de l'impunité et une absence de lois et de politiques appropriées offrant une protection suffisante et des réparations satisfaisantes. Dans certains cas, il peut même en résulter des lois qui violent directement les droits humains. Les lois qui autorisent les maris à frapper ou à violer leur femme en toute impunité, ou qui empêchent les femmes de voyager, de travailler, de voter, de bénéficier de soins médicaux ou d'accéder à la propriété sans que leur mari ou leur père ne soit au courant ou ne les y autorise, portent atteinte à la capacité des femmes et des filles de participer socialement, économiquement et politiquement au développement, et renforcent les normes sociales sur l'infériorité des femmes et des filles.

### Selon les estimations des Nations unies :

- 1/3 des femmes dans le monde ont déjà été victimes de violence et/ou d'atteintes sexuelles.
  - 150 millions de filles de moins de 18 ans ont déjà subi des violences sexuelles sous une forme ou sous une autre.
  - Jusqu'à 50 % des agressions sexuelles sont commises sur des filles de moins de 16 ans.
  - Des études menées en Afrique subsaharienne ont montré que la violence du partenaire et la peur des mauvais traitements dissuadent les filles de refuser les relations sexuelles quand elles n'en avaient pas envie et compromettaient l'utilisation du préservatif.
- Source : Amnesty International, *Les droits sexuels et reproductifs : faits et chiffres* (ACT 30/007/2013)

*« Même les parents, même le père d'une femme battue ne peut aller voir son gendre et lui dire : "Regarde ce que tu fais à ma fille !" Il n'a pas le droit de faire ça, car le mari peut lui répondre : " C'est ma femme, je fais ce que je veux". En Arménie, les hommes considèrent que leur épouse leur appartient. »*

(D. M., une victime de violence domestique, Arménie)

Nous baignons tous depuis notre plus jeune âge dans les représentations et les attentes de notre culture. De ce fait, nous intériorisons les pressions sociales, nous nous approprions les images et les normes dominantes et nous nous imposons une pression, une culpabilité et une honte qui nous obligent à nous fondre dans le moule.

De jeunes militants se mobilisent pour la campagne *Mon corps, mes droits*, à Copenhague (Danemark), juillet 2014. On peut lire sur la banderole : « Vous aimeriez épouser un violeur ? Certains n'ont pas le choix. »



© Amnesty International

# HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION ET VIOLENCE LIÉS AU GENRE ET À LA SEXUALITÉ

Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la discrimination, au harcèlement et aux violations de leurs droits dans le domaine de la sexualité. La sexualité féminine est taboue dans de nombreuses cultures et sociétés, et beaucoup de celles qui brisent le silence sur leurs désirs sexuels et leurs sentiments sont qualifiées de « salopes » ou de « mauvaises filles », sont mises au ban de la société et s'exposent à des violences. À l'inverse, on apprend souvent aux garçons et aux jeunes hommes que leurs désirs sexuels sont incontrôlables et qu'ils doivent acquérir une expérience sexuelle et avoir une sexualité agressive afin d'être vraiment « virils ». Ces stéréotypes empêchent les jeunes de discuter ouvertement et librement de leurs propres perceptions de leur corps.

Dans de nombreuses parties du monde, le contrôle de la sexualité des femmes est utilisé pour maintenir l'ordre social et renforcer les structures de pouvoir inégales. Les lois, les politiques et les pratiques qui bafouent le droit des femmes et des filles au contrôle de leur propre corps et de leur sexualité les empêchent de participer à la société au même titre que les hommes, les privant de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la politique. Parmi les violations commises notamment par des acteurs non étatiques (individus ou groupes), on peut citer : les mutilations génitales féminines, qui restreignent la sexualité des femmes ; les crimes d'« honneur », dans lesquels des hommes tuent des femmes de leur famille soupçonnées d'avoir transgressé les règles jugées acceptables en matière de comportement

## MARIAGE FORCÉ

Les recherches d'Amnesty International révèlent qu'au Burkina Faso et en Sierra Leone des fillettes de 10 ans sont mariées parce que les gouvernements de ces pays ne font pas respecter l'âge minimum légal du mariage. Dans ces mariages, en général, les filles ne peuvent pas prendre de décisions en matière de santé sexuelle et reproductive, n'ont accès ni à l'éducation ni à l'information et souffrent de complications liées aux grossesses précoces.

De nombreuses filles sont forcées de se marier très jeunes, et on ne les laisse pas décider si elles souhaitent ou non avoir des relations sexuelles ou utiliser la contraception. Elles se retrouvent donc enceintes immédiatement ou peu après leur mariage, alors qu'elles ne sont encore elles-mêmes que des enfants. Plus de 14 millions d'adolescentes accouchent chaque année dans le monde, principalement à la suite de relations sexuelles forcées et d'une grossesse non désirée. Les complications liées à la grossesse restent la principale cause de mortalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans dans les pays en développement.

sexuel ; le viol et les autres violences commis contre des lesbiennes en raison de leur orientation sexuelle ; et le mariage forcé des femmes et des jeunes filles.

Les violences liées au genre et les autres violations des droits des femmes et des filles sont extrêmement courantes et contribuent à favoriser une culture dans laquelle les jeunes femmes ne sont pas libres de vivre leur sexualité selon leurs choix, et dans laquelle les jeunes hommes sont censés faire leurs preuves par l'agression, la violence et les prouesses sexuelles, sans tenir compte de leur santé ni de celle de leurs partenaires. Le risque réel de violence et de discrimination que courent les jeunes quand ils doivent prendre des décisions sur leur sexualité et leur expression de genre peut restreindre leur accès à leurs autres droits fondamentaux. Les jeunes filles qui ne peuvent pas négocier l'usage du préservatif avec leurs partenaires ou qui n'ont pas accès aux services de contraception en raison de leur âge ou de leur genre risquent des grossesses non désirées. Une grossesse non désirée peut entraîner un avortement réalisé dans de mauvaises conditions ou une naissance prématurée, qui peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les jeunes mères ou les jeunes filles enceintes peuvent aussi quitter l'école prématurément ou être renvoyées de leur école, ce qui constitue une violation de leur droit à l'éducation et limite leur accès au marché du travail et à l'autonomie financière.



© Sören Malmose

## LA VIOLENCE LIÉE À L'ORIENTATION SEXUELLE ET À L'IDENTITÉ DE GENRE

Si la violence liée au genre touche majoritairement des femmes et des filles, elles ne sont pas les seules à être prises pour cible en raison de leur genre. Les hommes et les garçons peuvent aussi en être victimes s'ils ne correspondent pas à l'image dominante de la masculinité, et des gens de tout genre peuvent être visés dès lors que leur entourage ne respecte pas leur expression de genre.

*« La violence fondée sur le genre est également liée à la construction sociale des identités, soit masculine, soit féminine. Une personne s'écartant de ce qui est considéré comme étant un comportement "normal" devient la cible potentielle de violences, d'autant plus lorsque intervient un facteur de discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. »*

(Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, déclaration lors de la 58<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme, 2002)

Les jeunes qui s'identifient ou sont perçus comme LGBTI ont plus de risques d'être harcelés ou de subir des violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Le Gay, Lesbian and Straight Education Network, une organisation basée aux États-Unis, indique dans son Safe Space Kit que :

- aux États-Unis, 84 % des étudiants identifiés comme LGBTI ont déjà fait l'objet d'insultes ou de menaces en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
- 39 % des étudiants homosexuels ou bisexuels et 55 % des étudiants transgenres ont déjà été agressés physiquement, bousculés ou poussés du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Certaines personnes subissent ce type de violence uniquement en raison de suppositions sur leur orientation sexuelle, fondées sur leur expression de genre. Les filles qui sont « trop masculines » ou les garçons qui sont « efféminés » sont souvent considérés comme lesbiennes ou gays, et sont en butte au harcèlement et à la discrimination en raison de leur orientation sexuelle présumée. L'Institute of Development Studies a constaté en 2007 que, au Bangladesh, les garçons qui avaient un



© Amnesty International Iceland

**Ci-dessus :** Vernissage d'une exposition photo réalisée par AI Islande dans le cadre de la campagne *Mon corps, mes droits*, juin 2014.

**À gauche :** AI Danemark était partenaire officiel de la marche des fiertés de Copenhague, août 2012.

comportement « efféminé » au regard des stéréotypes de genre avaient plus de probabilité de quitter l'école prématurément à cause du harcèlement, ce qui compromettrait leurs perspectives d'avenir en matière d'études et d'emploi.

Les violences liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, réelle ou présumée, sont courantes, même s'il est impossible d'en connaître l'ampleur exacte. Les LGBTI peuvent être confrontés à cette violence n'importe où : dans la rue, dans des bars ou des clubs, dans d'autres lieux publics, et même chez eux – parfois aux mains de membres de leur famille. Une ONG italienne travaillant avec des parents de jeunes LGBTI à Palerme a raconté à Amnesty International que des adolescents avaient été agressés sexuellement par des proches, et d'autres confinés, chassés de chez eux ou accusés d'être « ensorcelés » – autant de mesures censées les « guérir » de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.



© Amnesty International

**Un jeune homme de Yaoundé (Cameroun) régulièrement roué de coups dans son quartier avant d'être chassé de son logement en raison de son orientation sexuelle et de son identité de genre, 2013.**

La discrimination et la violence dont certains sont couramment victimes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité ou leur expression de genre se produisent à tous les échelons de la société, et peuvent être cautionnées par les lois et les politiques locales ou nationales, voire découler directement de celles-ci. D'après les statistiques 2014 de l'ILGA, les relations sexuelles entre personnes de même sexe constituent une infraction pénale dans 78 pays du monde, ce qui est contraire à l'obligation qu'ont ces États, au regard du droit international, de protéger toutes les personnes, sans discrimination. La peine de mort pour les relations sexuelles consenties entre adultes de même sexe est inscrite dans la législation en Afghanistan, en Arabie saoudite, au Brunéi Darussalam, en Iran, en Mauritanie,

dans certains États du nord du Nigeria, au Pakistan, dans le sud de la Somalie, au Soudan et au Yémen.

Même dans les pays où les lois anti-homosexualité ne sont généralement pas appliquées, le seul fait que ces lois existent ouvre la voie aux violations, telles que le chantage et l'extorsion, notamment par la police. Par ailleurs, l'existence de ces lois revient à laisser entendre à la population en général que la discrimination liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre est acceptable, et que les droits humains ne s'appliquent pas aux LGBTI. Il en résulte un environnement favorable au harcèlement, à l'intimidation et à la violence contre les LGBTI, ainsi qu'un climat d'impunité pour les auteurs de tels actes.

Même dans les endroits où les relations entre personnes de même sexe sont mieux acceptées, les gens sont souvent victimes de discrimination et de violence en raison de leur identité ou de leur expression de genre. Les crimes de haine, les agressions et les attaques contre ceux qui s'identifient comme transgenres sont courants. La violence motivée par la haine a un effet particulièrement néfaste et prolongé sur les victimes. Elle instaure également un climat de peur chez les personnes, les groupes et les communautés LGBTI, ainsi qu'une méfiance généralisée envers les autorités, en particulier lorsque l'État ne fait pas le nécessaire pour traduire en justice les auteurs de ces violences.

## CHOIX, AUTONOMIE ET MAÎTRISE DE SON PROPRE DESTIN

Tous les êtres humains naissent avec un certain nombre de droits fondamentaux inaliénables, protégés par la DUDH et d'autres instruments relatifs aux droits humains, parmi lesquels figurent les droits à l'intégrité corporelle, au choix, à l'autonomie et à la maîtrise de son propre destin. Nous avons tous le droit de prendre des décisions personnelles et d'exercer un contrôle sur notre santé, notre corps, notre sexualité ou notre désir d'avoir ou pas des enfants, sans avoir à craindre de châtement, de représailles, de discrimination ni de violence. Malheureusement, partout dans le monde, notre liberté de prendre ces décisions peut être contestée ou contrôlée par différents acteurs, tels que la famille, le gouvernement, les professionnels de la santé ou les autorités religieuses.

Les notions de choix, d'autonomie et de maîtrise de son propre destin sont interdépendantes et essentielles pour permettre aux gens d'exprimer leur genre et leur sexualité, ainsi que de jouir de leurs droits fondamentaux.

**Avoir le CHOIX** signifie avoir le droit de prendre des décisions éclairées sur ce que nous voulons faire de notre corps et de notre vie. Quand notre choix est limité par le manque d'information, la pauvreté, la faim ou la violence, notre droit de prendre des décisions s'en trouve restreint ou bafoué.

**L'AUTONOMIE** est le fait de pouvoir prendre des décisions et faire des choix sans pression ni violence extérieures, qu'elles soient mentales ou physiques. On entend par autonomie corporelle le niveau de contrôle qu'exerce une personne sur ce qui arrive à son corps.

**La MAÎTRISE DE NOTRE PROPRE DESTIN** est notre capacité à prendre librement des décisions sur nos identités et notre avenir, et à déterminer qui nous sommes et qui nous voulons être, sans être contrôlés par des personnes ou des forces extérieures.

Ces notions sont particulièrement importantes pour les jeunes, qui se retrouvent souvent à devoir concilier leurs droits au choix, à l'autonomie et à la maîtrise de leur propre destin et les attentes familiales, sociales ou culturelles à leur égard. Ces droits au choix, à l'autonomie et à la maîtrise de son propre destin



© Amnesty International

**Défilé *Mon corps, mes droits* organisé à Santiago (Chili), 2014.** Jeune participante au défilé, qui s'est inspirée des peintures sur corps réalisées par Hikaru Cho (Choo-San) pour illustrer la campagne. Avec une serrure dessinée sur le ventre et une clé à la main, elle entend montrer : « Vous avez le droit de choisir, quand vous le souhaitez, d'avoir des enfants... ou pas. »

s'appliquent aux décisions que vous êtes amenés à prendre dans tous les domaines : comment vous exprimez votre genre ; comment vous identifiez votre genre et votre sexualité ; si, quand et comment vous décidez d'explorer vos désirs sexuels, seul ou avec un partenaire ; ou quelles décisions vous prenez en matière de contraception, de planification familiale et de procréation. Il est particulièrement difficile pour les jeunes qui ne s'identifient pas comme homme ou femme de jouir de ces droits ; la manière dont ils expriment leur identité les expose à la discrimination et à la violence.

**« Je suis allée dans le bureau du directeur pour m'inscrire et il m'a demandé si je venais inscrire mon frère. Je lui ai répondu que non et que je m'appelais Anna. Son collègue nous a interrompus en lui disant que mon nom était Panagiotis [prénom masculin officiel d'Anna]. Le directeur m'a dit qu'il avait été prévenu de ma situation et qu'il n'accepterait aucun gay ou trans dans son école. Il a ajouté que je devais me faire couper les cheveux, arrêter de me maquiller, porter des vêtements masculins et en règle générale me comporter comme un homme. »**

(Anna, une jeune femme transgenre, Grèce)

*« La santé sexuelle implique une conception de la sexualité et des relations sexuelles qui soit positive et fondée sur le respect, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sans risques, à l'abri de toute contrainte, discrimination et violence »*

Organisation mondiale de la santé

## FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS

Les institutions de santé publique et les organes de protection des droits humains définissent la santé en termes de bien-être physique, mental et social, ce qui implique qu'elle ne doit pas seulement être l'absence de maladie ou d'infirmité. La santé dépend aussi de l'investissement positif et de l'épanouissement des gens dans leur vie et dans leur corps ; elle implique d'inclure dans la définition de la santé sexuelle la capacité des jeunes à avoir une vie sexuelle sûre, saine et épanouie. En conséquence, le droit des jeunes de contrôler leur corps et leur sexualité nécessite qu'ils disposent de l'espace de liberté nécessaire pour trouver la voie vers l'épanouissement sexuel, sans subir de contrainte, de discrimination ni de violence. Souvent, les programmes d'éducation à la sexualité ou les informations sur la santé sexuelle à destination des jeunes mettent l'accent sur la prévention des grossesses, les risques, les maladies et la violence, qui sont des questions essentielles. Cependant, ils oublient généralement d'aborder les notions de plaisir et de droits sexuels et reproductifs, en partie à cause des tabous sur la sexualité et le plaisir sexuel des jeunes.

L'utilisation des normes culturelles pour justifier l'absence d'information et d'éducation des jeunes en matière de sexualité, ou pour déterminer le ton de l'éducation sexuelle qui leur est dispensée, est une violation de leurs droits. La diffusion d'informations inexacts peut renforcer les préjugés sur la sexualité des jeunes et contribue à dissuader les jeunes de poser des questions et d'exprimer leur curiosité à propos de la sexualité et du genre.

Le fait de recevoir des informations et une éducation exhaustives, exactes et non discriminatoires en matière de sexualité est non seulement un droit en tant que tel, mais aussi un élément indispensable pour permettre aux jeunes d'exercer leurs autres droits de façon éclairée et autonome. Tous les êtres humains, et en particulier les jeunes, doivent pouvoir bénéficier de leurs droits sexuels et reproductifs afin d'être en mesure de choisir seuls et en connaissance de cause quand, comment et avec qui avoir une relation sexuelle ou amoureuse, comment exprimer leur genre et leur identité sexuelle, quand et comment demander des informations et des services en matière de santé, et quand, comment et avec qui former une famille.

# RESSOURCES POUR COMPRENDRE LA CULTURE, LE GENRE ET LA SEXUALITÉ

## Rapports d'Amnesty International utilisés dans ce chapitre

*Gender Legal Recognition in Finland: Submission to the Working Group Tasked to Propose a New Draft Law* (EUR 20/003/2013)  
<http://amnesty.org/en/library/info/EUR20/003/2013/en>

*Violence is not just a family affair: Women face abuse in Tajikistan* (EUR 60/001/2009)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR60/001/2009>

*Unnecessary burden: Gender discrimination and uterine prolapse in Nepal* (ASA 31/001/2014)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA31/001/2014/en>

*Fatal flows: Barriers to maternal health in Peru* (AMR 46/008/2009)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/AMR46/008/2009>

*Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne* (AFR 01/001/2013)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/AFR01/001/2013/fr>

*Briser le silence. La violence sexuelle au Cambodge* (ASA 23/001/2010)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/ASA23/001/2010/fr>

*No pride in silence: domestic and sexual violence against women in Armenia* (EUR 54/004/2008)  
<http://amnesty.org/en/library/info/EUR54/004/2008/en>

*L'État décide qui je suis. Les personnes transgenres confrontées à des procédures de changement d'état civil défailtantes ou inexistantes en Europe. Extraits* (EUR 01/001/2014)  
[www.amnesty.org/fr/library/info/EUR01/001/2014/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR01/001/2014/fr)

*Inabordable. Le coût de la santé maternelle en Sierra Leone* (AFR 51/005/2009)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/AFR51/005/2009/fr>

*Donner la vie, risquer la mort. Combattre la mortalité maternelle au Burkina Faso* (AFR 60/001/2009)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/AFR60/001/2010/fr>

*Ma vie, ma santé, mon éducation, mon choix, mon avenir, mon corps, mes droits* (ACT 35/001/2014)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/ACT35/001/2014/fr>

*Condamnations à mort et exécutions en 2013* (ACT 50/001/2014)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/ACT50/001/2014/fr>

## Autres sources utilisées dans ce chapitre

Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 14 : Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), 2000, § 18-27,  
[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/C.12/2000/4&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/C.12/2000/4&referer=/english/&Lang=F)

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Recommandation générale n° 24 : Les femmes et la santé (article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), § 6,  
<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm-fr.htm#recom24>

Institute of Development Studies, Whose Sexuality Counts? Poverty, Participation and Sexual Rights, novembre 2007,  
<https://www.ids.ac.uk/files/dmfile/Wp294.pdf>

ILGA, State-sponsored homophobia: A survey of Laws,  
[http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA\\_SSHR\\_2014\\_Eng.pdf](http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA_SSHR_2014_Eng.pdf)

Réseau interinstitutions des Nations unies pour l'épanouissement des jeunes, Uniting 4 Development,  
<http://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/un-ianynd.pdf>

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, Nés libres et égaux. Orientation sexuelle et identité de genre en droit international des droits de l'homme, 2012,  
[http://www.ohchr.org/Documents/Publications/BornFreeAndEqualLowRes\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/BornFreeAndEqualLowRes_FR.pdf)



Campagne du secrétaire général des Nations unies Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes,  
<http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,  
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

### Envie d'en savoir plus ?

Amnesty International, *Six points à vérifier pour que les femmes victimes de violences puissent obtenir justice* (ACT 77/002/2010)  
<http://amnesty.org/fr/library/info/ACT77/002/2010/fr>

### Envie d'aller plus loin ?

Amnesty International, *Pour que les droits deviennent réalité : ateliers de sensibilisation aux questions liées au genre* (ACT 77/035/2004)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT77/035/2004/fr>

Amnesty International, *Making Rights a Reality: Human rights education workshop for youth* (ACT 77/053/2005)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/ACT77/053/2005/en>

African Women's Leadership Institute (AWLI), *Sexual and Reproductive Health and Rights and Violence against Women in Conflict Affected African Contexts*, AMwA, avril 2010  
[http://www.makeeverywomancount.org/images/stories/documents/AkinaMamaWaAfrica\\_](http://www.makeeverywomancount.org/images/stories/documents/AkinaMamaWaAfrica_)

DSW, *Youth-to-Youth: Sexual and Reproductive Health Facilitators' Training Manual*, 2014  
[http://www.dsw.org/fileadmin/content/Docs/SRH\\_manual/merged\\_smallpdf.com\\_\\_2\\_.pdf](http://www.dsw.org/fileadmin/content/Docs/SRH_manual/merged_smallpdf.com__2_.pdf)

International HIV/AIDS Alliance, *Tools together now! 100 participatory tools to mobilise communities for HIV/AIDS*  
<http://www.eldis.org/vfile/upload/1/document/0708/DOC22870.pdf>

Julie A. Mertus et Nancy Flowers, *Local Action, Global Change: A Handbook on Women's Rights*, avril 2008

Fiches d'information de l'OMS, *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes*  
[http://www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/vaw\\_series/fr/](http://www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/vaw_series/fr/)

Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE) et ONU Femmes, *Voices against Violence: Handbook for group leaders*, <http://www.waggs.org/en/grab/24548/1/eng-voices-against-violence-handbook.pdf> ;

Pour des informations en français, voir <http://www.stoptheviolencecampaign.com/fr/takeaction/educationprogramme>

### Ressources pour travailler sur les questions de genre avec des garçons et des hommes

Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Promunda et MenEngage, *Implication des hommes et des garçons dans l'égalité de genre et de santé : une boîte à outils pour l'action*  
<http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Engaging%20Men%20and%20Boys%20Toolkit%20FRENCH.pdf>

ACQUIRE Project, *Engaging Men and Boys for Gender Transformation manual*  
[http://www.acquireproject.org/archive/files/7.0\\_engage\\_men\\_as\\_partners/7.2\\_resources/7.2.3\\_tools/Group\\_Education\\_Manual\\_final.pdf](http://www.acquireproject.org/archive/files/7.0_engage_men_as_partners/7.2_resources/7.2.3_tools/Group_Education_Manual_final.pdf)

MenEngage : alliance internationale d'ONG et d'agences des Nations unies qui œuvre en faveur de l'engagement des hommes et des garçons dans l'égalité des genres  
<http://www.menengage.org>

Sonke Gender Justice Network : <http://www.genderjustice.org.za/>

### Ressources pour l'éducation à la sexualité

Ce module n'est pas un programme d'éducation à la sexualité, mais il existe de nombreuses ressources pour les jeunes et les animateurs désireux d'en savoir plus sur leur corps, leur santé et leurs droits sous l'angle de l'éducation à la sexualité. Voici quelques recommandations d'outils et d'organisations :

Fédération internationale pour la planification familiale, *En pleine forme, heureux et canon*  
[http://www.ippf.org/sites/default/files/healthy\\_happy\\_hot\\_french.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/healthy_happy_hot_french.pdf)

Population Council, *Un seul programme : Guide et Activités pour une approche pédagogique unifiée de la sexualité, du genre, du VIH et des droits humains*  
[http://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/2011PGY\\_ItsAllOneGuidelines\\_fr.pdf](http://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/2011PGY_ItsAllOneGuidelines_fr.pdf) et [http://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/2011PGY\\_ItsAllOneActivities\\_fr.pdf](http://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/2011PGY_ItsAllOneActivities_fr.pdf)

UNESCO, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle*  
[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=47268&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=47268&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

ONUSIDA, brochure : *Be in the Know*  
[http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/20140130\\_UNAIDS\\_YouthBrochure\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/20140130_UNAIDS_YouthBrochure_en.pdf)

Sex Ed Library : source d'information pour les éducateurs et les animateurs intéressés par l'éducation à la sexualité  
<http://www.sexedlibrary.org/index.cfm?&stopRedirect=1>

Scarleteen : informations exhaustives sur la sexualité et aide pour les jeunes, <http://www.scarleteen.com/>

---

Des sympathisants participent à la marche des fiertés à Auckland (Nouvelle-Zélande), février 2014.



© Amnesty International/Rahce I Banfield

## ACTIVITÉ N° 2.1

### RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ DE CHACUN

#### OBJECTIFS

- Étudier les différentes influences sociales et culturelles qui façonnent les identités personnelles des participants en tant que jeunes.
- Contribuer à renforcer la confiance au sein du groupe.

#### DURÉE

1 heure

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles ou affiches vierges / feuilles de tableau à feuillets mobiles
- Magazines, journaux, images pouvant être découpés par les participants
- Feutres, crayons de couleur, diverses fournitures d'art plastique
- Ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Ciseaux

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Collages – travail individuel (15 minutes)

Étape 2 : Temps d'échange sur les collages – travail en petits groupes (20 minutes)

Étape 3 : Réflexion – en groupe complet (20 minutes)

Étape 4 : Agir (5 minutes)

Dax de Castro, coordonnateur d'AI Philippines, en compagnie de sympathisants lors d'un rassemblement organisé à Manille en faveur de l'adoption d'une loi visant à lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, août 2006.

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Pour gagner du temps, ou pour donner aux participants plus de temps pour travailler sur leurs collages, expliquez-leur le concept avant la session et demandez-leur de venir avec leur collage déjà prêt.
- ✓ Essayez de trouver une grande variété de médias avec beaucoup d'illustrations colorées – vous pouvez demander aux participants d'en apporter. Veillez à choisir des magazines destinés à différentes cibles (hommes, femmes et jeunes).
- ✓ Si vous ne trouvez pas de matériaux ou d'images appropriés, vous pouvez adapter l'activité. Demandez par exemple aux participants de faire des dessins qui les représentent.



© LAGABLAB

### ÉTAPE 1 : Collages (15 minutes)

#### Travail individuel

- Placez les magazines et les journaux par terre au centre de l'espace.
- Demandez aux participants d'utiliser les matériaux et les fournitures pour se décrire en images, sous forme de collage ou de dessin.

### ÉTAPE 2 : Temps d'échange sur les collages (20 minutes)

#### Travail en petits groupes

- Divisez les participants en groupes de quatre (vous pouvez utiliser une activité pour les répartir en groupes).
- Donnez aux participants quelques minutes pour expliquer leurs collages aux autres membres de leur groupe.
- Invitez-les à réfléchir aux questions suivantes avec les membres de leur groupe :
  1. Comment avez-vous vécu le fait de devoir trouver des images vous représentant ?
  2. Qu'avez-vous ressenti ?
  3. Quelle influence pensez-vous que les médias exercent sur la manière dont les jeunes se voient ?

### ÉTAPE 3 : Réflexion (20 minutes)

#### Tous ensemble

- Invitez les participants à se rassembler de nouveau en un seul groupe et demandez-leur de réfléchir et d'échanger sur les questions suivantes :
  1. Comment trouvez-vous que les jeunes sont représentés ?
  2. Comment trouvez-vous que les hommes sont représentés ?
  3. Comment trouvez-vous que les femmes sont représentées ?
  4. Quelle image est donnée des jeunes dans les médias, dans la famille et dans la communauté ?
  5. En quoi cela influence-t-il notre perception de nous-mêmes et les décisions que nous prenons ?

3. Comment trouvez-vous que les femmes sont représentées ?
4. Quelle image est donnée des jeunes dans les médias, dans la famille et dans la communauté ?
5. En quoi cela influence-t-il notre perception de nous-mêmes et les décisions que nous prenons ?

### ÉTAPE 4 : Agir (5 minutes)

- Réfléchissez à la manière dont on pourrait agir au sujet de ce qu'ont révélé les étapes précédentes.
  - Quelle image des jeunes les participants aimeraient-ils voir dans les médias, dans leur famille ou dans leur communauté ?
  - Que peuvent-ils faire pour le faire savoir, pour dire comment eux-mêmes se perçoivent en tant que jeunes, en tant qu'hommes et en tant que femmes ?
  - Que pouvons-nous faire pour combattre l'image qui est donnée des jeunes, des hommes et des femmes dans les médias, la famille et la communauté ?



© Amnesty International

Des militants discutent des peintures sur corps réalisées par Hikaru Cho (Choo-San) pour lancer la campagne *Mon corps, mes droits*, en Suisse, mars 2014.

## ACTIVITÉ N° 2.2

### RÉFLEXION SUR LE GENRE

#### OBJECTIFS

- Favoriser la réflexion sur la manière dont les rôles, les stéréotypes et les normes liés au genre sont construits par la société et acquis socialement.
- Analyser en quoi les rôles, les stéréotypes et les normes liés au genre influencent et limitent nos vies en renforçant les inégalités, la discrimination et la violence.

#### DURÉE

2 heures 30 minutes

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Stylos et marqueurs

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE CINQ ÉTAPES

**Étape 1 :** Jeu des prénoms : introduction aux stéréotypes de genre (10 minutes)

**Étape 2 :** Introduction : Se comporter comme un homme, se comporter comme une femme (10 minutes)

**Étape 3 :** Se comporter comme un homme, se comporter comme une femme (90 minutes)

**Étape 4 :** Combattre les stéréotypes de genre (20 minutes)

**Étape 5 :** Agir (20 minutes)

Cette activité est adaptée de l'ouvrage de Creighton A. et Kivel P., *Helping Teens Stop Violence: A Practical Guide for Counselors, Educators, and Parents*, Hunter House California, 1992.

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Cette activité est un bon moyen de comprendre la notion de normes liées au genre. Toutefois, n'oubliez pas que ces normes peuvent aussi varier en fonction de la classe sociale, de la culture, de l'origine ethnique et d'autres différences.
- ✓ Les participants à cette activité vont réfléchir à la manière dont les rôles attribués aux genres mettent les hommes et les femmes dans des cases, leur collent des étiquettes, leur fixent un cadre qui restreint leur liberté.
- ✓ Il convient de bien préciser que ces cadres ne sont pas des modèles à suivre mais ce que nous constatons dans la société. L'objectif de cette activité est d'amener les participants à analyser les stéréotypes et les rôles que la société leur impose, à y réfléchir et à les remettre en question, ainsi qu'à s'interroger sur l'influence que ces rôles et stéréotypes ont sur eux.
- ✓ À la fin de cette activité, les participants devraient avoir pris conscience des inégalités entre les hommes et les femmes, et compris que leurs rôles ne sont pas définis par des différences biologiques mais sont construits socialement pour maintenir ces inégalités. Ils devraient se rendre compte de la manière dont ces stéréotypes de genre limitent les choix que les hommes et les femmes peuvent faire concernant leur corps et leur sexualité. Vous trouverez page 66 un schéma montrant le vaste éventail d'informations qui peuvent ressortir de cette discussion.
- ✓ Si vous vous adressez à un grand groupe, que vous avez suffisamment de temps et que vous disposez d'un deuxième animateur, vous pouvez séparer le groupe en deux, d'un côté les filles et de l'autre côté les garçons. Rassemblez-les à la fin de l'activité pour qu'ils échangent sur leurs réactions.

## ÉTAPE 1 : Le Jeu des prénoms : introduction aux stéréotypes de genre (10 minutes)

### Tous ensemble

- Demandez aux participants de se mettre en cercle et de réfléchir chacun à deux adjectifs les qualifiant et commençant par la même lettre que leur prénom. L'un doit être un adjectif utilisé généralement pour qualifier un homme (par exemple « Florence est forte ») et l'autre un adjectif généralement utilisé pour qualifier une femme (par exemple « Émilie est émotive »).
- Invitez tour à tour chaque participant à s'avancer au milieu du cercle et à dire son adjectif « masculin » associé à son prénom (par exemple « Maria est macho »).
- Répétez l'exercice avec les adjectifs féminins.
- À l'aide des questions ci-dessous, engagez une brève réflexion avec les participants, sans trop entrer dans le détail car il ne s'agit que d'une introduction à l'étape suivante.
  1. Qu'avez-vous ressenti pendant cette activité ? A-t-il été facile de trouver un adjectif ?
  2. Vous a-t-il été plus facile de trouver un adjectif correspondant à votre genre ?
  3. Quelle a été votre impression quand vous avez dû associer votre prénom à un adjectif généralement attribué à l'autre genre ?
  4. Que disent ces caractéristiques des différences entre les hommes et les femmes ?

## ÉTAPE 2 : Introduction : Se comporter comme un homme, se comporter comme une femme (10 minutes)

### Deux par deux (5 minutes)

- Invitez les participants à demander à la personne qui se trouve à côté d'eux si on lui a déjà dit de « se comporter comme un homme » ou de « se comporter comme une

femme ». Incitez-les à donner des exemples de cas dans lesquels on leur a dit quelque chose de ce genre. Pourquoi la personne en question a-t-elle dit cela ? Qu'est-ce que le participant a ressenti quand on lui a dit cela ?

### Tous ensemble (5 minutes)

- Demandez à quelques participants de partager leur expérience avec le groupe.
- Expliquez aux participants que vous allez vous pencher de plus près sur ces deux expressions : « se comporter comme un homme », « se comporter comme une femme ». Lors de cette réflexion, les participants pourront commencer à se rendre compte à quel point être un homme ou être une femme peut être rendu difficile par la société.

## ÉTAPE 3 : Se comporter comme un homme, se comporter comme une femme (90 minutes)

### Que signifie « Se comporter comme un homme » ? (15 minutes)

- Écrivez en grand sur une feuille de tableau « SE COMPORTER COMME UN HOMME ».
- Demandez aux participants de dire ce qui leur vient à l'esprit à ce propos – les attentes de la société à l'égard des hommes : qui ils doivent être, comment ils doivent se comporter, et ce qu'ils doivent dire et ressentir.
  1. Que doit faire un homme ?
  2. Qu'a-t-il le droit de ressentir ?
  3. Comment faut-il se comporter pour être considéré comme un homme, un vrai ?
  4. Quelles sont les attentes de la famille, des amis, de l'école et de la société à l'égard des hommes ?

### « SE COMPORTER COMME UN HOMME »

Être fort, robuste, athlétique	Responsable
Ne pas pleurer ou montrer ses émotions	Rationnel
Être le chef	Sexuel
Indépendant	Avoir plusieurs petites amies ou épouses
Puissant	Maître de soi
Gagner de l'argent, faire vivre la famille	Brave, héroïque
Réussite	Peut aller partout
	Grand

### « SE COMPORTER COMME UNE FEMME »

Être mignonne, jolie	Calme, timide, polie
Attentionnée	Écouter les autres
Empathie	S'occuper du foyer
Porte les enfants	Être fidèle
Sexy, mais pas trop	Être docile
Innocente	
Petite	
Intelligente, mais pas trop	
Émotive	

- Il est important de rappeler aux participants qu'il ne s'agit pas forcément de ce qu'ils pensent ou croient, mais de ce qui leur a été dit par d'autres, y compris par leurs pairs.
- Dessinez une grande case sur la feuille et inscrivez à l'intérieur les mots utilisés par les participants à propos de « Se comporter comme un homme ». Les réponses peuvent varier selon la culture, mais vous trouverez quelques exemples de réponses possibles dans l'encadré ci-dessus.

#### Que signifie « Se comporter comme une femme » ? (15 minutes)

- Écrivez ensuite en grand sur une autre feuille « SE COMPORTER COMME UNE FEMME ».
- Demandez aux participants de dire ce qui leur vient à l'esprit à ce propos – les attentes de la société à l'égard des femmes : qui elles doivent être, comment elles doivent se comporter, et ce qu'elles doivent dire et ressentir.
- Invitez les participants à se souvenir de ce qu'ils ont appris au sein de leur famille, à l'école, dans les institutions religieuses, dans les médias, etc. sur ce que signifie être une femme « convenable » ou « respectable ».

1. Que doit faire une femme ?
2. Qu'a-t-elle le droit de ressentir ?
3. Comment faut-il se comporter pour être considérée comme une femme « convenable » ou « respectable » ?
4. Quelles sont les attentes de la famille, des amis, de l'école et de la société à l'égard des femmes ?

- Il est important de rappeler aux participants qu'il ne s'agit pas forcément de ce qu'ils pensent ou croient, mais de ce qui leur a été dit par d'autres, y compris par leurs pairs.

- Dessinez une grande case sur la feuille et inscrivez à l'intérieur les mots utilisés par les participants à propos de « Se comporter comme une femme ». Les réponses peuvent varier selon la culture, mais vous trouverez quelques exemples de réponses possibles dans l'encadré ci-dessus.

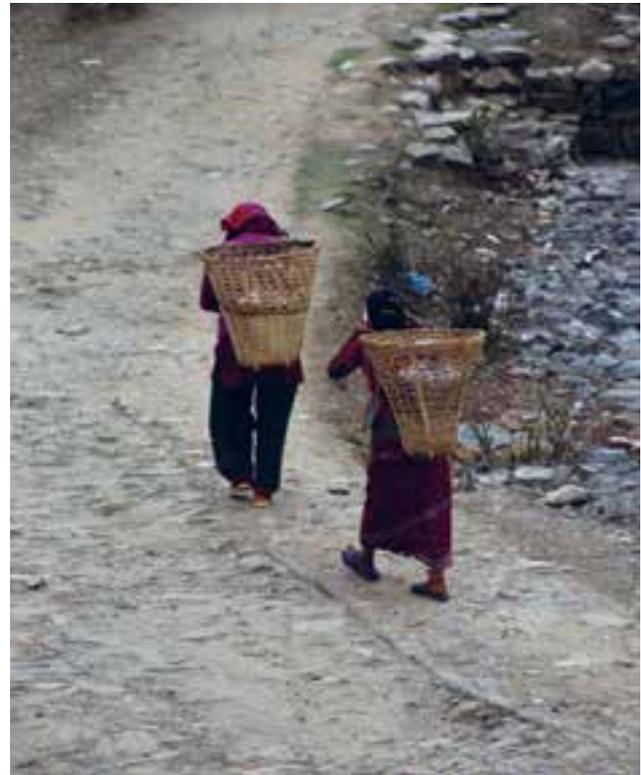
#### Travail en petits groupes (30 minutes)

- Divisez les participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes. Garçons et filles peuvent être séparés ou mélangés. Il est important que les participants se sentent libres de parler et de partager leurs expériences.

- Demandez à chaque groupe de réfléchir aux questions suivantes :
1. Que ressentez-vous face à cette liste de stéréotypes et de rôles ?
  2. Où avez-vous appris ces stéréotypes et ces rôles ?
  3. Qu'arrive-t-il à un homme qui ne se comporte pas conformément aux attentes inscrites dans la case ? Qu'arrive-t-il à une femme qui ne se comporte pas conformément aux attentes inscrites dans la case ?
  4. Ces attentes peuvent-elles être contraignantes pour un homme ou pour une femme ou pour quiconque ? En quoi ?
  5. Que disent ces stéréotypes et ces rôles des relations entre les hommes et les femmes dans la société ?
  6. Y a-t-il des gens qui ne se reconnaissent ni dans le genre féminin, ni dans le genre masculin ?

### Tous ensemble (30 minutes)

- Rassemblez de nouveau les participants en un seul groupe.
- Demandez à chaque groupe de rendre compte de ses débats.
- Après les échanges sur les questions ci-dessus, posez une dernière série de questions :
  1. En quoi ces rôles et stéréotypes favorisent-ils les inégalités entre les hommes et les femmes ?
  2. En quoi ces rôles et stéréotypes portent-ils atteinte à notre capacité à faire nos propres choix ?
  3. Quelles répercussions ces rôles et stéréotypes ont-ils sur la santé sexuelle et reproductive des hommes et des femmes ?



© Amnesty International

**Des villageoises de Kathjor, dans le district de Ramechhap (Népal), portent de lourdes charges, mai 2014. Leurs paniers sont remplis de seaux d'eau.**

4. En quoi ces rôles et stéréotypes influencent-ils notre perception de la sexualité ?
  5. Est-il possible de faire changer les rôles et les stéréotypes liés au genre ?
  6. Est-il possible de ne pas s'identifier à un seul genre ?
- Écrivez au tableau les définitions du sexe et du genre, des stéréotypes de genre, de l'identité de genre, de la sexualité et de l'orientation sexuelle (voir le Glossaire).

- Présentez les conclusions qui suivent. Expliquez comment, en fonction de notre sexe biologique (ou souvent de l'apparence de nos organes génitaux externes), nous sommes identifiés comme garçon (masculin) ou fille (féminin). Ensuite, on nous apprend à nous comporter, nous habiller et agir comme un garçon ou comme une fille. On nous apprend les stéréotypes et les rôles d'un « vrai homme » et d'une « femme convenable ». Ces rôles peuvent varier en fonction de la culture et de la religion.
- Les rôles de genre et les normes sur ce que signifie « se comporter comme un homme » ont les conséquences suivantes sur la vie des hommes :

Souvent, les hommes :

- ▣ sont mieux considérés que les femmes ;
  - ▣ sont jugés puissants, forts et autoritaires ;
  - ▣ ont peur d'être vulnérables et de montrer leurs sentiments ;
  - ▣ ont besoin de sans cesse prouver qu'ils sont de vrais hommes ;
  - ▣ utilisent le sexe pour prouver qu'ils sont de vrais hommes ;
  - ▣ utilisent la violence pour prouver qu'ils sont de vrais hommes.
- Les rôles de genre et les normes sur ce que signifie « se comporter comme une femme » ont les conséquences suivantes sur la vie des femmes :

Souvent, les femmes :

- ▣ manquent de confiance en elles ;
- ▣ sont avant tout considérées comme des mères et non comme des personnes en tant que telles ;

- ▣ sont jugées vulnérables, émotives et sensibles ;
  - ▣ sont considérées comme des objets de plaisir sexuel et de gratification pour les hommes ;
  - ▣ vivent à la charge de leur partenaire ;
  - ▣ ont moins de contrôle sur leur vie sexuelle que les hommes ;
  - ▣ sont très vulnérables aux grossesses précoces, à la violence et aux infections sexuellement transmissibles, comme le VIH/sida.
- Ces normes liées au genre favorisent et créent des inégalités entre les hommes et les femmes (inégalités de genre) et peuvent entraîner de la discrimination et de la violence liées au genre.
  - Elles limitent la possibilité pour les jeunes de prendre des décisions sur leur corps et de vivre leur sexualité sans contrainte, discrimination ni violence.
  - Il est important d'insister sur le fait que ces stéréotypes et ces normes sont des constructions sociales et peuvent donc être combattus et changés.

#### ÉTAPE 4 : Combattre les stéréotypes de genre (20 minutes)

##### Deux par deux (10 minutes)

- Invitez les participants à réfléchir aux questions suivantes avec un partenaire :
1. Connaissez-vous quelqu'un qui a remis en cause ces stéréotypes ?
  2. Comment cette personne a-t-elle pu combattre et redéfinir les rôles de genre ?

### Tous ensemble (10 minutes)

- Demandez aux participants si certains d'entre eux souhaiteraient donner un exemple de situation dans laquelle ils ont défié la pression sociale et les stéréotypes figés et sont sortis du « cadre ». Qu'est-ce qui leur a permis de le faire ? Qu'ont-ils ressenti ?

### ÉTAPE 5 : Agir (20 minutes)

- Récapitulez les grandes lignes du débat et partagez vos dernières réflexions. Voici un exemple de conclusion et de dernières questions :
  - ▣ Les rôles des hommes et des femmes évoluent dans nos sociétés/nos communautés. Il devient peu à peu moins difficile de sortir du cadre. Cependant, il peut être difficile pour les hommes et les femmes de vivre en dehors de ce cadre.

1. Qu'est-ce qui pourrait aider les hommes et les femmes à vivre en dehors du cadre ?
2. Comment pouvez-vous soutenir ce changement ?
3. Comment les responsables locaux peuvent-ils soutenir ce changement ?
4. Comment les écoles peuvent-elles soutenir ce changement ?
5. Comment le gouvernement peut-il soutenir ce changement ?

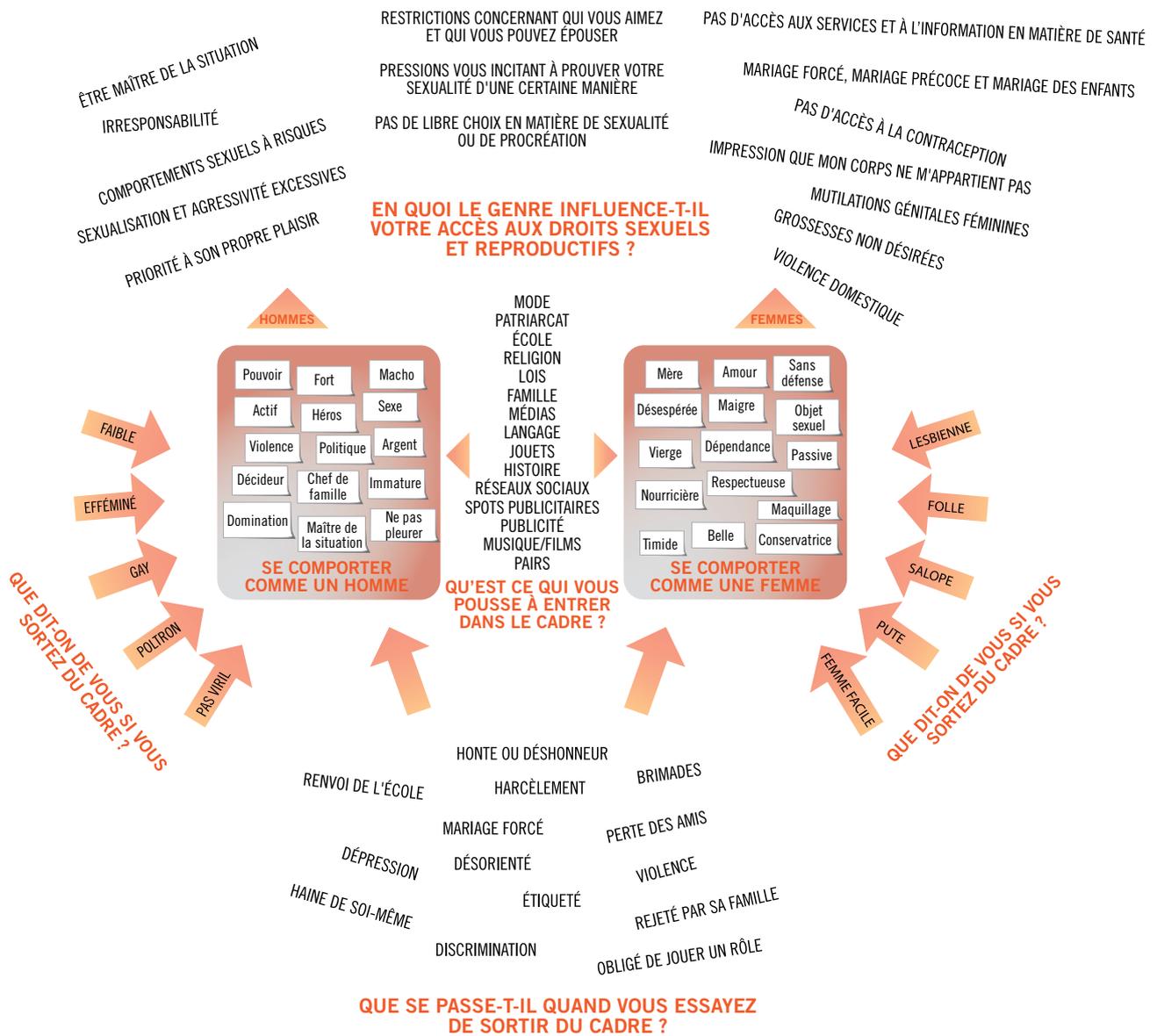
---

Des militants d'AI Philippines participent au lancement international de la campagne *Mon corps, mes droits*, juin 2014.



© Amnesty International

# EXEMPLE : LES STÉRÉOTYPES DE GENRE



## ACTIVITÉ N° 2.3

### REMISE EN CAUSE DE NOS CONCEPTIONS CONCERNANT LE GENRE

#### OBJECTIF

- Étudier les valeurs et les mentalités en matière de genre.

#### DURÉE

45 minutes

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Quatre affiches (« Tout à fait d'accord », « D'accord », « Pas d'accord », « Pas du tout d'accord »)
- Quelques affirmations sur le genre (voir liste page 68)
- Marqueurs
- Ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Feuilles pour tableau à feuillets mobile

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : D'accord/pas d'accord (20 minutes)

Étape 2 : Débat (20 minutes)

Étape 3 : Agir (5 minutes)

Cette activité est adaptée de l'ouvrage de Creighton A. et Kivel P., *Helping Teens Stop Violence: A Practical Guide for Counselors, Educators, and Parents*, Hunter House California, 1992.

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez sélectionner les affirmations relatives au genre dans la liste de l'étape 1 en choisissant celles qui ont le plus de chance de provoquer un débat animé. Vous pouvez aussi adapter ces affirmations au contexte local.
- ✓ Ne cherchez pas à ce que tout le monde soit d'accord, mais ayez le souci de garantir un débat respectueux.
- ✓ Rappelez aux participants leur accord commun et la nécessité d'être respectueux et ouverts à la diversité des idées et des opinions.
- ✓ Pendant le débat, si tous les participants sont d'accord sur une des affirmations, faites-vous l'« avocat du diable » en exprimant une opinion différente de la leur.
- ✓ Certains participants diront peut-être qu'ils ne savent pas s'ils sont d'accord ou pas d'accord et refuseront de se placer à côté d'une des affiches. Dans ce cas, demandez-leur d'en dire davantage sur ce qu'ils pensent de l'affirmation, puis encouragez-les à choisir une des affiches. S'ils ne veulent toujours pas, laissez-les se tenir au centre de la pièce, dans le groupe des « Sans opinion ».

## ÉTAPE 1 : D'accord/Pas d'accord (20 minutes)

- Avant de démarrer l'activité, disposez les quatre affiches autour de la pièce, en veillant à ce qu'elles soient suffisamment espacées pour permettre à un groupe de participants de se placer devant chacune d'entre elles. Examinez les affirmations sur le genre qui sont fournies et choisissez les cinq ou six qui, selon vous, susciteront le plus de débat.
- Expliquez aux participants que cette activité est destinée à leur faire prendre conscience de leurs valeurs et de leurs conceptions relatives au genre, ainsi que de celles des autres. Rappelez-leur que tout le monde a le droit d'avoir sa propre opinion et qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Lisez à voix haute la première affirmation que vous avez choisie.
- Demandez aux participants d'aller se placer à côté de l'affiche qui représente leur opinion à son sujet.
- Une fois les participants positionnés, invitez quelques membres de chaque groupe à expliquer pourquoi ils se sont placés sous telle ou telle affiche et ont cette opinion.
- Après avoir écouté les explications des uns et des autres, demandez si certains ont changé d'avis et souhaitent aller se placer devant une autre affiche.
- Rassemblez de nouveau l'ensemble des participants et recommencez avec l'affirmation suivante. Procédez ainsi pour chacune des affirmations que vous avez choisies.

## Déclaration sur le genre

**L'expérience montre que les affirmations suivies d'un astérisque sont particulièrement efficaces pour lancer le débat :**

- **Il est plus facile d'être un homme que d'être une femme.\***
- **Les femmes s'occupent mieux des enfants que les hommes.\***
- **Une femme devient davantage femme une fois qu'elle a eu des enfants.**
- **Les hommes attachent plus d'importance au sexe que les femmes.\***
- **Les femmes qui portent des minijupes sont en partie responsables si elles se font harceler sexuellement par des hommes.**
- **Un homme a le droit d'avoir des rapports sexuels avec sa partenaire s'ils entretiennent une relation durable.\***
- **La violence domestique est une affaire privée qui ne concerne que le couple.**
- **Si elles n'aimaient vraiment pas la violence, les femmes quitteraient un partenaire qui les maltraite.**
- **Dans les relations entre personnes de même sexe, l'un doit jouer le rôle de la femme et l'autre le rôle de l'homme.**
- **Les couples de même sexe ne doivent pas avoir d'enfants.**

*Ci-contre : Défilé **Mon corps, mes droits** organisé à Santiago (Chili), juin 2014. Dans le monde entier, les bureaux d'Amnesty International ont fêté le coup d'envoi de la campagne mondiale **Mon corps, mes droits**.*

## ÉTAPE 2 : Débat (20 minutes)

- Après avoir débattu de toutes les affirmations, engagez une discussion sur les valeurs et les mentalités relatives au genre en posant les questions suivantes :
  1. Sur quelles affirmations aviez-vous un avis bien tranché ou au contraire un avis pas très tranché ? Pourquoi, selon vous ?
  2. Qu'avez-vous ressenti quand vous avez dû exprimer un avis différent de celui d'autres participants ?
  3. En quoi pensez-vous que les avis des gens sur ces affirmations pourraient influencer leurs relations avec leurs collègues hommes et femmes ?

4. En quoi pensez-vous que les avis des gens sur ces affirmations contribuent, ou ne contribuent pas, à améliorer l'égalité des genres et à réduire la discrimination et la violence à l'égard des femmes, entre autres ?

## ÉTAPE 3 : Agir (5 minutes)

- Demandez aux participants ce qu'il faudrait faire selon eux pour faire évoluer les opinions préjudiciables, et notez les réponses au tableau.
- Demandez aux participants ce qu'ils pensent changer dans leur comportement à la suite de cet exercice.:



© Amnesty International

## ACTIVITÉ N° 2.4

### POUVOIR, CONDITION SOCIALE ET DROITS

#### OBJECTIF

- Prendre conscience des différents niveaux d'accès aux droits qu'ont les personnes et les groupes dans la société en fonction de leur condition, notamment de critères tels que leur situation économique, leur genre, leur âge, leur orientation sexuelle, la couleur de leur peau, leur origine ethnique ou leurs convictions religieuses.

#### DURÉE

1 heure

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Un espace assez vaste, de préférence en intérieur, dans lequel le groupe puisse se déplacer
- Des morceaux de papier ou des cartes sur lesquels vous aurez inscrit les profils de personnages fournis page 71

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Qui suis-je dans la société ? (5 minutes)

Étape 2 : Les rôles au sein de la société (10 minutes)

Étape 3 : Égalité d'accès ? (30 minutes)

Étape 4 : Passons à l'action (15 minutes)

Cette activité est adaptée de l'ouvrage de Creighton A. et Kivel P., *Helping teens stop violence: A practical guide for counselors, educators, and parents*, Hunter House, California, 1992.

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Cette activité nécessite un espace assez vaste, idéalement en intérieur afin de faciliter la conversation.
- ✓ Expliquez aux participants que les gens sont victimes de discrimination fondée sur leur classe sociale, leur âge, leur sexe, leur niveau d'étude, leurs capacités physiques et d'autres caractéristiques.
- ✓ Notre situation au sein de la société, ou condition sociale, joue un grand rôle dans la connaissance de nos droits, dans notre accès à ces droits et dans notre vulnérabilité à la discrimination.
- ✓ Pour plus de précisions, vous pouvez vous référer à la partie 2 *Quand identité et droits se rencontrent* (page 46).

Inscrivez sur des morceaux de papier les profils suivants de différents types de personnages de la société (un profil par papier). Vous pouvez adapter ces profils au contexte local.

- Une femme cadre dans une agence de publicité
- Une migrante en situation irrégulière, 30 ans
- Une paysanne venue travailler en ville
- Un chauffeur de taxi
- Une femme sans emploi, 25 ans
- Une grand-mère élevant ses petits-enfants avec sa maigre retraite
- Une travailleuse du sexe
- Une fillette de 12 ans vivant dans un quartier informel (bidonville)
- Un homme cadre dans une entreprise
- Un jeune garçon de 14 ans issu d'une famille aisée
- Une femme mariée, mère de trois enfants, employée domestique
- Un médecin
- Un enfant des rues de 10 ans
- Une adolescente vivant dans une famille très religieuse ou traditionnelle
- Un adolescent vivant dans une famille très religieuse ou traditionnelle
- Un-e militant-e LGBTI sans emploi, vivant ouvertement et positivement
- Un-e jeune de 14 ans qui s'interroge sur son genre
- Une militante des droits des femmes
- Un gay/une lesbienne de 25 ans, étudiant-e
- Une femme de 28 ans, mariée, issue d'un groupe ethnique minoritaire
- Un dirigeant politique de 35 ans

### ÉTAPE 1 : Qui suis-je dans la société ? (5 minutes)

- Expliquez aux participants que cette activité va les aider à comprendre en quoi le genre et d'autres aspects de leur identité influencent l'accès aux ressources et peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur leur santé sexuelle et reproductive.
- Donnez à chacun des participants un des morceaux de papier que vous avez préparés avec les profils de différents personnages de la société.
- Dites-leur que pour cette activité vous voulez qu'ils jouent le « rôle » qui est inscrit sur le papier que vous leur avez donné.
- Demandez aux participants de fermer les yeux et d'essayer de visualiser la personne décrite sur le papier. Où vit-elle ? À quoi ressemble sa famille ? Que fait-elle de ses journées ? Quel type de problèmes rencontre-t-elle ?
- Demandez-leur de trouver un prénom à leur personnage.



© Amnesty International

Jeunes participants à un atelier *Exprimez-vous !* à l'occasion du lancement de la campagne *Mon corps, mes droits*, en Suisse, mars 2014.

**Lisez les affirmations suivantes (l'ordre n'a pas d'importance) :**

- Je sais lire et écrire.
- Je n'ai pas à m'inquiéter de ce que vais pouvoir trouver à manger pour mon prochain repas.
- Je peux me déplacer facilement dans toute la ville.
- J'ai eu ou j'aurai la possibilité d'aller au bout de mes études.
- Je peux trouver le temps de lire le journal chaque jour.
- J'ai accès à l'information en matière de sexualité et de procréation.
- Je peux souscrire un prêt si j'ai besoin d'argent.
- Je peux refuser une proposition de relations sexuelles en échange d'argent, d'un logement ou d'autres ressources.
- Je peux quitter mon/ma partenaire s'il/si elle me met en danger.
- Si j'ai un problème de santé, je peux obtenir immédiatement l'aide dont j'ai besoin.
- Si ma sœur est enceinte, je peux accéder aux informations nécessaires pour savoir où l'emmener.
- Je peux négocier des rapports sexuels plus sûrs avec mon/ma partenaire.
- Je peux choisir librement avec qui me marier.
- Je peux choisir combien d'enfants j'aurai et quand je les aurai, sans pression extérieure.
- Je peux me protéger du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles.
- Si je suis victime d'un crime, la police va m'écouter.
- Je peux marcher dans la rue la nuit sans craindre de me faire violer.
- Je peux trouver facilement un nouvel emploi.
- Je suis respecté-e par la plupart des membres de ma communauté.

AI Suède organise une action « robe de mariage » à l'occasion du lancement de son rapport sur les violences faites aux femmes, mai 2005.

**ÉTAPE 2 : Les rôles au sein de la société (10 minutes)**

- Invitez les participants à se mettre en ligne côte à côte.
- Demandez-leur, chacun leur tour, de dire le prénom de leur personnage et le rôle qui leur a été attribué. Par exemple, « Je m'appelle Sarah, je suis cadre dans une agence de publicité. »
- Expliquez aux participants que vous allez leur lire une série d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, ils devront déterminer si elle s'applique ou non au personnage qui leur a été attribué. Si oui, ils avanceront d'un pas. Si non, ils resteront où ils sont.
- Par exemple, si l'un des participants doit jouer le rôle d'un député et que vous lisez l'affirmation « je sais lire et écrire », ce participant avancera d'un pas car il est probable qu'un député sache lire et écrire.



© Amnesty International

### ÉTAPE 3 : Débat : égalité d'accès ? (30 minutes)

- Une fois que vous avez lu toutes les affirmations, demandez aux participants de rester où ils sont et lancez le débat en posant les questions suivantes :

  1. Comment se fait-il que vous vous retrouviez ainsi dispersés alors que vous êtes tous partis du même endroit ?
  2. Quelle est votre réaction quand vous voyez l'endroit où vous êtes arrivés ?

#### Deux par deux (10 min)

- Invitez les participants à se mettre cercle et à réfléchir aux questions suivantes avec la personne qui se trouve à côté d'eux, sans oublier leur rôle :

  1. Quelles forces sociales ont influencé les choix s'offrant à votre personnage ?
  2. Votre personnage risque-t-il d'être victime de discrimination ou de violence, et pourquoi ?
  3. Pensez-vous que votre personnage a le droit prendre des décisions concernant son propre corps ? Pourquoi ?
  4. Pensez-vous qu'être militant ou membre d'une organisation peut influencer votre capacité à connaître et à revendiquer vos droits ? Pourquoi ?

#### Tous ensemble (15 min)

- Invitez les participants à partager leurs réflexions.
- Concluez le débat en constatant que tout le monde n'a pas la même possibilité de connaître ses droits ou d'y accéder. Certains groupes sont plus vulnérables à la discrimination et à la violence du fait de leur situation et de leur condition sociale.
  - C'est le cas, entre autres, des minorités sexuelles ou ethniques, des populations indigènes, des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, des travailleurs du sexe, des enfants et des adolescents, et des personnes souffrant de handicap physique ou mental – et plus particulièrement encore des femmes appartenant à ces groupes.
  - Les membres de groupes marginalisés – des groupes qui ont moins de pouvoir dans la société – sont souvent confrontés à des discriminations multiples. Une personne peut être victime de préjugés, de stigmatisation ou de marginalisation de multiples manières.
  - En vertu de leurs obligations relatives aux droits humains, les États doivent porter une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables et défavorisés afin de combattre les formes multiples de discrimination auxquelles ils sont confrontés.

### ÉTAPE 4 : Agir (15 minutes)

- Réfléchissez à la manière dont on pourrait agir au sujet de ce qu'ont révélé les étapes précédentes.
- Demandez aux participants de penser à différentes personnes qu'ils côtoient dans leur école, leur communauté ou leur famille, ainsi qu'aux discriminations et aux restrictions auxquelles elles peuvent être confrontées. Que pouvons-nous faire pour les aider à surmonter ces difficultés ?

## ACTIVITÉ N° 2.5

### LA ROUE DES VALEURS

#### OBJECTIFS

- Déterminer où nous apprenons nos valeurs, auprès de qui, et comment elles nous influencent.
- Réfléchir à ce qu'on entend par valeurs et droits humains.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos (notamment rouges et verts)

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

**Étape 1 :** Détermination des valeurs culturelles et sociales (20 minutes)

**Étape 2 :** Réflexion sur les valeurs (40 minutes)

**Étape 3 :** Confrontation de nos valeurs aux droits humains universels (30 minutes)

**Étape 4 :** Agir (30 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Pour cette activité en particulier, il est important de bien connaître les normes sociales de votre groupe. Sinon, vous risquez d'offenser les participants et de vous déconsidérer ou de perdre leur respect pour votre programme.
- ✓ Nos valeurs jouent un rôle important dans la manière dont nous considérons notre travail, d'où l'importance de nous pencher sur nos propres valeurs, nos façons de voir les choses et nos mentalités. Veillez à prendre en compte les cultures et traditions les plus répandues, qui sont susceptibles d'influencer les valeurs des gens.
- ✓ Il est important de souligner que nous ne devons pas juger les valeurs des autres, mais au contraire reconnaître que chacun a le droit d'avoir ses propres convictions et valeurs. Il est utile de réfléchir à nos valeurs communes et de respecter les droits fondamentaux de chacun, dont les droits sexuels et reproductifs.



© Amnesty International

Cette activité est adaptée de l'ouvrage de Save the Children, *Making it personal: Workshop manual*, 2011.

Des militants de New York prennent part à la campagne *Mon corps, mes droits*, 2014.

**ÉTAPE 1 : Détermination des valeurs culturelles et sociales (20 minutes)**

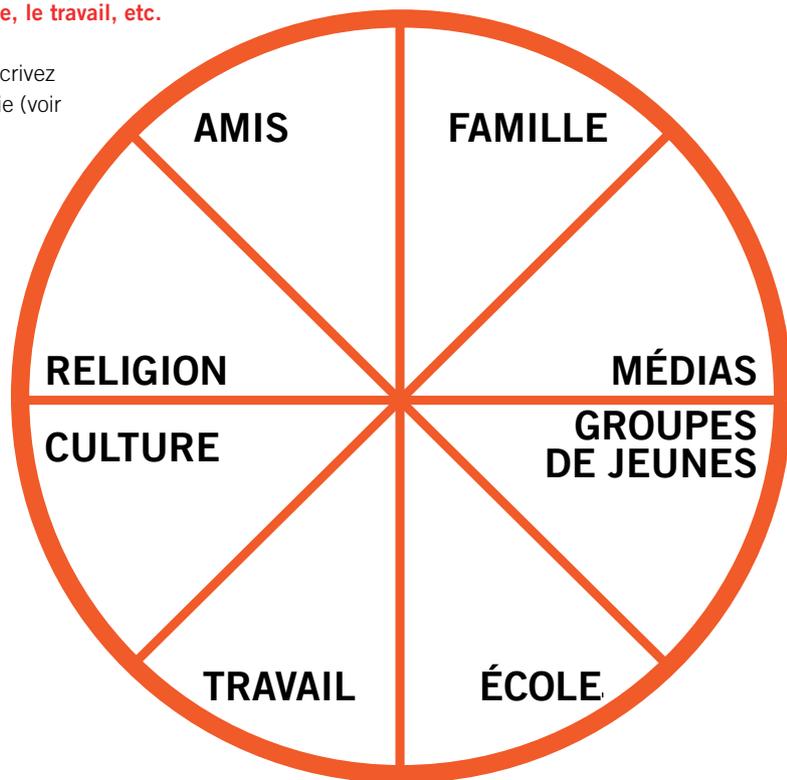
**Tous ensemble (5 minutes)**

- Dessinez un grand cercle sur une feuille de tableau.
- Rappelez aux participants les débats de l'activité n° 2.2, sur les stéréotypes et les normes liés au genre (voir page 60).
- Invitez maintenant les participants à se demander d'où viennent nos valeurs. (Qui nous délivre les messages sur ce qui est acceptable ou pas acceptable, bien ou pas bien, sur ce que nous devons faire ou ne pas faire ?)

Voici quelques exemples de réponses possibles :

la famille, les amis, les partenaires, l'école, la religion, les traditions, la culture, les pairs, les jeunes et d'autres groupes sociaux, les médias, la politique, le travail, etc.

- Divisez le cercle en plusieurs parties et écrivez une source de valeurs dans chaque partie (voir l'exemple ci-dessous).



**Travail en petits groupes (15 minutes)**

- Divisez les participants en petits groupes. Demandez-leur de répondre aux questions suivantes à propos de chaque source de valeur inscrite dans le cercle :
  1. Quels messages nous sont transmis par cette source à propos du sexe, de la sexualité, de la procréation et des relations de couple ?
  2. De quelles valeurs ces messages sont-ils porteurs ?

Par exemple pour la « famille », les messages peuvent être : « pas de relations sexuelles », qui porte la valeur « l'abstinence avant le mariage est indispensable », ou « uniquement des relations hétérosexuelles », qui porte la valeur « l'homosexualité est contre nature ». Les différentes sources de valeur peuvent transmettre différents messages.



## ÉTAPE 2 : Réflexion sur les valeurs (40 minutes)

### Tous ensemble (10 minutes)

- Rassemblez de nouveau les participants en un seul groupe.
- Déterminez avec eux quels sont les messages les plus courants qu'ils reçoivent et de qui ils proviennent. Notez-les au tableau.

### Travail en petits groupes (20 minutes)

- Invitez les participants à se remettre en groupes et à réfléchir aux questions suivantes :
  1. En quoi ces messages influencent-ils ma perception de moi-même ?
  2. Comment les messages que j'entends influencent-ils mes décisions sur ma sexualité ?
  3. En quoi ces messages sont-ils liés à la manière dont nous traitons les autres ?
  4. Ces messages sont-ils en contradiction avec ce que je pense de la sexualité ? En quoi cela me gêne-t-il ?
  5. Pouvons-nous faire changer ces messages et nos valeurs ? Comment ?

### Tous ensemble (10 minutes)

- Invitez les groupes à partager leurs réponses aux questions.
- Demandez-vous combien de valeurs transmises par la famille, les amis et la société en général peuvent avoir un effet négatif sur nos opinions concernant la sexualité.
- Invitez les participants à prendre conscience des différences de valeurs entre les gens et de l'origine de ces différences, et à reconnaître combien ces valeurs influencent leur vie, leur mentalité, leur comportement et leurs décisions concernant leur corps, leur sexualité et leurs relations avec les autres.
- Expliquez que les valeurs sont souvent des convictions bien ancrées dans la société, des normes sociales et culturelles régissant notre mode de vie, et qu'il n'est donc pas surprenant qu'il faille du temps pour faire évaluer les valeurs, les façons de voir les choses, les mentalités et les comportements des gens.

- Il est important de souligner que l'objectif d'Amnesty International n'est pas de juger les valeurs des gens mais d'insister sur la nécessité de garantir avant tout les droits fondamentaux de tous.

## ÉTAPE 3 : Confrontation de nos valeurs aux droits humains universels (30 minutes)

### Tous ensemble (15 minutes)

- Expliquez que vous allez étudier en quoi certaines de nos valeurs sociales et culturelles peuvent soutenir les droits humains ou au contraire entrer en conflit avec eux.
- Demandez aux participants de citer quelques-uns des droits humains garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou d'autres instruments du droit international. Quelques exemples : le droit à la vie et au respect de la vie privée, le droit à la santé, le droit à l'éducation et à l'information, le droit à la liberté de pensée et d'expression, le droit de ne pas subir de violence ni de discrimination, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, et le droit de fonder librement une famille. (Vous trouverez une version simplifiée de la DUDH p. 25 du document *Respectez mes droits, respectez ma dignité. Module 1 – Pauvreté et droits humains* [ACT 35/021/2012].)
- Écrivez ces droits au tableau et placez la roue des valeurs à côté.
- Demandez aux participants de regarder quelles valeurs rejoignent les droits humains figurant dans la liste et quelles valeurs sont en contradiction avec eux. Demandez-vous si certaines valeurs culturelles et sociales promeuvent le respect des droits fondamentaux de chacun ou portent atteinte à ces droits.
- Invitez les participants à dessiner un point vert à côté des valeurs culturelles, sociales ou gouvernementales qui sont favorables aux droits humains de tous et un point rouge à côté de celles qui bafouent ces droits.

### Deux par deux (5 minutes)

- Demandez aux participants de discuter des questions suivantes avec la personne qui se trouve à côté d'eux :
  1. En quoi certaines de nos valeurs culturelles et sociales bafouent-elles les droits humains et quelles en sont les répercussions sur notre santé sexuelle et reproductive et sur nos choix dans ce domaine ?
  2. Que pouvons-nous faire quand nous voyons que des valeurs sociales et culturelles sont contraires aux droits humains ?

### Tous ensemble (10 minutes)

- Invitez les participants à partager leurs réflexions.
- Expliquez-leur que dans les prochaines activités (chapitre 3), vous allez étudier en quoi les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains.

Des jeunes discutent de la campagne *Stop Torture* d'Amnesty International à Berne (Suisse), mai 2014.

### ÉTAPE 4 : Agir (30 minutes)

- Réfléchissez à la manière dont vous pouvez agir sur ce que vous avez appris et commencer à faire changer certaines des valeurs qui ne sont pas favorables aux droits humains ou qui les restreignent.
- Cherchez ce que vous pouvez faire personnellement, ou avec vos pairs, votre famille ou votre communauté.
- Reprenez certains des messages courants qui vous sont transmis et cherchez comment y répondre.
- Pour trouver des réponses efficaces, travaillez deux par deux : l'un dit le message transmis par la famille, l'école, etc. et l'autre essaie d'y répondre de différentes manières.
- Une fois que vous avez trouvé des réponses utiles, créez des cartes d'action toutes simples du type « Quand vous entendez ceci, vous pouvez dire cela ».
- Mettez-les sous forme de dépliants ou d'images faciles à partager, à stocker en ligne. (Cela peut être fait après l'activité.)



© Amnesty International Switzerland



No cambiamos VOTOS. DERECHOS

28 de Septiembre

Aborto... Las Mujeres...

MI CUERPO DECIDE  
MI CUERPO DEFIENDE  
SOLO SI QUIERO  
SOLO SI PUEDO



Deux adolescentes portent une bannière où est écrit : « La maternité : seulement si je veux, seulement si je peux. », à Managua (Nicaragua), septembre 2011.

---



**TROIS**  
**CONNAÎTRE ET**  
**REVENDIQUER**  
**SES DROITS**

## QU'ENTEND-ON PAR DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ?

Tous les individus possèdent des droits fondamentaux en matière de sexualité et de procréation – des droits liés à ce qu'ils font de leurs corps, à leurs relations affectives et à leur faculté de prendre des décisions pour eux-mêmes. Tous et toutes disposent des mêmes droits sexuels et reproductifs. Les droits sexuels et reproductifs découlent des protections et des principes déjà existants en matière de droits humains, comme le reconnaissent les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits fondamentaux ainsi que – et c'est là un aspect important – de nombreuses lois et constitutions nationales.

**Les États ont l'obligation de veiller à ce que toute personne puisse librement, sans aucune peur, contrainte, violence ni discrimination :**

- Prendre des décisions concernant sa santé, son corps, sa vie sexuelle et son identité.
- Solliciter et obtenir des informations sur la sexualité, la contraception et les services de santé connexes.
- Recevoir un enseignement complet sur la sexualité, la santé sexuelle et reproductive, les droits fondamentaux et l'égalité des sexes.
- Pour les femmes, décider d'avoir ou non des enfants, au moment où elles le souhaitent.
- Décider de se marier ou non et choisir le type de famille que l'on souhaite fonder.
- Avoir accès à l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive.
- Vivre à l'abri du viol et d'autres formes de violence, notamment les grossesses, la stérilisation, l'avortement, les mutilations génitales (telles que l'excision) et le mariage, lorsqu'ils sont imposés.



© Amnesty International

Rajkumari Devi, qui a souffert d'un prolapsus utérin, a rencontré des délégués d'Amnesty International dans le district de Dhanusa (Népal), mai 2013.

En 2012, la Commission de la population et du développement a exhorté les gouvernements à :

« défendre [...] le droit fondamental des adolescents et des jeunes d'être maîtres de leur sexualité, y compris de leur santé sexuelle et procréative, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine. »

(Commission de la population et du développement [ONU], 45e session, Résolution 2012/1, Les adolescents et les jeunes, avril 2012, § 7)

## LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DANS LE DROIT INTERNATIONAL ET LES NORMES CONNEXES

Les libertés et droits fondamentaux qui sous-tendent les droits sexuels et reproductifs, ainsi que les obligations des États en la matière, figurent dans de nombreux traités, résolutions et déclarations reconnus à l'échelle internationale.

Le droit international relatif aux droits humains comporte à la fois des obligations contraignantes définies par les traités et des normes non contraignantes, au nombre desquelles figurent les déclarations (dont la Déclaration universelle des droits de l'homme), les résolutions, les principes et les réglementations. Bien que ces instruments ne soient pas contraignants au sens strict, ils ont un poids juridique considérable.

Les traités, comme les conventions et les pactes des Nations unies, sont des accords juridiquement contraignants conclus par des États ou par des organes régionaux ou internationaux et visant à la promotion et à la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Ils aident à déterminer les obligations et les responsabilités dont les États doivent s'acquitter. Les traités s'accompagnent d'interprétations de leurs dispositions intitulées observations ou recommandations générales.

Une observation générale est une interprétation par l'organe de surveillance d'un traité du contenu de ses dispositions relatives aux droits humains, de certaines questions thématiques ou des moyens d'action du traité. Les observations générales, également appelées recommandations générales, visent généralement à éclaircir les obligations faites aux États parties de présenter des rapports sur certaines dispositions, ainsi qu'à proposer des moyens de mise en œuvre des dispositions du traité. Bien qu'elles ne soient pas contraignantes pour les États, ces observations donnent néanmoins une interprétation faisant autorité de la manière dont doivent être mises en œuvre les obligations aux termes du traité.

Le Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en 1994, est le premier document international adopté par consensus à reconnaître explicitement les droits en matière de sexualité, de procréation et de santé génésique. Bien que le Programme d'action de la CIPD ne soit pas juridiquement contraignant, il a été adopté de façon consensuelle par 179 États et revêt donc une importance politique. Il définit des normes en matière de santé et de droits

sexuels et reproductifs, qui ont été modifiées lors d'examen ultérieurs du Programme ainsi qu'au cours d'autres discussions. Le Programme d'action de la CIPD souligne que les droits reproductifs sont des droits humains figurant déjà dans les législations et les constitutions nationales, ainsi que dans les instruments relatifs aux droits fondamentaux.

**« Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. »**

(Conférence internationale sur la population et le développement, Programme d'action, § 7.3)

Grâce à l'action de nombreux défenseurs des droits des femmes, la CIPD a marqué un tournant dans la manière dont les États perçoivent les droits humains en matière de sexualité et de procréation. L'importance de la santé et des droits reproductifs s'est alors, pour la première fois, inscrite parmi les priorités

### CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : PRINCIPES DE BASE

- Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. (Principe n°1)
- Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité, ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur propre fécondité, sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. (Principe n°4)
- Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint. Tous les couples et individus ont le droit fondamental de décider librement et de façon responsable du nombre, de l'espacement et de la période de naissance de leurs enfants, ainsi que de disposer des informations et des moyens nécessaires pour le faire. (Principe n° 8)
- Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation devrait être conçue de façon à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (Principe n° 10)



internationales en matière de développement. La CIPD a, par ailleurs, spécifiquement reconnu les droits et les besoins des jeunes, en exhortant les États à offrir aux adolescents un accès à des informations et à une éducation sur les droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à des services qui leur sont adaptés et qui tiennent compte de leurs droits à la confidentialité, au respect de la vie privée et au consentement éclairé.

Des garanties en matière de droits sexuels et reproductifs figurent également, entre autres, dans les instruments régionaux et internationaux de défense des droits humains ci-dessous :

### CONVENTIONS, PACTES, DÉCLARATIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Convention relative aux droits des personnes handicapées

### DOCUMENTS RÉGIONAUX

- Convention américaine relative aux droits de l'homme
- Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará)
- Convention européenne des droits de l'homme
- Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul)
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole des femmes en Afrique)
- Charte arabe des droits de l'homme

Des militants d'AI Suisse commencent à signer une pétition pour la campagne *Mon corps, mes droits*, mars 2014.

Bien que les notions de droits sexuels et reproductifs ne soient définies que depuis peu dans les normes et les accords internationaux, elles reposent sur les droits humains dans leur ensemble, notamment les droits à la vie et à la vie privée, à la santé, à l'éducation et à l'information, à la liberté de pensée et d'expression, ainsi que les droits de ne pas subir de violences ni de discrimination, de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants, et de jouir d'une vie de famille. Les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains en tant que tels et à part entière. Ils sont essentiels à la jouissance de l'intégralité des droits fondamentaux.

### LES PRINCIPES DE JOGJAKARTA

Un groupe d'éminents experts internationaux des droits humains a établi, en 2006, un ensemble de principes internationaux relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. S'il ne s'agit pas d'un traité qui engage les États ou que ceux-ci sont tenus de respecter, ces principes comportent des normes existantes en matière de droits humains et sont invoqués de plus en plus souvent par les organes juridiques dans des affaires de violations des droits humains. Ainsi, des hautes cours nationales, dont la Cour suprême indienne pour citer l'exemple le plus récent, se sont appuyées sur ces principes pour établir l'existence de violations des droits constitutionnels relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, essentiellement en intégrant les principes à leur législation nationale.



© Amnesty International

## OBLIGATIONS DES ÉTATS EN MATIÈRE DE DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

En vertu du droit international relatif aux droits humains, les États doivent respecter, protéger et mettre en œuvre les droits sexuels et reproductifs de chacun. Ils doivent également veiller à ce que ces droits soient exercés en toute égalité, sans discrimination. Pour satisfaire ces obligations, ils doivent :

**Respecter** les droits sexuels et reproductifs de tous. Les États doivent recourir à la législation et prendre des mesures pour permettre à toutes les personnes de vivre leur identité de genre et leur sexualité sans discrimination, violence ni contrainte. Dès lors, ils ne doivent pas adopter de lois restreignant l'accès des jeunes à la contraception, quel que soit leur statut marital, ou érigeant en infractions les relations sexuelles entre adultes consentants ou la mise à disposition d'informations et de services relatifs aux droits sexuels et reproductifs.

**Protéger** les droits sexuels et reproductifs de tous. Les États doivent empêcher les pratiques discriminatoires et les violences fondées sur le genre, l'identité sexuelle ou les choix sexuels et reproductifs, et doivent poursuivre ceux qui se rendent coupables de tels agissements. Le droit international leur impose de lutter contre la discrimination et les crimes haineux, notamment ceux motivés par l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les États doivent par ailleurs réglementer les prestataires privés de soins de santé et s'assurer qu'ils ne se rendent pas coupables de pratiques discriminatoires ni de violations des droits humains. Ils sont également tenus de protéger les défenseurs des droits humains et d'empêcher les violences à leur encontre, quelle que soit l'identité des auteurs de ces violences.

**Mettre en œuvre** les droits sexuels et reproductifs de tous. Les États doivent faire en sorte d'accorder un accès sans restriction aux informations, à l'éducation et aux services de manière à atteindre le plus haut niveau possible en matière de santé et de bien-être sexuels et reproductifs. Cela signifie que tous et toutes doivent avoir accès aux informations et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, sans discrimination, contrainte ni violence. De la même manière, les États doivent promouvoir ces droits en sensibilisant les individus aux contenus des accords internationaux qu'ils ont signés, en rectifiant les informations erronées et en luttant contre les stéréotypes, ainsi qu'en mettant en place des dispositifs qui permettent aux individus de connaître et de revendiquer leurs droits. Les États ont, par

exemple, l'obligation d'offrir une éducation précise et exhaustive à la sexualité, à l'égalité des genres et aux droits humains.

Aujourd'hui encore, de nombreux pays érigent en infractions les choix sexuels et reproductifs de certains, ainsi que leurs comportements dans ces domaines ou leurs identités de genre. Des lois érigeant en infraction les choix sexuels et reproductifs existent dans toutes les régions. Il peut s'agir de :

- lois qui restreignent l'accès des femmes à l'avortement ou limitent le comportement pendant la grossesse ;
- lois qui restreignent le comportement des personnes vivant avec le VIH ou qui proscrivent le travail du sexe entre adultes consentants ;
- mesures et réglementations qui dictent quand, comment et par qui les femmes et les adolescents peuvent avoir accès aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive.

Le rôle des lois dans la société consiste notamment à définir des normes en matière de comportements, mais elles peuvent aussi être utilisées pour sanctionner les différences et les comportements non conformes. Les lois sont parfois discriminatoires ou appliquées de façon discriminatoire vis-à-vis de groupes qui sont déjà désavantagés, exclus socialement ou marginalisés.

Si les droits sexuels et reproductifs ne sont pas protégés, les autres droits humains risquent également d'en pâtir. Sans protection contre la discrimination, les personnes vivant avec le VIH, les travailleurs et travailleuses du sexe, les femmes non mariées et les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres seront davantage exposés au risque de subir des violations de leurs droits en matière d'emploi, de logement, de santé et d'éducation.

Les États sont tenus d'abroger les lois qui transgressent les droits sexuels et reproductifs et d'adopter et d'appliquer des lois et des mesures en faveur de la défense de ces droits. Les politiques et les programmes des gouvernements doivent accorder la priorité à l'accès à la justice et aux réparations pour les victimes de violations des droits sexuels et reproductifs, notamment aux violations cautionnées ou perpétrées par les États.



## L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'ÉDUCATION SUR LA SEXUALITÉ

Le droit à l'éducation à la sexualité est à la fois un droit humain en tant que tel et un moyen d'exercer d'autres droits fondamentaux, tels le droit à la santé, le droit à l'information et les droits sexuels et reproductifs.

Le rapport de 2010 sur l'éducation complète à la sexualité du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) révèle que l'accès à une éducation exhaustive à la sexualité et aux informations sur ce sujet favorise un comportement sexuel sain, contribue à davantage d'égalité dans les relations affectives, et diminue le nombre de grossesses non désirées et les cas de transmission de MST. *Les Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* de l'UNESCO, qui s'appuient sur un examen scrupuleux des programmes d'éducation à la sexualité, proposent d'utiles ressources et des conseils pratiques solides aux décideurs et aux professionnels exerçant dans les domaines de l'éducation et de la santé. Ils donnent des indications sur ce à quoi doivent ressembler des programmes efficaces d'éducation à la sexualité, suggèrent des contenus et fixent des objectifs d'apprentissage pour les enfants à partir de 5 ans et les jeunes jusqu'à 18 ans et au-delà.

Cependant, bien qu'il soit essentiel que chacun possède des connaissances sur son corps, sa santé et ses droits, l'éducation à la sexualité demeure un sujet contesté et déconsidéré dans de nombreuses sociétés. Selon les estimations des Nations unies, la grande majorité des adolescents et des jeunes n'a toujours pas accès à l'éducation complète nécessaire à une vie en bonne santé.

De nombreux jeunes n'ont pas accès à une éducation exhaustive en matière de sexualité, de santé sexuelle et reproductive, ou reçoivent des informations incomplètes, subjectives ou inexactes sur la santé et la sexualité. Dans certains pays, les lois restreignent, voire érigent en infraction, le fait de fournir des informations aux jeunes sur la sexualité et la reproduction.

**« À Hong Kong, les gens ne savent pas ce que c'est, les droits sexuels et reproductifs. Certains pensent que nous ne pouvons pas décider de ce que nous faisons de notre corps et que l'éducation sexuelle nous incitera à "mal nous conduire" ».**

(Lam Po Yee, Hong Kong)

Certains enseignants et professionnels de la santé se posent parfois des questions sur leur rôle ou ne se sentent pas à l'aise pour discuter de sexualité avec les enfants et les adolescents. En raison à la fois du manque d'accès à l'éducation à la sexualité à l'école, de l'attitude réprobatoire de la société envers la sexualité des adolescents et des tabous à ce sujet, les jeunes ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir les informations dont ils ont cruellement besoin.

**Les États doivent offrir à tous les jeunes une éducation complète à la sexualité. Dans ce but, ils doivent :**

- **Intégrer les programmes d'éducation complète à la sexualité au cursus scolaire classique, en tenant compte de l'âge du public.**
- **Faire en sorte que ces programmes soient également disponibles en dehors du cadre scolaire, de manière à ce que les personnes exclues du système éducatif puissent y avoir accès, par exemple les jeunes déjà mariés ou les enfants vivant dans la rue.**
- **Développer des campagnes de sensibilisation du grand public à la santé sexuelle et à la santé reproductive, en abordant notamment le risque de grossesse précoce et la prévention des MST, à travers des instances médicales ou autres.**
- **Veiller à ce que la formation des enseignants comprenne des modules consacrés à l'éducation à la sexualité.**
- **Élaborer du matériel éducatif adapté à des programmes précis et accessibles d'éducation complète à la sexualité. Leur contenu devra être exact sur le plan scientifique et non discriminatoire. Il devra aborder des questions comme la prévention du VIH et des IST, les grossesses non désirées, le respect de la diversité et la défense de l'égalité hommes-femmes.**

*À droite* : Des membres d'AI Suisse présentent des slogans qui seront utilisés pour le coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* à Berne (Suisse), mars 2014.

© Amnesty International Suisse



### EXEMPLES DE LOIS DISCRIMINATOIRES EN VIGUEUR (EN DATE D'AOÛT 2014)

- En Algérie, le viol conjugal n'est pas considéré comme un crime par la loi.
- Au Nigeria, en Ouganda et en Russie, des lois érigent en infraction non seulement les relations sexuelles entre personnes de même sexe, mais aussi les associations et les personnes qui défendent les droits humains des LGBTI.
- L'Espagne, la Lituanie, la Macédoine, la Turquie et les États-Unis ont tenté de restreindre la possibilité d'avorter.
- Dans la province indonésienne de l'Aceh, des dispositions rendent illégal pour des adultes le fait de se trouver seul en compagnie d'une personne du sexe opposé hors des liens du mariage ou de liens familiaux. Ce « délit » est puni de fustigation.
- Dans le nord du Nigeria, des lois érigent en infraction les relations sexuelles hors mariage et autorisent les poursuites judiciaires à l'encontre d'une femme enceinte d'un homme qui n'est pas son mari.



## L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

En 2012, le Secrétaire général des Nations unies a indiqué à la Commission de la population et du développement que, bien que près de la moitié de la population mondiale actuelle ait entre 10 et 24 ans, la grande majorité des jeunes n'avait toujours pas accès aux informations et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive. Du fait de l'incapacité des gouvernements à mettre à disposition des jeunes ces services, ces informations et une éducation à la sexualité, ceux-ci continuent de souffrir – de mourir pour certains – de complications dues à la grossesse et à l'accouchement, de violences fondées sur le genre et de maladies liées au sida. La grossesse et l'accouchement constituent les principales causes de décès des jeunes filles dans les pays en développement.

Outre le droit à l'information et à l'éducation sur la santé, le droit à la santé repose sur quatre éléments essentiels : les structures médicales doivent être disponibles, accessibles, acceptables et de bonne qualité. D'après l'Observation générale n° 14 de 2000 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, cela signifie que :

- les services doivent être situés dans un endroit où tous les membres d'une communauté peuvent y accéder. Ils doivent être accessibles à un coût abordable ou gratuitement pour ceux qui en ont besoin ;
- les services ne doivent pas faire de discrimination entre hommes et femmes, jeunes ou adultes, ou sur tout autre critère ;
- les services et les soins doivent respecter l'éthique médicale, ainsi que le droit à la confidentialité, au respect et à la vie privée ;
- ils doivent être dispensés par du personnel formé et compétent.

*« La proportion des jeunes qui ont accès à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive est minime. La pauvreté empêche aussi certains jeunes d'aller vers ces services. Certains ne savent même pas qu'ils existent. »*

(Kando Seraphine, étudiante en droit et jeune militante du Burkina Faso)



**215 MILLIONS**  
**DE FEMMES À TRAVERS LE MONDE N'ONT**  
**PAS ACCÈS À LA CONTRACEPTION**

Les personnes vivant dans la pauvreté n'ont parfois pas accès aux soins médicaux préventifs. De plus, les soins dispensés dans les installations publiques sont souvent de moindre qualité que ceux des structures privées plus coûteuses. Outre la pauvreté, d'autres obstacles économiques et sociaux empêchent parfois l'accès à ces services de santé. Ainsi, les installations médicales se concentrent souvent dans les zones urbaines. De ce fait, les habitants des zones rurales sont confrontés à des coûts de transport supérieurs lorsqu'ils veulent les rejoindre.

*« Pour moi, le plus gros problème, c'est la distance entre ma maison et le dispensaire. Je dois monter dans la montagne pour aller faire les visites de suivi de ma grossesse... Je marche jusque là-bas mais, une fois que j'y suis, il n'y a rien : pas de nourriture ni rien pour préparer ce qu'on apporte à manger. Certains viennent d'encre plus loin mais il n'y a rien non plus pour dormir sur place... »*

(Une femme indigène au Pérou)

## PLANIFICATION FAMILIALE

En dépit des estimations des Nations unies selon lesquelles l'accès aux moyens de contraception et l'utilisation de ces derniers pourraient empêcher 187 millions de grossesses non désirées, 105 millions d'avortements en résultant et 215 000 décès maternels chaque année, Amnesty International a constaté que de nombreuses femmes, jeunes et moins jeunes, n'ont toujours pas accès aux services de planification familiale.

Et même lorsque ces services sont considérés comme une priorité, certains obstacles rendent leur accès difficile, voire impossible, pour les filles et les femmes, notamment les dispositions, les mesures et les usages qui exigent de celles-ci qu'elles informent un parent ou leur conjoint ou obtiennent son autorisation si elles veulent bénéficier d'une contraception.

**« Après sept grossesses et cinq enfants vivants, j'ai dit à mon mari que je voulais utiliser une méthode de contraception, mais il a refusé. »**

(Une femme du Burkina Faso)

La question de savoir qui a accès aux services de santé sexuelle et reproductive, à quel moment et à quel coût demeure une source de divisions. Pour pouvoir défendre son droit de choisir d'avoir ou non des enfants, à quel moment et de quelle manière, il faut avoir accès à des services complets de planification familiale, de contraception et, le cas échéant, d'avortement sans danger. Les jeunes femmes en particulier doivent pouvoir disposer d'informations, de services et d'aide pour prendre des décisions de façon autonome et éclairée sur leur vie reproductive.

Dans certains pays, des services comme l'avortement sans danger et les soins après avortement, qui suscitent de vives polémiques dans l'opinion publique, ne sont pas disponibles ou le sont de façon restreinte. Les possibilités pour les femmes de se tourner vers les services dont elles ont besoin sont limitées. En 2014, le Centre pour les droits reproductifs a publié une carte mondiale indiquant que 68 pays interdisaient l'avortement en toutes circonstances ou ne l'autorisaient que si la vie de la femme était en danger. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait les mêmes constats et a précisé que certains pays interdisaient même l'avortement dans les cas où la grossesse résultait d'un viol. Cette situation limite les droits



© Amnesty International

**Affiche au Burkina Faso, juillet 2014. On peut y lire : « Nous sommes des hommes responsables. Nous aussi nous sommes concernés par la planification familiale. »**

des femmes et des jeunes filles en termes de choix et d'intégrité physique. Elle n'est pas conforme au droit international relatif aux droits humains, ni dans certains cas à la Convention contre la torture.



**47 000 FEMMES**  
MEURENT CHAQUE ANNÉE  
À LA SUITE D'UN AVORTEMENT  
PRATIQUÉ DANS DE MAUVAISES  
CONDITIONS

### ACCÈS À DES SERVICES SÛRS D'INTERRUPTION DE GROSSESSE

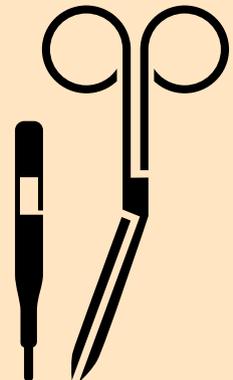
Les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions demeurent la troisième cause de mortalité maternelle – environ 13 % à l'échelle mondiale, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Parallèlement, l'OMS estime que 40 % de l'ensemble des femmes en âge de procréer vivent dans des pays régis par des lois extrêmement restrictives en matière d'avortement, ou dans des pays où l'avortement est légal mais ni disponible ni accessible.

Au Nicaragua, où l'avortement est érigé en infraction, y compris en cas de viol, et où la plupart des victimes de violences sexuelles ont moins de 17 ans, des filles qui n'ont pas plus de 10 à 14 ans et se retrouvent enceintes à la suite d'un viol doivent mener leur grossesse à terme, ou alors tenter de se faire avorter illégalement dans des conditions dangereuses, avec le risque d'être jetées en prison si elles sont découvertes. L'interdiction absolue de l'avortement porte atteinte au droit des femmes à la santé et à la vie et à leur droit de ne pas être torturées ni maltraitées. Elle fait subir une nouvelle violence aux victimes de viol.

*« Pour moi, c'était horrible de me dire qu'une enfant allait devoir donner naissance à un autre enfant [...] Je ressentais une douleur profonde à l'idée que ma fille [de 12 ans] allait être obligée de subir cela, que quelque chose sortirait d'elle après le viol [...] et, bien sûr, je pensais aux risques pour sa santé, à son âge. »*

(Adriana, Nicaragua)

**22**  
**MILLIONS**  
D'AVORTEMENTS SONT  
PRATIQUÉS CHAQUE  
ANNÉE DANS DE  
MAUVAISES CONDITIONS



## OBSTACLES À L'ACCÈS DES JEUNES AUX SERVICES DE SANTÉ

Lorsqu'ils cherchent à exercer leur droit de disposer de services de santé, les jeunes se heurtent souvent à des problèmes spécifiques. Le fait que leur sexualité demeure un sujet tabou dans la société donne lieu à des attitudes hostiles ou à des jugements de la part des professionnels de la santé et du personnel médical lorsque ces jeunes sollicitent leurs services. Au lieu d'offrir un cadre permettant au jeune de décider de façon autonome, le personnel médical prend parfois les décisions à sa place, le menace ou refuse tout simplement de le renseigner de façon exhaustive.

Parmi les autres obstacles figurent la nécessité d'obtenir un consentement parental ou marital, ou bien l'obligation de prévenir un parent ou le conjoint, les lois restrictives relatives à l'âge du consentement, ainsi que les lois et les mesures accordant des droits différents selon que les jeunes sont mariés ou non. Dans de nombreux pays, les lois exigeant un consentement parental ou marital ne s'appliquent pas uniquement à la contraception, mais aussi au dépistage et au traitement du VIH, à l'avortement et même à l'éducation à la sexualité et aux informations à ce sujet. Même dans les pays où la loi n'exige pas d'obtenir un consentement ou de prévenir un parent ou le conjoint, certains professionnels de santé exercent dans des établissements qui, dans leur politique ou leurs pratiques, exigent d'avertir un parent – ce qui constitue une violation flagrante du droit au respect de la vie privée.

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels aux droits sexuels et reproductifs des jeunes, dans la mesure où ils leur permettent d'avoir accès aux informations et aux services dans un cadre protégé, sans risque. Bien souvent, les craintes en matière de confidentialité et de respect de la vie privée constituent les principaux obstacles pour les jeunes qui souhaiteraient se tourner vers des services de santé. D'après l'OMS, ils s'inquiètent de la condamnation sociale dont ils seraient victimes si on les apercevait dans un établissement de santé sexuelle ou de planification familiale, redoutent d'être jugés ou vilipendés par le personnel de l'établissement pour leur comportement sexuel, ou craignent que le personnel médical communique des informations confidentielles à d'autres membres de leur communauté, notamment à leurs parents ou aux personnes dont ils sont à la charge.

**Tenant des ordonnances à la main, des gens demandent des médicaments après avoir reçu gratuitement des soins lors d'un événement organisé par Amnesty International pour sensibiliser la population aux discriminations fondées sur le genre et au problème du prolapsus utérin au Népal, mars 2014.**

© REUTERS/Navesh Chitrakar



### Les États doivent offrir des services de santé et des informations à tous les jeunes. Dans ce but, ils doivent :

- Prendre en compte les capacités évolutives du jeune en faisant en sorte qu'il ait accès à des services adaptés sans autorisation d'un parent ou d'un tuteur, lorsqu'il y va de son intérêt supérieur.
- Autoriser les jeunes à être reconnus par leur famille et par la loi comme des détenteurs de droits actifs. Lorsqu'on leur apporte des conseils et une orientation adaptés, les jeunes ont la capacité de devenir des citoyens responsables à part entière.
- Respecter de façon stricte leur droit au respect de la vie privée et à la confidentialité, notamment pour ce qui concerne les conseils et les recommandations sur les questions de santé. En outre, les personnels de santé doivent être formés à dispenser des soins de santé reproductive, y compris des services de planification familiale, d'une manière confidentielle et adaptée aux jeunes issus de milieux socio-économiques différents.
- Faire en sorte que les jeunes ne soient pas privés d'informations relatives à la santé sexuelle et reproductive en raison d'obstacles liés aux convictions religieuses ou culturelles de la personne qui fournit les soins.

## PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

**« Ton corps t'appartient, personne n'a le droit de le toucher. »**

(Laura, 15 ans, militante des droits des jeunes à Managua, Nicaragua)

Chacun et chacune a le droit de ne pas subir de discrimination ni de violences. Ces droits sont protégés par un certain nombre de traités régionaux et internationaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et la Convention interaméricaine de Belém do Pará. Toute violence à l'encontre d'une personne constitue potentiellement une violation de ses droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Les gouvernements sont tenus de prendre des mesures pour lutter contre les discriminations, les violences et les manœuvres de harcèlement sur leur territoire, que ces abus surviennent au sein du foyer ou en dehors. Les femmes sont fréquemment victimes de harcèlement dans la rue, où elles se sont siffler, se voient adresser des remarques à connotation sexuelle ou font l'objet d'agressions verbales et parfois même physiques alors qu'elles se trouvent dans des espaces publics.



© Amnesty International

**Au cours du soulèvement égyptien de 2011, et au lendemain de celui-ci, les agressions contre des femmes ayant manifesté ont été particulièrement nombreuses. Alors qu'elles participaient aux manifestations, des femmes ont été agressées par des soldats ou des membres des forces de sécurité. Des manifestantes ont été battues et soumises à des violences sexuelles ou liées au genre par des agents de la force publique, notamment à des « tests de virginité » et à des menaces de viol.**

(D'après le document d'Amnesty International : *Égypte. Brutalité impunie et incontrôlée : les forces militaires égyptiennes tuent et torturent des manifestants en toute impunité* (MDE 12/017/2012))

De nombreuses formes de violences et de discrimination portent atteinte à la capacité des filles et des femmes à exercer leurs droits sexuels et reproductifs, dont des pratiques telles que :

- Le mariage précoce et forcé
- Les mutilations génitales féminines
- Les tests de virginité
- La transmission de l'épouse par voie de succession
- La préférence pour les garçons
- Les tabous alimentaires pour les filles et les femmes
- Les tabous concernant les menstruations
- Les dots
- L'interdiction des relations sexuelles entre personnes de même sexe

**À gauche :** Défilé de militants d'AI Équateur dans le cadre du projet Des écoles plus sûres, un droit pour toutes les filles pendant les Seize jours d'action, décembre 2007.

**À droite :** Ruth, enseignante dans un refuge accueillant des femmes qui se mobilisent contre les mutilations génitales féminines au Kenya, informe des hommes sur les risques de ces pratiques, décembre 2005.



© Paula Allen

## LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

*« C'est en voyant ce qui était arrivé à ma fille que j'ai vraiment compris pour la première fois à quel point la sexualité féminine était étouffée. Je savais que la circoncision féminine n'était pas obligatoire, que c'était un moyen de contrôler le corps des femmes et leur sexualité... ».*

(Nursyahbani Katjasungkana, Indonésie)

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont une forme beaucoup trop répandue de pratique nocive prenant pour cible les fillettes, les filles et les jeunes femmes. Elles désignent l'ablation de tout ou partie des organes génitaux externes de la femme, ou toute atteinte à ces organes. Effectués pour des motifs culturels, ces gestes ont pour

but de supprimer ou de limiter le désir sexuel des filles et des femmes, et leur capacité à ressentir du plaisir sexuel. Les MGF constituent une forme de violence liée au genre et représentent une violation des droits des filles et des femmes à disposer de leur intégrité physique. En dépit des lois interdisant ces pratiques et de l'obligation faite aux autorités de défendre les droits des filles et des femmes, les MGF demeurent répandues dans de nombreuses régions du monde.

Cette forme de violence va au-delà d'une agression physique, car elle implique le recours à la contrainte, aux menaces, à des manœuvres de harcèlement et à la force par le biais d'une privation de liberté. Qu'elles se déroulent au sein du foyer, de la famille ou de la collectivité au sens large, qu'elles soient orchestrées ou approuvées par l'État, les violences liées au genre constituent une violation des droits fondamentaux.

Un grand nombre de lois et de mesures qui érigent en infractions la sexualité, l'identité de genre et la procréation sont formulées en prenant le prétexte de la protection de la culture traditionnelle ou d'un code moral établi qui se substitue aux droits humains. Bien que les droits sexuels et reproductifs fassent partie intégrante des droits humains, dans certains pays, les droits sexuels de personnes d'orientation sexuelle et d'identité de genre différentes peuvent donner lieu à des polémiques. Chacun a le droit d'avoir des convictions et des croyances religieuses ou culturelles différentes, mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres droits humains, comme les droits sexuels et reproductifs, ni de la garantie d'une absence de discrimination.

**Les États doivent protéger les personnes des violences liées au genre et de la discrimination. Dans ce but, ils doivent :**

- Prendre des mesures visant à modifier les habitudes sociales et culturelles en vue d'éliminer les préjugés et pratiques fondés sur l'idée que l'un des sexes est inférieur ou supérieur, ou sur des rôles stéréotypés pour les hommes et les femmes.
- Dépénaliser les relations sexuelles entre adultes consentants, notamment en abrogeant les lois

sanctionnant l'adultère et les rapports sexuels entre personnes de même sexe.

- Empêcher et éliminer les violences à l'égard des filles et des femmes, que ce soit dans la sphère publique ou privée.
- Enquêter sur les cas de violences liées au genre et poursuivre et sanctionner leurs auteurs ; mettre en œuvre des mesures destinées à protéger les victimes d'atteintes supplémentaires, notamment par le biais de services d'aide sociale, psychologique et sanitaire.
- Offrir aux personnes ayant subi des violences sexuelles un accès aux services de santé sexuelle, dont des conseils, des moyens de dépistage et des traitements relatifs au VIH, une contraception d'urgence, ainsi que des services sûrs et légaux d'avortement.
- Initier des campagnes de sensibilisation pour améliorer la connaissance des violences liées au genre et lutter contre leurs causes profondes, notamment par le biais d'une éducation dans les écoles à ces formes de violence.
- Veiller à ce que les victimes de violences sexuelles et liées au genre puissent se tourner vers la justice, notamment en faisant en sorte qu'elles puissent bénéficier d'une assistance juridique et de réparations satisfaisantes, telle qu'une indemnisation et une réadaptation.



© Elio Germani

## OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES ET VOIES DE RECOURS

Pour les États, l'obligation de rendre des comptes s'entend comme la responsabilité de garantir et de contrôler l'accès aux droits humains, ainsi que de fournir des voies de recours en cas de violation de ces droits. Autrement dit, les personnes dont les droits ont été violés doivent pouvoir se tourner vers la justice et l'État doit veiller à ce que ces violations ne se reproduisent plus, ni pour ces victimes ni pour d'autres. Lorsque les lois, les politiques et les programmes des États ne respectent pas leurs engagements, ou lorsqu'ils débouchent sur des retours en arrière, les mécanismes d'obligation de rendre des comptes peuvent faire en sorte que des solutions soient prévues pour corriger les erreurs ou les fautes qui ont été commises. Ces mécanismes sont propres à chaque pays et peuvent s'incarner à travers une personne ou un organe habilité à surveiller les autorités et à dénoncer leurs pratiques le cas échéant. Il peut, par exemple, s'agir d'un médiateur des droits humains, de la police ou d'une institution nationale de défense des droits humains. En dernier recours, il peut également s'agir des tribunaux ou de certains mécanismes régionaux ou internationaux.

Les mécanismes d'obligation de rendre des comptes renforcent le dialogue entre les États d'une part, et les personnes et collectivités qu'ils représentent d'autre part. L'obligation de rendre des comptes permet de surmonter et de supprimer les obstacles auxquels certaines personnes ou collectivités sont confrontées lorsqu'elles veulent faire appliquer leurs droits. L'intégration effective de l'obligation de rendre des comptes permettra non seulement aux personnes et aux collectivités de demander des comptes aux États sur les progrès réalisés, mais aussi aux États de se montrer à la hauteur de leurs obligations en matière de droits humains.



© Amnesty International/Jens Liebchen

***Ci-dessus*** : Une militante se mobilisant dans le cadre de l'action d'Amnesty International en faveur d'écoles plus sûres à Berlin (Allemagne), novembre 2008. Sur la pancarte qu'elle tient, on peut lire : « Qui m'informerait sur le sida ? »

***À gauche*** : Des militants d'Amnesty International participent à la marche des fiertés à Bruxelles (Belgique), 2014.

## LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS DROITS HUMAINS

Les droits humains sont inaliénables : on ne peut ni y renoncer ni les supprimer. Ils sont indivisibles : tous les droits humains ont la même importance. Ils sont interdépendants : l'atteinte à un droit a des répercussions négatives sur les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice des autres droits. Et les droits humains sont participatifs : vous avez le droit d'agir pour défendre et faire respecter vos droits et ceux des autres, ainsi que d'exiger que les autorités respectent, protègent et remplissent leurs obligations en matière de droits fondamentaux. (Pour plus d'informations sur la manière dont les droits humains s'interpénètrent, voir Amnesty International *Respectez mes droits, respectez ma dignité. Module 1 – Pauvreté et droits humains* [ACT 35/021/2011])

Les violations des droits sexuels et reproductifs peuvent avoir des répercussions sur le respect de tout un éventail d'autres droits ; inversement, la défense et la promotion des droits sexuels et reproductifs peuvent entraîner la mise en œuvre d'autres droits. Il s'agit notamment des droits à la santé, à l'éducation, au logement, au travail, au respect de la vie privée, à la liberté d'expression et d'association, et à la vie. Par exemple :

- Les personnes vivant avec le VIH peuvent être victimes de discriminations en matière de santé, de travail et de logement, en violation de leurs droits dans ces trois domaines.
- Dans les pays où les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont érigées en infraction, les lesbiennes, les



© Amnesty International

**Manifestation en faveur des droits de la santé organisée par l'ONG Treatment Action Campaign (TAC) à Bloemfontein (Afrique du Sud), mars 2014.**

gays et personnes bisexuelles et transgenres peuvent être victimes d'arrestations arbitraires et être emprisonnés, ce qui bafoue leur droit à l'intégrité physique, leur droit de ne pas subir de détention arbitraire, ainsi que leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

- Les familles n'ayant pas accès à la contraception ou aux services de planification familiale risquent d'avoir un plus grand nombre d'enfants qu'ils n'ont les moyens d'en nourrir, d'en habiller et d'en scolariser, ce qui viole les droits de ces derniers à l'éducation et à l'égalité des chances.
- Les personnes s'inscrivant en dehors des normes liées au genre acceptées par la collectivité – par exemple, les femmes qui ont des enfants sans être mariées, les travailleurs et travailleuses du sexe ou encore les personnes transgenres – risquent de se retrouver au ban de la société, d'être chassées de leur foyer ou dépossédées de leur emploi, ce qui viole leurs droits au logement, à des conditions d'emploi équitables et à l'égalité des chances.
- Des défenseurs des droits humains œuvrant à la protection des droits sexuels et reproductifs ont été victimes de violences, d'agressions et de détention arbitraire, en violation de leurs droits à l'intégrité physique et à la liberté d'expression et d'association.
- Quel que soit leur genre, les personnes qui ont été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle se voient parfois publiquement reprocher ces abus ou condamner pour ceux-ci et perdent leur emploi, leur logement ou leur statut social. Leurs droits au respect de la vie privée, à des conditions d'emploi équitables et à une vie exempte de discrimination et de violence sont alors bafoués.
- En raison d'agressions sexuelles et de manœuvres de harcèlement dans le cadre scolaire, certains élèves abandonnent l'école – en particulier des filles, des jeunes garçons et des jeunes femmes qui ne se conforment pas aux normes de leur sexe. C'est leur droit à l'éducation qui est alors violé.
- Les discriminations liées à l'âge et les tabous relatifs à la sexualité des jeunes peuvent les empêcher d'avoir accès aux services de santé indispensables, en violation de leurs droits à la santé et à l'intégrité physique.

## RESSOURCES POUR CONNAÎTRE ET REVENDIQUER SES DROITS

### Documents d'Amnesty International utilisés dans ce chapitre

*Écoutez-les et agissez : Halte aux viols et aux atteintes sexuelles contre les jeunes filles au Nicaragua* (AMR 43/008/2010)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR43/008/2010/fr>

*Ma vie, ma santé, mon éducation, mon choix, mon avenir, mon corps, mes droits* (ACT 35/001/2014)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT35/001/2014/fr>

*Le Fil*, janvier-février 2014, « Briser les tabous », un entretien avec Kando Séraphine, p. 14, et « En souvenir d'Amina », p. 6  
[http://issuu.com/amnestywire/docs/wire14\\_janfeb\\_fr-web](http://issuu.com/amnestywire/docs/wire14_janfeb_fr-web)

*Donner la vie, risquer la mort : La mortalité maternelle au Burkina Faso* (AFR 60/001/2009)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR60/001/2010/fr>

*Left without a choice: Barriers to reproductive health in Indonesia* (ASA 21/013/2010)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA21/013/2010/en>

*Brutality unpunished and unchecked: Egypt's military kill and torture protesters with impunity* (MDE 12/017/2012)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/017/2012/fr>

*Afrique. Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne* (AFR 01/001/2013)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR01/001/2013/fr>

### Autres sources utilisées dans ce chapitre

Center for Reproductive Rights (CRR), *Questions and answers: Understanding the world abortion law map* available on <http://worldabortionlaws.com/questions.html>

Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 14 (2000) : *Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint*  
[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2f2000%2f4&Lang=fr](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2f2000%2f4&Lang=fr)

UNESCO, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle*, 2009  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183281f.pdf>

FNUAP, *Comprehensive Sexuality Education: Advancing Human Rights, Gender Equality and Improved Sexual and Reproductive Health 2010*  
<http://www.unfpa.org/webdav/site/global/groups/youth/public/Comprehensive%20Sexuality%20Education%20Advancing%20Human%20Rights%20Gender%20Equality%20and%20Improved%20SRH-1.pdf>

FNUAP, Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, *Chapitre VII : Droits et santé en matière de reproduction*  
[http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/icpd\\_fre.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/icpd_fre.pdf)

OMS, Policy Brief. *From Evidence to Policy: Expanding Access to Family Planning - Improving contraceptive services for adolescents, 2012*  
[http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75160/1/WHO\\_RHR\\_HRP\\_12.21\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75160/1/WHO_RHR_HRP_12.21_eng.pdf)

OMS, *Avortement sécurisé : Directives techniques et stratégiques à l'intention des systèmes de santé*  
[http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/78413/1/9789242548433\\_fre.pdf?ua=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/78413/1/9789242548433_fre.pdf?ua=1)

OMS, *Unsafe abortion: global and regional estimates of the incidence of unsafe abortion and associated mortality in 2008*  
[http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789241501118\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789241501118_eng.pdf)

### Envie d'en savoir plus ?

Amnesty International, *Faire des droits sexuels et reproductifs une réalité : Un cadre fondé sur les droits humains* (ACT 35/006/2012)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT35/006/2012/fr>

Amnesty International États-Unis, *Sexual and Reproductive Health Rights factsheet*  
<http://www.amnestyusa.org/pdfs/SexualReproductiveRightsFactSheet.pdf>

Center for Reproductive Rights / FNUAP, Briefing Paper: *The Right to Contraceptive Information and Services for Women and Adolescents*  
<http://reproductiverights.org/en/document/briefing-paper-the-right-to-contraceptive-information-and-services-for-women-and-adolescent>

The Center for Reproductive Rights, *Religious Voices Worldwide Support Choice: Pro-Choice Perspectives in Five World Religions*  
[http://reproductiverights.org/sites/crr.civicaactions.net/files/documents/pub\\_bp\\_tk\\_religious.pdf](http://reproductiverights.org/sites/crr.civicaactions.net/files/documents/pub_bp_tk_religious.pdf)

Indonesian Youth Lesbian Center, *Yogyakarta Principles Comic*  
<http://www.pelangiperempuan.or.id/yogyakarta-principles-comic/>

IPAS, *Human rights of adolescents*  
<http://www.ipas.org/en/The-Storehouse-for-Abortion-Law-and-Policy/Adolescent-Rights/Human-Rights-Standards.aspx>

Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), *Exprime toi ! Le guide des jeunes sur 'Les droits sexuels : une déclaration de l'IPPF'*  
[http://www.ippf.org/sites/default/files/exclaim\\_ippf\\_fr\\_web.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/exclaim_ippf_fr_web.pdf)

Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, *Nés libres et égaux*  
[http://www.ohchr.org/Documents/Publications/BornFreeAndEqualLowRes\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/BornFreeAndEqualLowRes_FR.pdf)

UNICEF, *Les capacités évolutives de l'enfant*  
<http://www.unicef-irc.org/publications/382>

### Envie d'aller plus loin ?

Youth Coalition on Sexual and Reproductive Rights, *A Youth Activist's Guide to Sexual and Reproductive Rights*  
<http://www.youthcoalition.org/publication/a-youth-activists-guide-to-sexual-and-reproductive-rights/>

IPAS, *Young Women and Abortion: Avoiding Legal and Policy Barriers*  
<http://ipas.org/en/Resources/Ipas%20Publications/Young-Women-and-Abortion--Avoiding-Legal-and-Policy-Barriers.aspx>

---

**À droite :** Distribution de brochures d'information sur la campagne *Mon corps, mes droits* en Afrique du Sud, mai 2014.



© Amnesty International

## ACTIVITÉ N° 3.1

### S'APPROPRIER SES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

#### OBJECTIFS

- Mettre en évidence le fait que les droits sexuels et reproductifs font partie intégrante de la vie de chacun.
- Étudier en quoi certains critères comme l'âge, le genre, l'identité sexuelle ou encore l'accès aux ressources peuvent favoriser ou, au contraire, limiter les connaissances en matière de droits sexuels et reproductifs ainsi que l'accès à ces derniers.

#### DURÉE

3 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Déclarations intitulées « Faites un pas en avant si... »
- Une salle assez grande pour que les participants puissent se placer en ligne les uns à côté des autres et faire un pas en avant. (Si vous ne disposez pas d'assez d'espace, vous pouvez adapter l'activité. Voir les conseils pour l'animation.)
- Feuilles de papier
- Un jeu de cartes sur les droits sexuels et reproductifs par groupe de 4 ou 5 personnes (page 102)
- Feuilles de tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Faites un pas en avant (45 minutes)

Étape 2 : Qui décide ? (45 minutes)

Étape 3 : Identifier mes droits (1 heure)

Étape 4 : Agir (30 minutes)

Participants à un atelier sur les droits sexuels et reproductifs à Buenos Aires (Argentine), septembre 2014.

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Après la deuxième étape, vous pouvez mettre en place deux activités distinctes, mais vous devrez veiller à disposer de suffisamment de temps pour revenir sur les thèmes abordés à la fin de chacune.
- ✓ L'exercice intitulé « Faites un pas en avant » exige des jeunes qu'ils se sentent à l'aise. Il vaut mieux commencer par une activité brève ou dynamique, qui les aidera à se mettre en confiance et leur rappellera l'engagement auquel tous ont souscrit. Insistez notamment sur le fait qu'ils ont convenu de veiller à la confidentialité des informations échangées.
- ✓ Si, par manque de place, vous devez adapter l'étape « Faites un pas en avant » et vous contenter de demander aux participants de se lever, sachez que certains peuvent avoir plus de mal à se mettre debout devant tout le monde qu'à faire un simple pas en avant.



© Amnesty International

**ÉTAPE 1 : Faites un pas en avant si...  
(45 minutes)****Tous ensemble (10 minutes)**

- Demandez aux participants de se placer en ligne face à vous, les uns à côté des autres. Veillez à conserver une certaine distance entre les participants et vous pour qu'ils puissent faire un pas en avant. Cet exercice doit s'effectuer en silence.
- Expliquez aux participants que vous allez leur lire une série de déclarations. S'ils ont envie de répondre « oui » à la phrase prononcée, ils peuvent, en silence, faire un pas en avant. Rappelez-leur qu'ils ne doivent pas parler et reprendre leur place lorsque vous leur dites « merci ».
- Avant de lire chaque phrase, dites « Faites un pas en avant si... ».
- Veillez à laisser aux participants le temps de réfléchir à la phrase prononcée puis de s'avancer. Cette activité ne doit pas se faire dans la précipitation, même si le silence qu'elle exige met parfois certains mal à l'aise. Lorsque les participants se sont avancés, laissez-les réfléchir en silence pendant 30 secondes, avant de les remercier pour qu'ils reprennent leur place. Passez ensuite à la phrase suivante.
- Lorsque toutes les phrases ont été prononcées, demandez aux participants de se répartir par groupes pour réfléchir à l'exercice.

**Groupes de réflexion (10 minutes)**

- Demandez aux participants de se mettre par deux pour réfléchir aux questions suivantes :
  1. Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?
  2. Qu'est-ce qui vous a le plus touché ?
  3. Quels enseignements en avez-vous tiré ?
  4. D'après vous, en quoi cet exercice a-t-il un lien avec les droits sexuels et reproductifs ?

**DÉCLARATIONS  
FAITES UN PAS EN AVANT SI...**

- Vous aviez déjà entendu parler des droits sexuels et reproductifs avant cette activité.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé de vous sentir contraint(e) de modifier certains aspects de votre apparence corporelle ou de subir des discriminations à cause de votre physique, de votre tenue vestimentaire ou de votre comportement.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé qu'on vous communique des informations erronées ou incorrectes à propos de la sexualité ou de la procréation.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé de vous sentir gêné(e) de poser des questions sur la sexualité ou la procréation, ou d'aborder ces sujets.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé d'avoir la sensation que quelqu'un essayait de prendre une décision concernant votre propre corps, votre sexualité ou votre vie procréative.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé de ne pas avoir accès aux informations sur les services de santé sexuelle ou de connaître une personne qui n'y a pas eu accès.
- Au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé de vous sentir contraint(e) d'avoir des relations sexuelles ou, au contraire, de ne pas en avoir.
- Pour les femmes, au cours de votre vie, il vous est déjà arrivé de ressentir des pressions sur le moment où vous deviez avoir ou non un enfant.
- Au cours de votre vie, vous avez connu une personne qui a été victime de discrimination ou de violences à cause de décisions qu'elle avait prises concernant son corps, sa sexualité ou ses relations affectives.



**Tous ensemble (25 minutes)**

- Une fois le groupe reformé, sollicitez des volontaires pour qu'ils fassent part à tous de leurs réflexions sur chacune des questions. Selon la taille du groupe, vous pouvez interroger trois ou quatre participants, voire plus, par question.
  - Vous pouvez conclure en faisant observer que tout le monde ou presque est concerné, d'une manière ou d'une autre, par la question des droits sexuels et reproductifs, qui touche aussi bien les hommes que les femmes. Ces droits sont essentiels aux jeunes partout dans le monde, pas uniquement à ceux des autres pays.
- ▣ N. B. : cet exercice révèle que la plupart des individus, à un moment ou à un autre de leur vie, soit se sont sentis contraints de prendre une décision à propos de leur corps, de leur sexualité ou de leurs relations affectives, soit ont vu un tiers décider pour eux.
  - ▣ Expliquez que chacun doit pouvoir prendre ses propres décisions pour tout ce qui concerne son corps, sa sexualité et sa vie procréative, notamment en :
    1. obtenant des informations sur la sexualité ;
    2. décidant d'avoir une relation sexuelle et choisissant son partenaire ;
    3. choisissant éventuellement un moyen de contraception ;
    4. décidant d'utiliser des préservatifs ou d'autres méthodes de prévention pour empêcher la transmission des IST ;
    5. choisissant d'avoir ou non un enfant, avec qui et à quel moment ;
    6. consultant des services de santé ou des professionnels médicaux en cas de grossesse, de problèmes de fertilité ou pour d'autres motifs liés à la santé sexuelle ;
    7. choisissant comment et avec qui fonder une famille ;

8. décidant d'interrompre une grossesse non désirée ;
  9. décidant de la manière de vivre son genre et sa sexualité.
- ▣ Nous devons être en mesure de prendre ces décisions sans subir de contrainte, de pression, de discrimination ni de violence. Nous reviendrons de façon plus approfondie sur ce point dans l'activité suivante.

**ÉTAPE 2 : Qui décide ?****Travail en petits groupes (20 minutes)**

- Revenez brièvement sur l'activité que vous venez d'effectuer.
- Divisez les participants en petits groupes, mixtes ou non.
- Demandez-leur de noter sur une feuille, ou de représenter par un dessin, une décision en matière de sexualité ou de procréation qu'ils ont prise par le passé ou qu'ils pourraient prendre à l'avenir, puis invitez-les à réfléchir aux questions suivantes :
  1. Vous êtes-vous déjà senti(e) contraint(e) de prendre une décision concernant votre corps, votre sexualité, votre identité de genre ou votre vie procréative, ou bien quelqu'un d'autre a-t-il déjà pris une décision à votre place dans ces domaines ?
  2. Y a-t-il des décisions dans ces domaines que certaines personnes de votre communauté ne doivent ou ne peuvent pas prendre ? Qui ? Quelles décisions et pourquoi ? (Demandez-leur si le fait d'être un homme/ une femme, un adulte/un jeune, d'avoir ou non des ressources financières, de vivre en milieu urbain/ rural risque de favoriser ou, au contraire, de limiter les capacités d'un individu à prendre certaines décisions.)
  3. Que se passe-t-il quand les jeunes ne peuvent pas prendre de décisions concernant leur propre sexualité et leur vie procréative ?
  4. Que faut-il pour pouvoir décider soi-même de toutes



les questions relatives à son corps, son identité, sa sexualité et sa vie procréative ?

### Tous ensemble (25 min)

- Demandez aux participants de reformer à nouveau un grand groupe pour partager leurs listes de décisions et leurs réflexions.
- Concluez par des observations générales sur la façon dont la société, la culture, la famille et même nos pairs prennent des décisions ou nous contraignent à prendre des décisions concernant notre corps et notre sexualité.
- ▣ Certaines catégories de personnes, notamment les jeunes, peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux informations et aux services nécessaires pour prendre ces décisions. Si leurs décisions ne sont pas conformes à ce que la société attend d'eux, ils peuvent subir des pratiques discriminatoires, se retrouver marginalisés ou même subir des violences.

## ÉTAPE 3 : Identifier mes droits (1 heure)

### Travail en petits groupes (30 minutes)

- Demandez aux participants de reformer les petits groupes de l'étape précédente.
- Invitez-les à bien garder à l'esprit la discussion qu'ils viennent d'avoir à propos des décisions prises, par eux-mêmes ou par d'autres, sur leur corps, leur sexualité, leur identité et leur vie procréative.
- Distribuez à chaque groupe un jeu de cartes sur les droits sexuels et reproductifs.
- Demandez-leur d'examiner leurs cartes, puis de réfléchir aux questions suivantes :
  1. Sur lesquels de ces droits peut-on s'appuyer pour prendre des décisions ? (Par exemple, pour décider d'avoir votre premier rapport sexuel, vous avez besoin du droit à l'information, du droit aux services et du droit de choisir.)

2. Quels types de personnes accèdent à ces droits sans contrainte ou y accèdent plus facilement que d'autres ? Pourquoi ?
3. Quels types de personnes risquent de ne pas avoir pleinement accès à chacun de ces droits ? Pourquoi ? (Demandez-leur si le fait d'être un homme/une femme, un adulte/un jeune, d'avoir ou non des ressources financières, de vivre en milieu urbain/rural risque de favoriser ou, au contraire, de limiter les possibilités d'exercer certains droits.)
4. Que pourriez-vous faire pour avoir un meilleur accès à ces droits et les revendiquer ?

### Tous ensemble (25 min)

- Réunissez à nouveau l'ensemble des participants pour qu'ils échangent leurs idées.
- Tirez les conclusions de votre discussion.

## ÉTAPE 4 : Agir (30 minutes)

- Réfléchissez ensemble à la manière dont chacun peut agir après ce qui vient d'être dit.
- Envisagez des façons créatives de présenter à d'autres jeunes l'importance des droits sexuels et reproductifs pour les décisions qu'ils doivent prendre dans leur vie (en recourant par exemple à des affiches, des slogans, des chansons, des poèmes, etc.).
- Passez en revue les actions identifiées par le groupe au cours de l'étape 3 et qui leur permettraient de mieux exercer et revendiquer leurs droits. Choisissez les actions que les participants pourraient mettre en place.
- Consultez les actions proposées dans le cadre de la campagne d'Amnesty International Mon corps, mes droits pour savoir comment les jeunes peuvent aider d'autres personnes à défendre et revendiquer leurs droits (<https://www.amnesty.org/fr/campaign-my-body-my-rights/>).

## CARTES SUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

### CHOIX

Toute personne a le droit de prendre ses propres décisions concernant son corps, sa sexualité, son identité de genre et sa vie procréative.

### INFORMATION

Toute personne a le droit de se renseigner et d'être renseignée sur la sexualité, la contraception et les services de santé connexes.

### ÉDUCATION

Toute personne a le droit de recevoir une éducation complète, précise et exempte de discrimination sur la sexualité, la santé sexuelle et reproductive, les droits fondamentaux et l'égalité des sexes.

### PROCRÉATION

Toute femme a le droit de choisir d'avoir ou non des enfants – et à quel moment les avoir.

### FAMILLE

Toute personne a le droit de décider de se marier ou non et de choisir le type de famille qu'elle souhaite fonder.

### SOINS DE SANTÉ

Toute personne a le droit d'avoir accès à des services complets en matière de santé sexuelle et reproductive, sans subir de discrimination, de contrainte ni de violence.

### INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Toute personne a le droit de prendre des décisions concernant son corps et d'avoir la maîtrise de celui-ci. Au nombre des risques pesant sur l'autonomie corporelle figurent les actions effectuées sans consentement, telles que le viol et les autres violences liées au genre, les grossesses forcées, les avortements forcés, les stérilisations forcées et les mutilations génitales féminines (excisions).

## ACTIVITÉ N° 3.2

### FAIRE LE LIEN ENTRE LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ET LES AUTRES DROITS HUMAINS

#### OBJECTIF

- Comprendre de quelle manière les droits sexuels et reproductifs sont liés aux autres droits humains et ont des retentissements sur ces derniers.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Photocopies des phrases « Imaginez que... » (page 106) – une par participant
- Photocopies des cas donnés en exemple (pages 107-109)
- Une photocopie du schéma relatif aux droits humains par participant (autre possibilité : reproduire le schéma au tableau) (page 110)
- Feuilles de tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

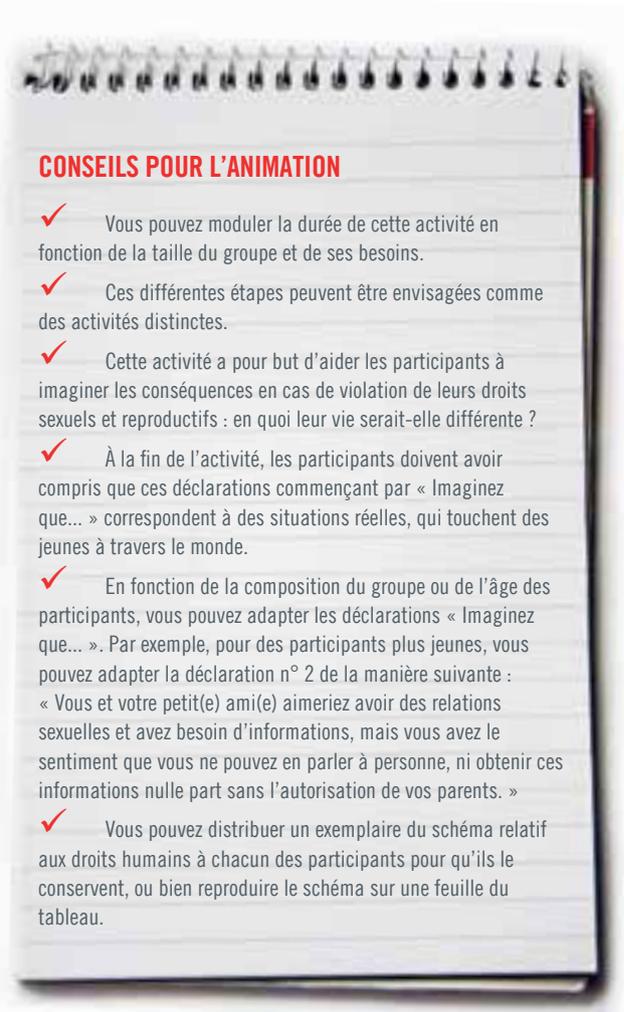
Étape 1 : Imaginez que... (45 minutes)

Étape 2 : Schéma relatif aux droits humains (45 minutes)

Étape 3 : Pourquoi les droits sexuels et reproductifs sont importants pour moi (20 minutes)

Étape 4 : Agir (10 minutes)

Al Maroc organise un atelier de formation sur les droits sexuels et reproductifs pour les éducateurs, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), mai 2014.



© Amnesty International Maroc

**ÉTAPE 1 : Imaginez que... (45 minutes)****Réflexion individuelle (5 minutes)**

- Proposez à chaque participant l'une des déclarations « Imaginez que... » de la page 106.
- Demandez aux participants de s'imaginer dans la situation présentée par la déclaration et de répondre aux questions suivantes :
  1. Qu'est-ce qui changerait dans votre vie pour les cinq prochaines années ?
  2. Que ressentez-vous face à cela ?
  3. Quelles répercussions cela aurait-il sur vous, sur votre famille, votre entourage au sens large ?
  4. Ce type de situation se produit-il dans votre pays ?

**Groupes de réflexion (10 minutes)**

- Demandez aux participants de se mettre par deux pour discuter de leurs déclarations respectives et examiner le point de vue de chacun.

**Tous ensemble (30 minutes)**

- Demandez à un volontaire de faire part au groupe de sa déclaration et des réflexions qu'elle lui a inspirées.
- Demandez si, parmi les participants qui avaient la même déclaration, certains souhaitent ajouter autre chose.
- Demandez si, parmi ceux qui avaient une autre déclaration, certains souhaitent donner leur avis.
- Échangez ainsi sur autant de situations que vous le pouvez dans le temps dont vous disposez (si possible les cinq).
- Une fois que les participants ont échangé sur une déclaration, expliquez-leur qu'il s'agit d'une situation qui existe réellement de nos jours dans le monde.
- Sollicitez des volontaires pour lire (pages 107-109) les cas existants dont elles sont tirées.

**ÉTAPE 2 : Schéma relatif aux droits humains (45 minutes)**

- Grâce au schéma en page 109, expliquez de quelle manière une violation des droits sexuels et reproductifs, par exemple du droit à accéder aux informations et aux services sur la santé sexuelle et reproductive, peut compromettre l'accès à d'autres droits humains – comme l'éducation, la santé, le travail – et peut accroître la pauvreté, la marginalisation, la discrimination et même la violence.

**Travail en petits groupes (25 minutes)**

- Demandez aux participants de se mettre en groupe avec tous ceux qui ont reçu la même déclaration qu'eux.
- Remettez à chaque groupe le cas correspondant à sa déclaration.
- Chaque groupe devra s'appuyer sur son vécu et sur le cas donné en exemple pour élaborer son propre schéma relatif aux droits humains, en reliant la violation des droits sexuels et reproductifs dont il est question à ses conséquences sur les autres droits fondamentaux.

**Tous ensemble (20 minutes)**

- Rassemblez de nouveau les participants en groupe complet.
- Écrivez « Droits sexuels et reproductifs » au milieu du tableau.
- Demandez aux groupes de faire part à tous de leurs réflexions et de transmettre leurs schémas.
- Notez les différents droits identifiés par les groupes comme ayant des liens avec les droits sexuels et reproductifs.
- Reliez les droits sexuels et reproductifs et les droits humains par des traits pour bien montrer leur interdépendance.
- Quelques éléments importants pour conclure :
  - Les droits sexuels et reproductifs sont étroitement

liés aux autres droits humains et dépendent de ces derniers. Toute violation des droits sexuels et reproductifs a des conséquences sur la capacité d'une personne à accéder à d'autres droits fondamentaux et à mettre en œuvre ces derniers. Elle a également des répercussions sur la vie du jeune concerné.

- ▣ Avoir accès aux autres droits humains facilite bien souvent l'accès aux droits sexuels et reproductifs.
- ▣ Rappelez que les cas donnés en exemple concernent des personnes bien réelles et que, étant donné que les droits sexuels et reproductifs sont étroitement liés aux autres droits humains, Amnesty International accorde un degré de priorité élevé à sa campagne internationale sur les droits sexuels et reproductifs intitulée *Mon corps, mes droits*.

### ÉTAPE 3 : Pourquoi les droits sexuels et reproductifs sont importants pour moi (20 minutes)

#### Mur de graffitis (10 minutes)

- Étalez sur le sol, au centre de la pièce, une grande feuille de papier et demandez aux participants d'écrire ou de dessiner des exemples illustrant l'importance à leurs yeux des droits sexuels et reproductifs.

#### Tous ensemble (10 minutes)

- Demandez aux participants de former un cercle autour de la feuille pour que chacun puisse voir ce qui est inscrit sur ce « mur ».
- Invitez-les à lire à voix haute les phrases écrites.
- Faites-les lire autant de mots ou de phrases que possible.

Des participants à l'atelier *Exprimez-vous !* lors du lancement de la campagne *Mon corps, mes droits*, à Mexico, mars 2014.

### ÉTAPE 4 : Agir (10 minutes)

- Réfléchissez ensemble à la manière dont chacun peut agir après ce qui vient d'être dit.
- Les participants pourront chercher à en savoir plus sur les cas mentionnés par le biais de la campagne *Mon corps, mes droits*, ou bien avoir envie d'agir autour d'eux.
- Créez une affiche ou une image à partager, sur laquelle vous pouvez par exemple écrire « Vous venez tout juste d'apprendre que vous êtes enceinte, quels choix avez-vous ? ». Notez la liste des possibilités proposées par le groupe.
- Suggérez aux participants de mettre cette affiche dans un lieu public où les personnes risquant de se retrouver dans la situation en question pourraient le voir (par exemple, dans les toilettes des filles).
- Réfléchissez à des façons de faire le lien entre les cas donnés en exemples, provenant d'autres pays, et ce qui se passe dans votre communauté, en disant par exemple : « Nous sommes tous Beatriz » (voir page 107) ou « Le viol n'existe pas qu'au Maroc, il existe aussi ici... et on en rend les femmes responsables » (voir page 108).
- Réfléchissez à un endroit où afficher le mur de graffitis ou envisagez d'en créer un autre dans un lieu public.

© Amnesty International / Gabriela Sanchez Aranda



## DÉCLARATIONS « IMAGINEZ QUE... »

### IMAGINEZ QUE...

vous découvriez que vous êtes enceinte et qu'avoir le bébé mettrait sérieusement votre vie en danger. Vous ne pouvez pas mettre un terme à la grossesse car, dans votre pays, l'avortement est interdit par la loi. Que feriez-vous ?

### IMAGINEZ QUE...

vous vouliez avoir accès à des médicaments contraceptifs, mais que vous ne puissiez les obtenir que si vous êtes accompagnée de vos parents ou de votre mari. Que feriez-vous ?

### IMAGINEZ QUE...

après avoir été violée, vous ayez été contrainte d'épouser votre agresseur, afin de lui éviter la prison et de préserver l'honneur de votre famille. Que feriez-vous ?

### IMAGINEZ QUE...

il soit illégal pour vous d'aimer votre petit(e) ami(e) et que cela puisse vous conduire en prison. Que feriez-vous ?

### IMAGINEZ QUE...

après avoir été violée, vous alliez dénoncer l'agression à la police, et que les policiers vous accusent de relations sexuelles en dehors du mariage et de comportement immoral, qui sont des infractions punies par la loi. Que feriez-vous ?

## EXEMPLES DE CAS

### CAS N° 1

#### L'HISTOIRE DE BEATRIZ SALVADOR

(Ce cas ne peut être utilisé QUE dans le cadre de cette activité. Il ne doit pas être communiqué aux médias ni diffusé au Salvador)

Salvadorienne de 22 ans, Beatriz souffre de pathologies graves, dont un lupus et des troubles rénaux. Lorsqu'elle est tombée enceinte, les médecins lui ont dit qu'elle risquait de mourir si elle menait sa grossesse à son terme. De plus, son fœtus était anencéphale : il lui manquait une grande partie du cerveau et du crâne, et il ne survivrait que pendant quelques heures après la naissance. Mais les médecins craignaient d'être poursuivis en justice, car l'avortement est totalement interdit au Salvador, et ils se sentaient coincés par cette loi draconienne, dont la rigueur n'est égalée que dans de très rares pays. Après s'être battue pendant plus de deux mois pour recevoir le traitement dont elle avait besoin pour rester en vie, Beatriz s'est finalement vu accorder une césarienne en juin 2013. Comme l'avaient prévu les médecins, le fœtus n'a survécu que quelques heures après la naissance. Beatriz a eu la vie sauve.

Source : Amnesty International, *Le Fil* Janvier/février 2014

### CAS N° 2

#### L'HISTOIRE DE LILA INDONÉSIE

« On ne peut pas accéder aux services du planning familial sans certificat de mariage. » Lila, 23 ans, travailleuse domestique qui effectue actuellement des démarches pour divorcer.

Des sages-femmes et des médecins du secteur public interrogés par Amnesty International en mars 2010 ont confirmé qu'ils ne dispensaient pas de services de santé reproductive, y compris en matière de contraception et de planification familiale, à des femmes et des jeunes filles non mariées. Un défenseur des droits humains a déclaré aux délégués de l'organisation : « Le fait qu'une personne non mariée demande des contraceptifs est toujours très mal perçu... Elle passe pour quelqu'un qui couche avec tout le monde. »

Source : Amnesty International, *Left without a choice: Barriers to health in Indonesia* (ASA 21/013/2010)

**CAS N° 3****L'HISTOIRE D'AMINA  
MAROC**

Amina a mis fin à ses jours en mars 2012 en avalant de la mort aux rats. Elle avait 16 ans. Amina avait été contrainte d'épouser l'homme qui l'avait violée. La loi marocaine permet en effet aux violeurs d'échapper aux poursuites si leur victime est âgée de moins de 18 ans et qu'ils l'épousent.

En janvier 2014, près de deux ans après la mort d'Amina, le Parlement marocain s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'abrogation de cette disposition. Bien que cette décision soit intervenue trop tard pour sauver Amina, elle représente un pas en avant pour les droits des filles et des femmes au Maroc, et une victoire pour les militants qui ont mené campagne sans relâche pour faire amender cet article discriminatoire.

Cependant, en Algérie et en Tunisie, la loi permet toujours aux violeurs d'éviter la prison en épousant leur victime si elle est âgée de moins de 18 ans.

Source : Amnesty International, *Le Fil* Janvier/février 2014

**CAS N° 4****L'HISTOIRE DE JEAN-CLAUDE  
ROGER MBEDE  
CAMEROUN**

Jean-Claude est l'une des nombreuses personnes à avoir été arrêtées et condamnées au Cameroun en vertu de lois pénalisant les relations sexuelles entre personnes du même sexe. Il a été interpellé le 2 mars 2011. Reconnu coupable d'« homosexualité et de tentative d'homosexualité », il a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Cette condamnation constitue une violation des obligations du Cameroun aux termes d'un certain nombre de traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains.

En Afrique, les LGBTI subissent quotidiennement les conséquences des lois criminalisant les relations consenties entre personnes de même sexe. Dans certains pays, comme au Cameroun, ils sont régulièrement arrêtés à la suite de dénonciations. L'existence de lois et de politiques fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou supposée, n'est pas le seul problème auquel sont confrontés les LGBTI en Afrique subsaharienne. Les violences, sexuelles notamment, liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre sont endémiques à certains endroits.

Source : Amnesty International, *Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne* (AFR 01/001/2013)

CAS N° 5

**L'HISTOIRE DE SARI**  
 INDONÉSIE

Dans la province de l'Aceh, en Indonésie, Sari, une adolescente de 14 ans, s'est présentée à la police pour dire qu'elle avait été violée par un homme marié âgé de 25 ans. Mais au début les policiers ne l'ont pas crue et l'ont accusée d'adultère.

Un employé d'une ONG de l'Aceh a indiqué à Amnesty International en 2010 : « Les policiers de l'Aceh ont accusé Sari d'adultère quand elle est allée dénoncer le viol. Ils ont affirmé qu'elle avait eu des relations sexuelles avec un homme marié parce qu'ils étaient amoureux l'un de l'autre. Ils l'ont accusée d'avoir enfreint la loi sur l'adultère. » Les autorités régionales accusent les filles et les femmes d'être responsables des violences qu'elles subissent :

« Une femme qui ne se conforme pas aux codes vestimentaires de la charia cherche le viol », Ramli Mansur, chef du district de l'Aceh-Ouest, expliquant pourquoi un arrêté règlemente les codes vestimentaires dans ce district, août 2010.

Source : Amnesty International, *Left without a choice: Barriers to health in Indonesia* (ASA 21/013/2010)

© Amnesty International

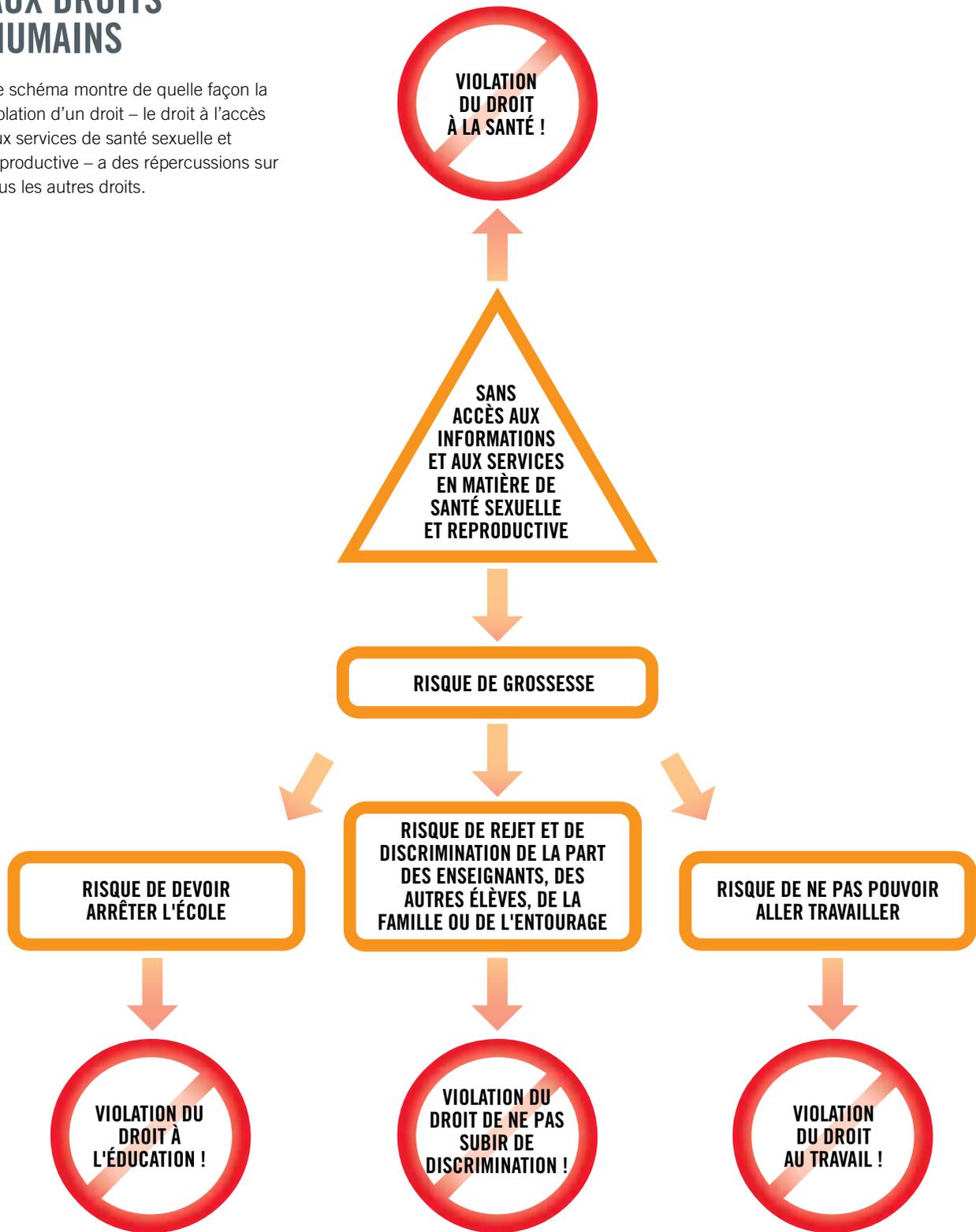


En Argentine, une militante d'Amnesty International participe à l'action en faveur de Beatriz au Salvador. Cette femme s'est vu refuser les soins médicaux qui auraient pu lui sauver la vie car, en raison de l'interdiction totale de l'avortement dans le pays, les médecins craignaient d'être poursuivis en justice. Sur l'affiche qu'elle tient est écrit : « Beatriz a droit à la vie », 2013.



## SCHÉMA RELATIF AUX DROITS HUMAINS

Ce schéma montre de quelle façon la violation d'un droit – le droit à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive – a des répercussions sur tous les autres droits.



## ACTIVITÉ N° 3.3

### QUE SE PASSE-T-IL AUTOUR DE NOUS ?

#### OBJECTIFS

- Mettre en lumière les difficultés relatives aux droits sexuels et reproductifs que les participants et leur entourage rencontrent au quotidien.
- Initier des débats sur les actions pouvant être entreprises pour faire face à ces difficultés.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles de tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

**Étape 1 :** Identifier les problèmes relatifs aux droits sexuels et reproductifs (45 minutes)

**Étape 2 :** Faire face aux problèmes relatifs aux droits sexuels et reproductifs (45 minutes)

**Étape 3 :** Agir (30 minutes)

Cette activité est adaptée du manuel de formation de l'AWLI, *Sexual and Reproductive Health and Rights and Violence Against Women in conflict-affected African contexts*, 2012.

Coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* par AI Mali, mars 2014.



© Amnesty International

### ÉTAPE 1 : Identifier les problèmes relatifs aux droits sexuels et reproductifs (45 minutes)

#### Travail en petits groupes en vue d'un jeu de rôle (45 minutes)

- Indiquez aux participants que chaque groupe va devoir mettre au point un jeu de rôle. Il devra identifier un problème et montrer de quelle manière les différents membres du groupe peuvent aider à le résoudre ou à l'éradiquer.
- Divisez les participants en petits groupes de trois ou quatre personnes. Indiquez à chaque groupe qu'il devra travailler sur l'un des deux thèmes suivants :
  - Les droits sexuels
  - Les droits reproductifs
- Demandez à chaque groupe de discuter des principaux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes de leur entourage en lien avec ce thème. Ces problèmes doivent se fonder sur des expériences qu'ils ont eux-mêmes vécues ou dont ils ont été informés.
- Les participants devront noter ces problèmes sur une feuille pour pouvoir trouver des idées en vue du jeu de rôle.
- Demandez aux participants de mettre au point une saynète de 5 minutes abordant les problèmes en question. Le jeu de rôle doit comprendre les éléments suivants :
  1. Un problème à résoudre
  2. Une personne qui tente de résoudre ce problème
  3. Une personne qui essaie d'empêcher la résolution du problème
  4. Une résolution, positive ou négative

### ÉTAPE 2 : Faire face aux problèmes relatifs aux droits sexuels et reproductifs (45 minutes)

#### Jeu de rôle (45 minutes)

- Chaque groupe présente sa saynète devant l'ensemble des participants. Après chaque présentation, demandez aux participants :
  1. D'après vous, que s'est-il passé ?
  2. Quel était le principal problème abordé ? (ou les principaux problèmes)
  3. Quelle était l'origine de ce-s problème-s ?
  4. Qu'a fait la personne concernée pour tenter de résoudre ce-s problème-s ?
  5. Y a-t-il eu des obstacles à la résolution de ce-s problème-s ? Si oui, à cause de quoi ou de qui ?
  6. Quelles en ont été les conséquences ?
  7. Pouvez-vous faire quelque chose pour résoudre ce-s problème-s ?
- Invitez le groupe à tirer avec vous des conclusions : que nous montrent ces jeux de rôle ?

### ÉTAPE 3 : Agir (30 minutes)

- Réfléchissez ensemble à la manière dont chacun peut agir après ce qui vient d'être dit.
- Évoquez avec les participants la possibilité de transformer ces jeux de rôle en une pièce de théâtre ou une animation plus développée, qu'ils pourraient présenter à l'extérieur, au sein de leur communauté, pour sensibiliser l'opinion à ces problèmes et susciter des débats sur les solutions possibles. (À qui pourraient-ils la présenter, quand et où ?)
- Certaines des solutions trouvées étaient-elles faciles à mettre en œuvre ? Si oui, proposez-leur de fabriquer des cartes indiquant « Dans cette situation, vous pourriez XXX », qu'ils distribueraient autour d'eux ou mettraient en ligne.



© REUTERS/Erik De Castro

Des mères et leurs bébés attendent pour une consultation pédiatrique gratuite dans un centre de santé publique à Manille (Philippines), août 2012.



सुनैरोमाथि हुने हिंसाको अन्त्य गर्न सरकारको दायरामा  
सुनैरोमाथि बैंक लिमिटेड  
SUNRISE BANK LIMITED  
RISING TO SERVE  
WWW.SUNRISEBANK.COM

न्यायता महिलाको पहुँचको सुनिश्चितता सुरक्षाको प्रत्याभूति

लैंगिक विभेद रहित समाज आजको आवश्यकता

समाज

हिंसा

Une jeune membre d'AI Népal  
en compagnie de Rita Mahato  
lors d'une action menée par des  
militantes des droits humains à  
Katmandou (Népal) pour réclamer la  
création d'une commission chargée  
de lutter contre les violences faites  
aux femmes, novembre 2008.

---



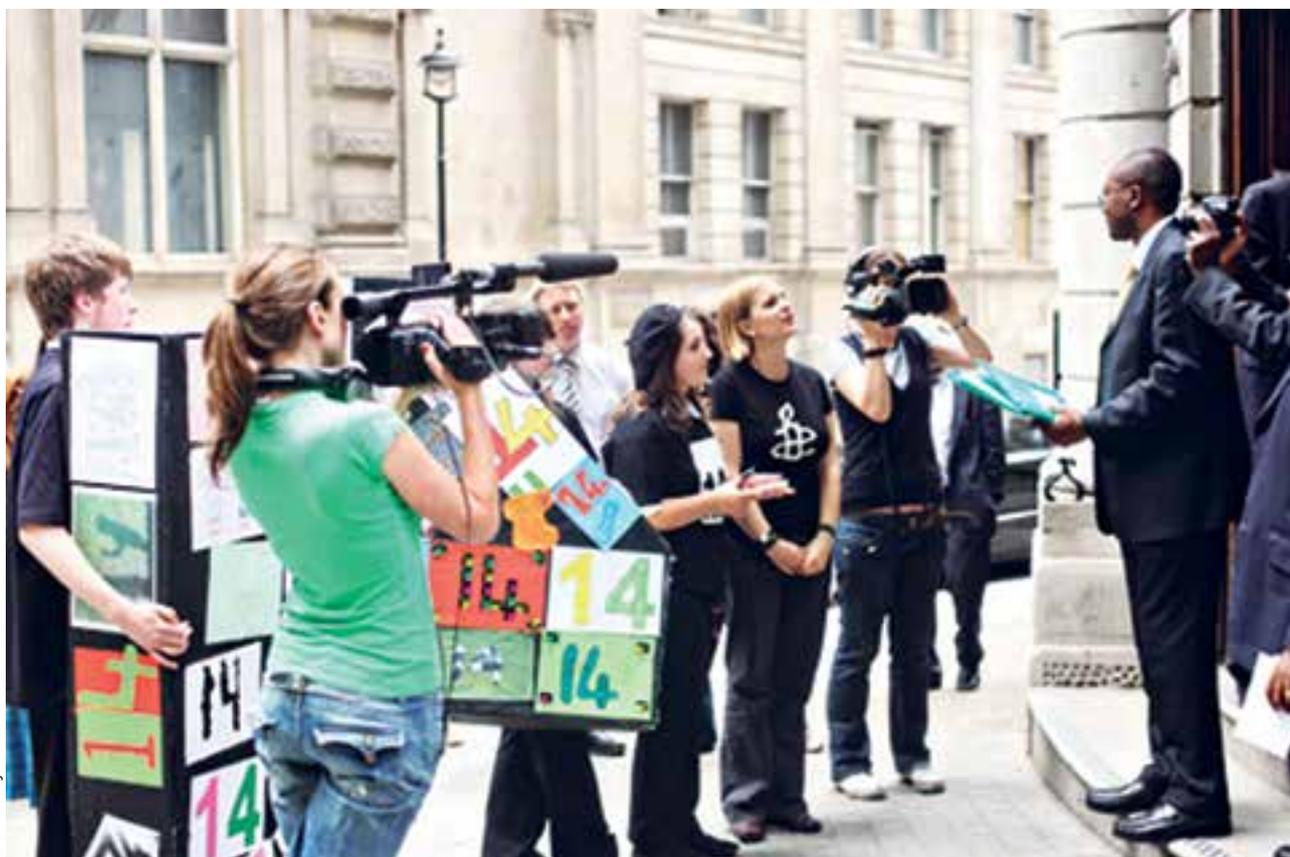
**QUATRE**  
**DÉFENDRE LES**  
**DROITS SEXUELS**  
**ET REPRODUCTIFS**

## TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ PAR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Dans la vie quotidienne, les occasions ne manquent pas de défendre les droits humains. Un collégien décide de protéger un camarade contre les agissements d'un petit caïd, un jeune s'interpose pour empêcher ses copains de harceler les femmes dans la rue, une jeune femme s'occupe bénévolement des personnes vivant avec le VIH dans son village... on voit chaque jour d'innombrables actes de courage de ce type. Défendre un ami, un camarade ou quelqu'un que l'on ne connaît pas du tout, c'est aussi défendre ses propres droits : en agissant pour faire en sorte que la communauté dans laquelle vous vivez soit plus sûre et plus accueillante pour les personnes marginalisées et victimes de discriminations en raison de leur sexualité, de leur genre ou de leurs choix en matière de procréation, vous installez les conditions permettant que davantage de choix soient possibles à l'avenir pour vous, vos amis et votre famille.

**Mais n'oubliez pas : il existe des États dans le monde où la défense de certaines composantes des droits sexuels et reproductifs peut être une activité dangereuse, et même illégale. Il est important de savoir quels risques vous prenez dans la société dans laquelle vous vivez lorsque vous décidez de parler à d'autres personnes et d'agir.**

**De jeunes militants d'Amnesty International se mobilisent devant l'ambassade nigériane à Londres (Royaume-Uni) pour réclamer la libération de Patrick Okoroafor, juin 2009. Cet adolescent avait 14 ans quand il a été arrêté et torturé, avant d'être maintenu en détention pendant neuf ans, en l'absence de tout procès équitable.**



© Amnesty International

## LES OBLIGATIONS DES ÉTATS

**« J'exige que le gouvernement respecte nos droits en tant que femmes. Nous sommes des filles et nous avons des droits, et tant que les pouvoirs publics ne respecteront pas ces droits, nous continuerons à nous battre pour les revendiquer. »**

(Clara, 18 ans, Nicaragua)

Par la signature et la ratification de traités relatifs aux droits humains et le soutien à d'autres instruments internationaux, les États prennent l'engagement de respecter les droits humains. Ils doivent donner suite à ces engagements et veiller à ce que la législation, les politiques et les programmes, y compris ceux en matière de santé sexuelle et reproductive, soient fondés sur les droits humains, garantissent l'égalité de genre et respectent les droits des jeunes. Ils doivent veiller en outre à ce que les principes fondamentaux en matière de droits humains, tels que la non-discrimination, le droit de ne pas de subir de violence ni de contrainte et le droit à la liberté de conscience et d'expression, soient respectés et protégés.

Pour satisfaire pleinement à leur engagement de respecter les droits de toutes les personnes à la santé sexuelle et reproductive, sans subir de discrimination, de contrainte ou de violences, les États doivent prendre des initiatives à tous les niveaux de l'administration et des institutions. Les défenseurs des droits sexuels et reproductifs qui travaillent avec des institutions, dans des organisations non gouvernementales ou des collectifs, ou bien sur le terrain peuvent demander des comptes aux États sur leur action.

Les États doivent prendre immédiatement des mesures pour :

- Garantir justice et réparation à toutes les victimes d'atteintes aux droits humains, que ces atteintes soient le fait de l'État ou d'acteurs non étatiques.
- Charger les institutions nationales de surveillance des droits humains ainsi que les organes de réglementation d'effectuer un suivi des violations des droits sexuels et reproductifs et de prendre des mesures lorsque des

plaintes sont déposées, en veillant à ce que ces organes aient bien la capacité d'effectuer ce travail.

- Mettre en œuvre des programmes pour que toutes les personnes reçoivent une information exacte sur la sexualité et la procréation et soient en mesure d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Il s'agira en particulier de programmes d'éducation sexuelle complets, précis et fondés sur les droits humains, destinés à des publics de tous les âges et dispensés dans les établissements scolaires et hors du cadre scolaire.
- Prendre des mesures concrètes sur le plan juridique, politique ou autre pour permettre aux personnes, en particulier les femmes, les filles et les jeunes, de prendre des décisions libres et éclairées sur leur vie sexuelle et reproductive. Abolir, en particulier, les lois et les politiques qui vont à l'encontre de l'égalité des genres.
- Réviser et modifier les lois, les politiques et autres dispositions sanctionnant les personnes qui exercent leurs droits sexuels et reproductifs, et notamment les lois érigeant les comportements homosexuels en infraction pénale.
- Garantir l'accès universel à des services complets de santé sexuelle et reproductive, de conseil et d'information en la matière, destinés à tous les publics et prenant particulièrement en compte la situation des femmes et des jeunes.
- Veiller à ce que les personnes puissent s'appuyer sur la loi pour faire valoir leurs droits sexuels et reproductifs et exercer des voies de recours en cas de violation de ces droits.
- Faire le nécessaire pour que chacun, en particulier les jeunes, puisse participer sur un pied d'égalité et de façon constructive à l'établissement des priorités, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et des politiques en matière de droits sexuels et reproductifs.

## CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

La réglementation de la sexualité et de la procréation intervient à des niveaux multiples. Empêcher les violations des droits sexuels et reproductifs par des acteurs non étatiques fait partie des obligations des États en matière de droits humains. Il leur appartient par exemple de faire adopter des lois et de prendre toute autre mesure utile pour prévenir les violences, mener des enquêtes sur ces actes, en poursuivre les auteurs présumés et les sanctionner s'ils sont coupables, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques.

Il existe au niveau de la société différents groupes, plus ou moins puissants et influents, qui s'efforcent de surveiller et de contrôler la sexualité et la reproduction. Par exemple :

**La famille** est la cellule sociale la plus répandue et celle dont le poids sur les valeurs, les convictions et les croyances d'une personne est le plus important. La famille peut être source de soutien et d'apprentissage, un lieu où l'on se sent protégé, aimé et en sécurité. Mais elle peut aussi être source d'abus, un cadre où les droits fondamentaux liés à la sexualité et à la procréation sont violés. Les États doivent veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant prévale en toute circonstance et à ce que la famille, les parents et les tuteurs ne fassent rien vis-à-vis des enfants dont ils ont la responsabilité qui soit contraire à ce principe. Il faut que les jeunes soient en mesure de défendre leurs droits si la contrainte et la violence sont présentes dans le cadre familial – par exemple en cas de mariage forcé, de viol conjugal, d'inceste et de mutilations génitales féminines. Les États ont l'obligation de prévenir et de combattre ces violations, et de faire en sorte que les droits des jeunes soient protégés de manière adéquate.

**La communauté** dicte de fortes attentes en matière de sexualité et d'expression de genre. L'attitude de la collectivité (acceptation ou rejet) à l'égard des violations des droits sexuels et reproductifs pèse de manière très forte sur la vie des personnes qui en font partie. Les États ont le devoir de prendre les mesures appropriées pour faire changer toutes les attitudes et tous les comportements sociaux et culturels discriminatoires et reposant sur des préjugés. Ils ont le devoir d'éradiquer toutes les pratiques traditionnelles, coutumières et autres qui sont fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de tel ou tel genre ou sur une vision stéréotypée des rôles respectifs de l'homme et de la femme.



© Bettina Frenzel, Fotografin

**AI Autriche organise des activités *Exprimez-vous !* avec les jeunes dans le cadre du lancement de la campagne *Mon corps, mes droits*, mars 2014.**

**Les employeurs** n'ont absolument pas le droit de prendre des mesures, de fixer des règles ou de mettre en œuvre des politiques qui violent les droits sexuels et reproductifs de leurs employés. Ils ont l'obligation de mettre en place un environnement de travail dans lequel toutes les personnes peuvent évoluer sur un pied d'égalité, sans subir de discrimination, de harcèlement ni de violence. Il est obligatoire en particulier de veiller à l'égalité des chances et des salaires pour les hommes et les femmes, et d'éliminer le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles sur le lieu de travail.

**L'école** a l'obligation de mettre à disposition des jeunes un environnement sûr et propice à l'apprentissage. Elle doit protéger les jeunes contre la discrimination, le harcèlement



© Amnesty International

et la violence, venant aussi bien des autres élèves que du personnel scolaire, et fournir à tous les jeunes un enseignement basé sur les principes des droits humains, de la non-discrimination et de l'inclusion.

**Les institutions religieuses** essaient parfois d'imposer leurs croyances et leurs valeurs à des personnes ou à la collectivité, dans une mesure telle que cette pression peut porter atteinte aux droits fondamentaux d'une personne. Certaines institutions religieuses s'opposent par exemple à l'utilisation de la contraception, ou de certaines méthodes contraceptives, et établissent ces principes en doctrine. Chacun a le droit de mener sa vie selon sa foi religieuse, mais l'État a le devoir de faire respecter le droit de chaque personne à la liberté de pensée et de conviction, y compris en ce qui concerne l'exercice de ses droits sexuels et reproductifs – dont l'utilisation de la contraception.

**Coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* par AI Mali, mars 2014.**

En tout état de cause, le respect des droits sexuels et reproductifs des citoyens n'est pas de la seule responsabilité de l'État. Il appartient à chacun de nous – individu, famille, communauté, école, employeur et institution religieuse – de veiller à ce que la société respecte et protège les droits fondamentaux de chacun. La dignité et le bien-être des êtres humains passent par le respect de leurs droits sexuels et reproductifs, qui permet aussi d'améliorer la santé et les relations personnelles, de faire avancer l'égalité des genres et d'accroître l'autonomisation des individus. Pour cette raison il n'appartient pas uniquement à l'État et aux institutions de la société de faire respecter les droits, mais aussi aux membres de la société en tant que personnes, aptes à défendre leurs propres droits sexuels et reproductifs et ceux des personnes qui les entourent.

## LES DÉFENSEURS DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

*« Le problème, c'est que c'est la société qui décide si [tel ou tel acte] viole les normes sociétales. [...] Et tant que l'information sur les droits sexuels et reproductifs viole les normes de la société, moi et mes amis pouvons être arrêtés et poursuivis. [...] Si les gens se sentent mal à l'aise et pensent que mon action est un encouragement à l'activité sexuelle, cela peut poser un problème. [...] Ça dépend toujours des dirigeants communautaires... Si ce sont des fondamentalistes, il y a de fortes chances [que nous soyons arrêtés]. »*

(Une militante des droits humains, Yogyakarta)

Le progrès au niveau mondial de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité des genres implique pour de nombreuses sociétés une transformation des modes de fonctionnement traditionnels, un changement des structures de pouvoir établies qui donnent aux hommes le contrôle sur le corps, les choix et la vie des femmes. Les débats sur les normes sociales et culturelles qui touchent le sexe, la sexualité, l'identité de genre et l'expression de genre donnent parfois lieu à des violences, des menaces et des actes de harcèlement.

Les défenseurs des droits humains dénoncent les violations des droits fondamentaux et font campagne pour que les victimes obtiennent justice et réparation. Dans certains cas ils s'exposent à de grands dangers. Tout le monde peut être un défenseur des droits humains. Les médecins qui pratiquent des avortements pour des femmes qui en ont grand besoin ; les responsables religieux qui défendent le mariage entre personnes de même sexe ; les jeunes militants qui se battent pour obtenir des programmes d'éducation sexuelle dans les établissements scolaires ; les femmes qui œuvrent au sein de leur communauté pour éliminer les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et les mariages forcés. Nous avons tous de tels exemples autour de nous.

Dans le monde entier, malgré les risques de réactions hostiles et de violences à leur encontre, des hommes et des femmes défendent leur droit et le droit d'autres personnes de prendre les décisions concernant leur genre, leur sexualité et leur santé sexuelle et reproductive.

### LOI CONTRE L'HOMOSEXUALITÉ EN OUGANDA

*“ Les gens rentrent dans le placard. Il y a des gens qui vont mourir. ”*

(Billy (pseudonyme), éducateur en matière de santé sexuelle à Kampala)

La promulgation de la Loi de lutte contre l'homosexualité a eu des répercussions sur les programmes de distribution de produits favorisant les pratiques sexuelles sans risques, notamment les préservatifs. Fin décembre 2013, Billy, qui intervient dans une organisation œuvrant pour la santé des LGBTI, a reçu un appel de quelqu'un qui disait être malade et avoir besoin d'assistance médicale. Il a donné rendez-vous à la personne, qui s'est avérée être un policier en civil. Billy a été arrêté, « parce que vous faites des trucs homosexuels », a dit le policier. Il a été emmené au poste de Busega, où il a été détenu pendant quatre jours. Remis en liberté en janvier 2014, Billy a dû déménager lorsque ses voisins ont appris qu'il avait été arrêté, et pourquoi.

Source : *Uganda: Anti-Homosexuality Act's Heavy Toll*, 15 mai 2014, Human Rights Watch et Amnesty International  
<http://www.hrw.org/news/2014/05/14/uganda-anti-homosexuality-act-s-heavy-toll>

De plus en plus, les défenseurs des droits humains travaillent ensemble par-delà les frontières nationales et régionales, pour s'aider mutuellement. Les réseaux de défenseurs des droits humains aux niveaux local, national, régional et international jouent un rôle essentiel dans le travail des militants, qui peuvent grâce à eux diffuser l'information concernant la situation sur le terrain et apprendre des expériences et problèmes similaires auxquels d'autres défenseurs sont confrontés ailleurs dans le monde. Dans bien des cas les réseaux garantissent aussi une protection mutuelle.



© Dixie

### LES DROITS DES FEMMES AU NÉPAL

Pendant des années, Rita, une ardente militante des droits des femmes, a été en butte à un harcèlement permanent, à des violences physiques et à des menaces en raison de son travail en faveur des victimes de violences sexuelles. Elle et ses collègues du Centre de réinsertion des femmes recevaient depuis juin 2007 des menaces de mort, de viol et d'enlèvement. Bien que le local du Centre ait été attaqué à de multiples reprises par des gens qui n'étaient pas d'accord avec leur travail, les autorités locales n'ont pas fourni à Rita une protection contre les actes d'intimidation et les manœuvres de harcèlement. Dans le monde entier, des sympathisants d'Amnesty International se sont

mobilisés et ont envoyé des lettres, des cartes et des courriels aux autorités népalaises. Ensemble, nous avons demandé que les autorités prennent toutes les mesures possibles pour garantir la sécurité des défenseuses des droits des femmes, en particulier celles qui, comme Rita, travaillent dans les zones rurales. Nous avons obtenu des résultats : les conditions se sont grandement améliorées pour Rita et les attaques coordonnées contre le Centre de réinsertion des femmes ont cessé. Un nouvel inspecteur de police a été nommé et se montre plus réactif face aux menaces contre Rita et les autres défenseuses des droits humains.

Source : *Campaign win for Rita Mahato*, mai 2011.  
<http://www.amnesty.org.au/iar/comments/25533/>

## DES JEUNES EN ACTIONS

**« Le cycle de la peur est brisé. Tout le monde parle de politique. Avant, les femmes et les filles ne parlaient pas du harcèlement sexuel, mais maintenant elles le font et elles combattent ces agissements. »**

(Azza Suleiman, militante des droits des femmes, Égypte)

Dans le monde entier, des jeunes se mobilisent pour défendre leur droit de décider de ce qui concerne leur corps, leur sexualité et la procréation. Ils militent, font campagne, s'investissent dans l'éducation mutuelle et les services de conseil, travaillent dans des réseaux et mènent des actions de plaidoyer en faveur du changement politique au niveau local, national et international. Leur mobilisation porte ses fruits : ils parviennent à infléchir les politiques locales et obtiennent l'introduction de programmes complets d'éducation sexuelle dans les établissements scolaires ; ils travaillent en commun pour que les dispensaires et les services de santé prennent bien en compte les besoins des jeunes ; ils s'efforcent de faire évoluer la société et d'éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ; ils brisent le silence qui entoure les questions liées à la sexualité et au genre, pour avancer vers un monde plus ouvert, plus tolérant et plus juste.

La participation des jeunes aux campagnes sur les droits sexuels et reproductifs – comme la campagne *Mon corps, mes droits* d'Amnesty International – est essentielle pour faire bouger les choses sur ces questions. Les réseaux de jeunes utilisent aussi bien les médias traditionnels que les nouveaux moyens de communication pour s'exprimer, apprendre les uns des autres, trouver des points communs dans leurs expériences respectives et former des communautés, en ligne ou physiquement. Les jeunes font campagne en faveur d'approches plus inclusives en matière de développement, pour un meilleur accès à l'éducation et pour que les droits et les spécificités de tous les jeunes soient reconnus et mis en valeur à tous les niveaux de la société – au sein des familles, dans la collectivité et au niveau de l'État. Et ils obtiennent des résultats.

### PROJET DU RÉSEAU JEUNES ASIE-PACIFIQUE SUR LES VICTIMES D'ESCLAVAGE SEXUEL PENDANT LA GUERRE DU PACIFIQUE

**« Les membres de ce réseau de jeunes ont mis au point un plan d'action et ont sélectionné, voire créé eux-mêmes, les outils à utiliser, après consultation avec un large éventail de parties intéressées. [...] Le résultat est que la plupart des membres de ce réseau se sont sentis très concernés par la campagne et les outils du militantisme. »**

**« Les résultats ont été supérieurs aux attentes, dans la mesure où il y a eu plus de collaborations initiées par les jeunes et plus d'effet en termes de création de volonté politique [...] Il est probable que [ces changements contribueront] indirectement à modifier durablement la situation (par exemple en incitant certaines ONG à rechercher activement le soutien des jeunes), et il est possible aussi que cette campagne encourage d'autres organisations à engager de nouvelles campagnes transrégionales. »**

Source : Amnesty International, *Les sept actions à entreprendre pour un militantisme efficace*. Enseignements tirés du projet d'évaluation de l'impact du militantisme d'Amnesty International, juillet 2011



© Amnesty International

Le lycée pour filles de Pretoria (Afrique du Sud) prépare une installation artistique pour demander qu'il soit mis fin aux violences sexuelles contre les femmes, avril 2013.

## CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

*« Avant, je pensais que mes camarades qui parlent du sexe étaient mal élevés et que ce n'est pas bien de parler du sexe quand on n'est pas marié. À travers la formation, je sais qu'il n'y a pas de honte à parler du sexe. Plus encore, je dois m'informer pour mieux planifier ma vie sexuelle. »*  
(Espoir Faladema, un jeune Togolais)

**Vous entraider :** Aujourd'hui déjà, c'est auprès de leurs pairs que les jeunes vont le plus chercher l'information à propos du sexe, de la sexualité et de la santé. Mais cette information est parfois incomplète, déformée ou tout bonnement fautive. Aidez les autres jeunes à mieux connaître leurs droits sexuels et reproductifs en vous informant vous-même et en intervenant lorsque vous entendez autour de vous des gens qui échangent des informations inexactes ou faussées. Vous pouvez aussi être utile à vos amis, aux membres de votre famille et aux gens de votre entourage en les aidant à contacter les bonnes personnes lorsque leurs droits sont bafoués. Vous pouvez les défendre et réclamer un accès aux services de santé lorsqu'on refuse de les accueillir, les soutenir pour qu'ils obtiennent une aide juridique lorsque leurs droits sont violés, ou manifester pour réclamer des changements d'orientation et des modifications de la législation afin que leurs droits soient respectés.



© Amnesty International Suisse

*« Je me suis rendu compte que j'étais vulnérable en demeurant dans l'ignorance sur ma sexualité. [...] Maintenant, je sais où et comment avoir les informations dont j'ai besoin. Je vais les partager aussi avec mes copines »*  
(Diane Fofoe, uen jeune Togolaise)

**Sensibiliser autour de vous :** Beaucoup de citoyens n'ont pas d'information sur les droits sexuels et reproductifs, sur ce qu'il faut faire pour qu'ils soient respectés et sur l'action à entreprendre s'ils sont violés. L'éducation aux droits humains est une première démarche importante. Elle peut intervenir partout et à tout moment. Vous pouvez vous rendre utile là où vous vivez : proposez des activités d'éducation aux droits humains pour les jeunes afin de montrer que les droits sexuels et reproductifs sont liés aux autres droits humains ; prenez la parole lors des réunions et assemblées locales ; parlez de la question des droits sexuels et reproductifs dans la presse, dans votre entourage, dans les campagnes multimédias ; travaillez avec vos amis et avec les jeunes de votre âge.

**Vous mobiliser pour infléchir les politiques :** Il existe de nombreuses manières de faire changer les lois et les politiques, et les jeunes peuvent peser de plusieurs façons. Ils peuvent intervenir auprès des parlementaires et des responsables politiques en signant des pétitions, en leur envoyant des lettres, en les interpellant directement lors de réunions publiques, en tête-à-tête ou par le biais des réseaux sociaux. Toutes ces techniques sont utilisées pour faire évoluer la position des États sur la question des droits sexuels et reproductifs et obtenir des modifications de la législation. Et dans de nombreux pays, les décideurs sont de plus en plus ouverts aux positions des jeunes.

**Travailler au-delà des frontières :** La possibilité de communiquer massivement et dans le monde entier grâce aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux a des répercussions sur la façon dont les jeunes se mobilisent en faveur des droits humains au niveau local, national et international. Il existe partout dans le monde des réseaux de jeunes impliqués dans la défense des droits sexuels et reproductifs, aux niveaux national, régional et international. Vous pouvez ainsi être en lien avec des gens qui ont la même passion que vous.

**De jeunes membres d'Amnesty International se mobilisent en faveur d'un traité sur le commerce des armes à Berne (Suisse), juin 2012.**

# RESSOURCES POUR DÉFENDRE LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

## Rapports d'Amnesty International utilisés dans ce chapitre

*Écoutez-les et agissez : Halte aux viols et aux atteintes sexuelles contre les jeunes filles au Nicaragua* (AMR 43/008/2010)  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR43/008/2010/fr>

*Left without a Choice: Barriers to reproductive health in Indonesia* (ASA 21/013/2010)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA21/013/2010/en>

*Egypt: Fighting for justice and human rights: Egypt's women activists describe their struggle* (MDE 12/011/2013)  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE12/011/2013/en>

## Envie d'en savoir plus ?

*Amnesty International, Ma vie, ma santé, mon éducation, mon choix, mon avenir, mon corps, mes droits* (ACT 35/001/2014)  
<https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/001/2014/fr/>

*Center for Reproductive Rights, The Reproductive Rights of Adolescents: A Tool for Health and Empowerment*  
[http://www.reproductiverights.org/sites/crr.civicactions.net/files/documents/adolescents%20bp\\_FINAL.pdf](http://www.reproductiverights.org/sites/crr.civicactions.net/files/documents/adolescents%20bp_FINAL.pdf)

## Envie d'aller plus loin ?

*Advocate for Youth, Adolescent Reproductive and Sexual Health: Advocacy Kit*  
<http://www.advocatesforyouth.org/storage/advfy/documents/advocacykit.pdf>

*Amnesty International États-Unis, My Body My Rights Activist Toolkit* <http://www.amnestyusa.org/pdfs/MyBodyMyRightsToolkit.pdf>

*Center for Reproductive Rights, Female Genital Mutilation: A Matter of Human Rights, An Advocate's Guide to Action*  
[http://www.reproductiverights.org/sites/crr.civicactions.net/files/documents/FGM\\_final.pdf](http://www.reproductiverights.org/sites/crr.civicactions.net/files/documents/FGM_final.pdf)

*International Planned Parenthood Federation (IPPF), Vous voulez changer le monde ? Voici comment...*  
[http://www.ippf.org/sites/default/files/young\\_people\\_as\\_advocates\\_aw\\_fr\\_web.pdf](http://www.ippf.org/sites/default/files/young_people_as_advocates_aw_fr_web.pdf)

*Sexuality Information and Education Council of the United States (SIECUS), Community Action Toolkit*  
<http://www.communityactionkit.org/>

*Youth Coalition, Resource Map on Sexual Orientation and Gender Identity for Young Sexual and Reproductive Rights Activists*  
<http://www.youthcoalition.org/publication/resource-map-sexual-orientation-gender-identity-young-sexual-reproductive-rights-activists/>



© Amnesty International

Coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* par AI Mali à Bamako, mars 2014.

## ACTIVITÉ N° 4.1

### LES SUPER-HÉROS MILITANTS

#### OBJECTIFS

- Voir quels changements sont nécessaires pour promouvoir les droits sexuels et reproductifs au niveau local.
- Donner aux participants les moyens d'agir et les aider à bien comprendre qu'ils sont en mesure de changer les choses.
- Prendre conscience de nos capacités à devenir des super-héros militants.

#### DURÉE

2 heures 30 minutes

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Grand panneau et/ou grandes feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Matériel pour dessiner (marqueurs, crayons gras, stylos/crayons de couleur, etc.)
- Facultatif : bandes dessinées pour les groupes de discussion, films de super-héros
- Questions « Créer un super-héros » – sur un tableau ou sur une feuille séparée pour chaque groupe
- Une grande boîte
- Fiches cartonnées ou feuilles de papier découpées

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

**Étape 1** : À la découverte des super-héros militants (30 minutes)

**Étape 2** : Créer un super-héros militant (45 minutes)

**Étape 3** : Prendre conscience de nos pouvoirs de militant (60 minutes)

**Étape 4** : Agir (15 minutes)



## ÉTAPE 1 : À la découverte des super-héros militants (30 minutes)

### Groupes de réflexion (10 minutes)

- Demandez aux participants d'évoquer des histoires de « super-héros », par groupes de deux ou trois personnes. Ils peuvent penser à des légendes ou des récits mythiques entendus dans leur enfance.
- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
  1. Qui étaient ces héros ? D'où venaient-ils ? De quels pouvoirs étaient-ils dotés ? Avec qui travaillaient-ils ?
  2. Pourquoi est-ce que vous les aimiez ? Pourquoi est-ce que vous pouviez vous identifier à eux ?

Des superhéros et des superhéroïnes défendant les droits sexuels et reproductifs lors de la Journée internationale de la femme au Pérou, mars 2014.

### Tous ensemble (20 minutes)

- Réfléchissez ensemble aux questions suivantes :
  1. Quelle est la raison d'être des super-héros ? (Aider et protéger les autres ?)
  2. Comment un super-héros (ou un duo, ou une « équipe » de super-héros) atteint-il ses objectifs ?
  3. À quoi ressemble le monde dans lequel vivent les super-héros ? S'agit-il souvent d'une version exagérée de celui dans lequel nous vivons ?
  4. D'où viennent les pouvoirs des super-héros ? S'agit-il le plus souvent de qualités propres qui « s'activent » lorsque quelque chose survient dans leur vie, un événement matériel ou quelque chose qui les touche au plan affectif ?



© Amnesty International

**ÉTAPE 2 : Créer un super-héros des droits sexuels et reproductifs (45 minutes)****Travail en petits groupes (45 minutes)**

- Divisez les participants en petits groupes de quatre à six personnes.
- Chaque groupe doit avoir au moins deux grandes feuilles de papier et des crayons de couleur. Demandez au groupe de réunir les deux feuilles avec du ruban adhésif afin d'en avoir une plus grande.
- Demandez à chaque groupe de créer un visuel d'un super-héros défenseur des droits sexuels et reproductifs. Expliquez qu'ils peuvent utiliser des mots, des images, des symboles.
- Demandez à chaque groupe d'élaborer un récit à propos du super-héros, et de donner une brève description du personnage, de ses origines et de l'endroit où il vit. Dites aux participants de s'appuyer sur les questions. Assurez-vous que tous les groupes voient bien ces questions (utilisez un tableau ou distribuez une feuille à part).
  1. À quoi pourrait ressembler un super-héros (ou une équipe de super-héros) des droits sexuels et reproductifs ? De quels super-pouvoirs ou super-capacités serait-il doté ? Quel serait son nom ?
  2. Quels problèmes essaierait-il de résoudre autour de lui ?
  3. Quels seraient ses messages à propos des droits sexuels et reproductifs ?
  4. Qui seraient ses adversaires ?
  5. Qui seraient ses alliés ?
  6. Quelles sont les choses qu'il s'efforceraient de changer là où il vit ?
  7. Quelles actions mettrait-il en œuvre pour changer les choses là où il vit ?



© Amnesty International Belgique (francophone)

**Affiche représentant un super-héros qui défend les droits sexuels et reproductifs, utilisée dans le cadre de la campagne *Mon corps, mes droits* en Belgique, 2014.**

- Incitez les participants à bien détailler les choses dans leur visuel et leur récit descriptif.
- Incitez chaque groupe à faire preuve de créativité dans la présentation du super-héros militant et du récit. Par exemple la présentation peut s'accompagner d'illustrations, d'un sketch, d'une chanson, d'un poème.

### ÉTAPE 3 : Prendre conscience de nos pouvoirs de militant (60 minutes)

#### Tous ensemble (45 minutes)

- Demandez aux groupes de présenter leur super-héros militant et leur récit de manière interactive.
- Lorsque toutes les présentations ont été faites, demandez aux groupes d'imaginer que tous les super-héros viennent de perdre leurs super-pouvoirs.
- Discussion : comment peuvent-ils continuer à accomplir leurs objectifs sans leurs pouvoirs ? Suggérez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
  1. Quelles sont les différences et les similarités entre l'environnement que vous avez créé pour votre super-héros et celui que vous connaissez ?
  2. De quels pouvoirs auriez-vous besoin pour défendre les droits sexuels et reproductifs là où vous vivez ?
  3. Connaissez-vous des défenseurs des droits humains dans votre école, là où vous vivez, dans le monde ? De quels pouvoirs (capacités, connaissances, attitudes) disposent-ils ?

#### La boîte à pouvoirs du militant (15 minutes)

- Demandez aux participants d'inscrire sur des fiches ou des feuilles de papier découpées les pouvoirs (capacités, connaissances, attitudes) dont ils disposent. Par exemple leur capacité d'« être à l'écoute » ou d'« être créatif ».
- Dites-leur de former un cercle autour de la boîte.
- Demandez aux participants, l'un après l'autre, de lire les pouvoirs qu'ils offrent au groupe en tant que super-héros militant des droits sexuels et reproductifs (« J'ai le pouvoir de... »), de placer le papier dans la boîte et de reprendre leur place dans le cercle.

#### Le cri de l'énergie (5 minutes)

- Demandez aux participants de former un cercle.
  - Chacun se penche en avant en pliant les genoux, les bras relâchés vers le sol.
  - Une fois que tout le monde est dans cette position, vous pouvez dire une phrase telle que : « Imaginez que nous puisons notre force, notre énergie et notre puissance au centre de la terre. » Avec vos mains, faites le geste de rassembler l'énergie dans une balle, une balle qui devient de plus en plus grosse au fur et à mesure que vous puisez l'énergie et que vous vous redressez.
  - Demandez aux participants de se relever lentement avec vous et de crier, d'abord doucement, puis de plus en plus fort au fur et à mesure qu'ils se relèvent et que la balle grossit.
  - Le cri atteint son paroxysme lorsque tous les bras sont tendus au-dessus des têtes et que l'on jette en l'air la balle d'énergie.
  - Applaudissez-vous.
- 
- Faites constater au groupe que nous avons tous des pouvoirs et qu'ensemble nous pouvons faire énormément pour défendre les droits sexuels et reproductifs.
  - Terminez avec un « cri de l'énergie » ou toute autre chose exprimant la force commune (voir l'encadré ci-contre sur le « cri de l'énergie »).
  - Conservez la Boîte à pouvoirs avec tous les papiers à l'intérieur. Vous pourrez y faire référence par la suite pour rappeler au groupe tous les pouvoirs dont il dispose pour mettre en œuvre ses actions.



#### ÉTAPE 4 : Agir (15 minutes)

- Réfléchissez à ce que nous pouvons faire à partir de ce que nous avons appris.
- Connaissez-vous quelqu'un que vous considérez comme un héros là où vous vivez ?
- Mettez les noms en commun au sein du groupe.

Des membres du personnel d'AI Suisse montrent leurs bracelets aux couleurs vives, qui seront utilisés par des militants à l'occasion du coup d'envoi de la campagne *Mon corps, mes droits* à Berne (Suisse), mars 2014.

- Écrivez une lettre pour dire à quelqu'un que vous le considérez comme un héros, ou pour le féliciter pour ce qu'il fait.
- Développez les récits des super-héros militants pour les présenter aux autres.

## ACTIVITÉ N° 4.2

### DES JEUNES EN ACTION POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES

#### OBJECTIFS

- Identifier et analyser un problème lié aux droits sexuels et reproductifs des jeunes.
- Étudier les relations de cause à effet d'un problème.
- Commencer à dégager différentes pistes pour s'attaquer à un problème.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos
- Fiches cartonnées ou post-it
- Papiers découpés en forme de feuille d'arbre
- Ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Mur blanc sur lequel on peut placer des feuilles de papier

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

**Étape 1 :** Identifier les problèmes (30 minutes)

**Étape 2 :** Analyser les problèmes – Arbre à problème (45 minutes)

**Étape 3 :** Identifier des solutions – Arbre à solutions (30 minutes)

**Étape 4 :** Agir (15 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins. Si vous travaillez avec un petit groupe de participants, vous pouvez mener l'activité avec l'ensemble du groupe. Avant de décider, pensez bien au temps dont vous disposez et soyez sûr que vous pourrez faire participer tout le monde.
- ✓ Les différentes étapes de cette activité sont conçues pour aider les jeunes à identifier, analyser et planifier les changements qu'ils aimeraient voir intervenir là où ils vivent, et à voir de quelle façon ils peuvent agir pour apporter ces changements.
- ✓ Chaque étape peut être effectuée séparément des autres, mais l'information collectée doit être conservée pour être utilisée dans les étapes suivantes.
- ✓ À la fin de l'activité, conservez les feuilles de l'arbre à solutions. Vous serez amené à vous y reporter par la suite.
- ✓ À l'étape où les participants déterminent quels problèmes analyser, veillez à ce qu'ils commencent par un problème simple et concret qu'ils connaissent bien. Vous pourrez explorer des questions plus complexes une fois qu'ils seront plus à l'aise avec les différentes techniques.

Cette activité est adaptée du manuel de l'International HIV/AIDS Alliance intitulé *Together Now! 100 participatory tools to mobilise communities for HIV/AIDS*, 2006.

## ÉTAPE 1 : Identifier les problèmes (30 minutes)

### Tous ensemble

- Demandez aux participants d'écrire ou de dessiner sur des cartes différentes tous les problèmes que rencontrent les jeunes par rapport à leurs droits sexuels et reproductifs – une carte ou un post-it par problème.
- Dites aux participants de placer les cartes sur le sol, face visible, de manière à ce que tous les participants les voient bien.
- Invitez alors les participants à trier les cartes en différentes catégories, en fonction de leurs propres critères à propos des problèmes en question. Il est important que vous les laissiez trouver leurs propres catégories. Cela sera peut-être très brouillon et lent au début, mais ils s'en sortiront.
- Discussion : que montrent les catégories ? Qu'est-ce qui figure dans les différentes catégories, et pourquoi ? Pourquoi les participants ont-ils utilisé ces catégories ?
- Réfléchissez avec les participants à la façon d'établir une échelle de priorité pour les problèmes sur lesquels travailler (urgence, possibilité d'obtenir un changement, court terme, long terme...).
- Conservez la liste des problèmes, qui sera utilisée dans les étapes suivantes.

## ÉTAPE 2 : Analyser les problèmes – L'Arbre à problème (45 minutes)

### Travail en petits groupes (25 minutes)

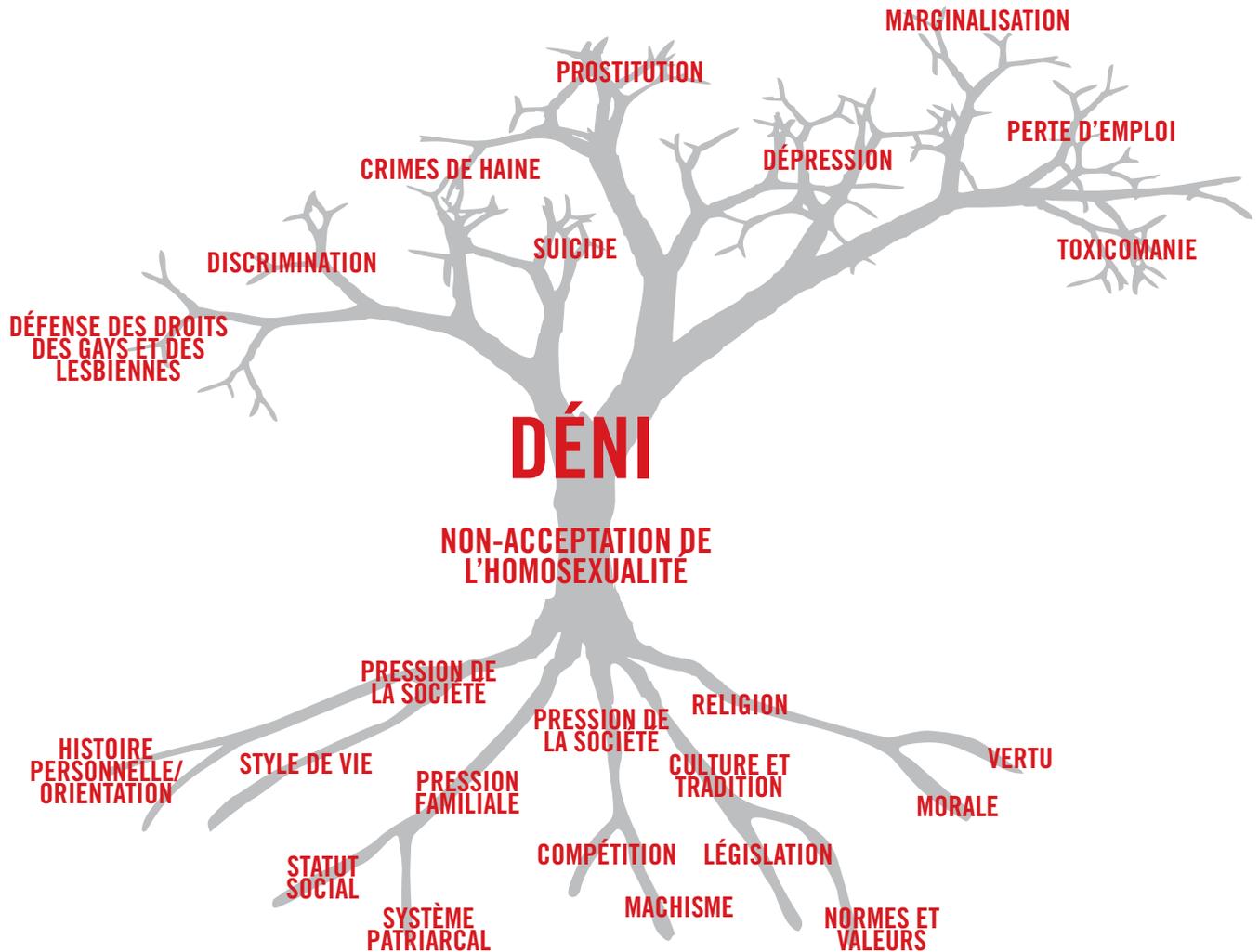
- Divisez les participants en petits groupes de quatre à six personnes et donnez à chaque groupe une grande feuille de papier sur laquelle est dessiné un arbre (voir l'Arbre à problème page 133). Inscrivez le titre « Arbre à problème ».

- Demandez à chaque groupe de choisir un problème à discuter parmi ceux qui ont été dégagés à l'étape précédente – « stigmatisation liée à l'homosexualité » ou « fort taux de grossesse chez les adolescentes », par exemple. Dessinez ou écrivez ce problème sur le tronc de l'arbre.
- Invitez les participants à parler des causes immédiates du problème en posant la question : « À votre avis, pourquoi cela arrive-t-il ? » (Par exemple la cause immédiate du « fort taux de grossesse chez les adolescentes » peut être le manque d'information sur la santé sexuelle et reproductive, ou encore un accès insuffisant à la contraception.)
- Dessinez ou écrivez les différentes causes comme autant de racines de l'arbre.
- Pour chacune des causes immédiates, invitez les participants à identifier les causes sous-jacentes en posant de nouveau la question : « Pourquoi cela arrive-t-il ? ». Ajoutez autant de racines secondaires que nécessaire, jusqu'à ce que toutes les causes sous-jacentes possibles aient été envisagées.
- Invitez les participants à identifier les conséquences immédiates du problème. Posez la question : « Qu'est ce qui se passe ensuite ? » Dessinez ou écrivez chaque conséquence dans la partie supérieure, comme autant de branches de l'arbre.
- Procédez comme précédemment, jusqu'à ce que toutes les conséquences possibles aient été envisagées. Continuez à poser la question : « Qu'est-ce qui se passe ensuite ? »

### Tous ensemble (20 minutes)

- En fonction du nombre de groupes et du temps dont vous disposez, vous pouvez demander à chaque groupe de présenter son arbre ou bien afficher tous les arbres sur

## ARBRE À PROBLÈME (EXEMPLE)



le mur et demander aux participants de bien observer chacun d'entre eux avant la suite.

- Discussion sur chaque arbre. Par exemple :
  1. Combien de causes et combien de conséquences y a-t-il, pour chaque problème ?
  2. Quelles sont les plus importantes ?
  3. Sur lesquelles pouvons-nous agir ?
  4. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour traiter les causes du problème et en atténuer les conséquences ?
- Demandez aux participants s'il existe des causes et/ou des conséquences qui sont communes à plusieurs problèmes ?

### ÉTAPE 3 : Identifier des solutions – L'Arbre à solutions (30 minutes)

#### Tous ensemble

- Choisissez un problème parmi ceux auxquels les participants veulent s'attaquer.
- Affichez cet arbre à problème sur le mur.
- Placez du papier sur un autre mur et dessinez un grand arbre. Appelez-le l'« Arbre à solutions ».
- Demandez maintenant aux participants de réfléchir aux causes et aux conséquences identifiées sur l'arbre à problème et d'écrire des solutions sur les papiers découpés en forme de feuilles d'arbre. Collez ces feuilles sur l'arbre à solutions.

- Regroupez les solutions similaires.
- Déterminez d'un commun accord quelles sont les solutions qui seraient faciles à mettre en œuvre et quelles sont celles posant plus de difficulté.
- Les solutions au problème représentent les changements souhaités par les jeunes en ce qui concerne leurs droits sexuels et reproductifs. Nous les utiliserons dans l'activité qui suit.

### ÉTAPE 4 : Agir (15 minutes)

- Pensez à des activités de sensibilisation sur les problèmes existants et les solutions possibles.
- Commencez à identifier les partenaires avec qui les participants pourraient travailler pour parvenir à leurs solutions (ceci sera l'un des points de la prochaine activité).
- Examinez la liste de problèmes répertoriés pour voir les correspondances avec la campagne mondiale d'Amnesty International *Mon corps, mes droits* et réfléchir à la façon dont nous pourrions impliquer les participants.

## ACTIVITÉ N° 4.3

### OBSTACLES ET PIERRES DE GUÉ

#### OBJECTIFS

- Identifier les adversaires potentiels qui mettent en cause les droits sexuels et reproductifs là où vivent les participants.
- Identifier les alliés potentiels pour la défense des droits sexuels et reproductifs là où vivent les participants.
- Comprendre l'importance et la force du travail en équipe ; développer les capacités de communication et de travail en équipe.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Tableau (noir, blanc ou à feuillets mobiles)
- Marqueurs/stylos
- Un espace ouvert sur le sol
- Ruban de masquage ou ficelle
- Feuilles de papier de couleur (deux couleurs au moins)

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Identifier les adversaires (45 minutes)

Étape 2 : Identifier les alliés (60 minutes)

Étape 3 : Agir (15 minutes)



Un participant à un atelier organisé aux Philippines montre un « arbre à problème » sur les droits sexuels et reproductifs, août 2014.

© Amnesty International

**ÉTAPE 1 : Identifier les adversaires  
(45 minutes)****Tous ensemble (10 minutes)**

- Expliquez aux participants que le but de cet exercice est de les aider à mieux comprendre leurs adversaires.
- Demandez-leur de se rappeler les super-héros des droits sexuels et reproductifs de l'activité 4.1. Quels étaient les principaux obstacles et adversaires rencontrés par ces super-héros ?
- Demandez aux participants de penser aux personnes ou groupes spécifiques au sein de leur communauté qui sont des obstacles à la réalisation des droits sexuels et reproductifs. Prenez-en note sur une grande feuille de papier. Il peut s'agir d'un dirigeant local, d'un élu ou de toute autre personne ou groupe de personnes ayant du poids dans la société.
- Discutez avec le groupe pour qu'il détermine lequel de ces groupes ou laquelle de ces personnes est la cible la plus importante.

**Petits groupes (20 minutes)**

- Divisez les participants en petits groupes de quatre à six personnes.
- Demandez à chaque groupe de choisir une cible ou un adversaire parmi ceux répertoriés lors de la discussion, et de préparer une « carte des influences » mettant en évidence qui a du poids sur leur cible principale, qui peut la toucher et qui elle écoute.
- Le premier cercle montre qui a de l'emprise sur la cible, au niveau local. Dans le deuxième cercle on fait figurer les acteurs qui peuvent influencer sur les cibles au niveau national, et dans le troisième cercle au niveau international/mondial. (Les participants peuvent s'inspirer de l'exemple figurant page 138.)
- Demandez aux participants de créer leur propre « carte des influences », soit en la dessinant sur une grande feuille, soit en utilisant des fiches cartonnées qu'ils répartiront sur le sol.

- Après avoir complété les trois cercles, les participants seront en mesure de déterminer comment ils peuvent exercer une influence sur la cible (par l'intermédiaire des personnes, groupes et autres acteurs qu'ils auront répertoriés sur la « carte des influences »).

**Tous ensemble (15 minutes)**

- Rassemblez tous les participants et demandez à chaque sous-groupe de présenter aux autres la carte qu'il a établie.
- Lorsque toutes les cartes ont été présentées, invitez tout le monde à réfléchir à des questions comme :
  1. Comment avez-vous désigné le principal adversaire ? Pourquoi cet adversaire est-il si puissant ?
  2. Comment pourriez-vous mettre cet adversaire en échec aux niveaux local, national et international ? Comment allez-vous faire pour exercer une influence sur la cible ?

**ÉTAPE 2 : Identifier les alliés (60 minutes)**

- Avant de démarrer cette étape, délimitez un grand espace sur le sol à l'aide de ruban de masquage ou de ficelle. C'est le « lac de lave ».
- Expliquez aux participants que cet exercice va les aider à identifier les alliés, ceux qui peuvent les aider à combattre les adversaires des droits sexuels et reproductifs dans leur communauté.

**Travail en petits groupes (15 minutes)**

- Divisez les participants en deux groupes. Donnez à chaque groupe un lot de feuilles de couleur (une couleur par groupe).
- Demandez aux deux groupes de réfléchir à des alliés potentiels au sein de leur communauté, des acteurs susceptibles de les aider à défendre les droits sexuels et reproductifs. Le nom de chaque allié ou partenaire doit être inscrit sur une feuille de papier différente.



- Demandez aux deux groupes de vous remettre les feuilles.

### « Lac de lave » (15 minutes)

- Disposez les deux groupes d'alliés par terre. Les feuilles des deux groupes sont mélangées, mais toutes à l'intérieur de l'espace délimité (« lac de lave »).
- Expliquez aux deux groupes qu'ils ont 5 minutes pour aller chercher dans le lac de lave tous les alliés dont ils ont besoin pour défendre les droits sexuels et reproductifs là où ils vivent. Il y a des conditions à respecter :
  - ▣ Il ne peut y avoir qu'un seul membre de chaque groupe à la fois dans le cratère.
  - ▣ On ne peut poser le pied que sur les « pierres » (les feuilles de papier portant le nom d'un allié), pas dans la lave (le sol). Si l'on met le pied dans la lave, on doit regagner le groupe et se faire remplacer par quelqu'un d'autre.
- On ne peut sortir du lac qu'une « pierre » à la fois.
- Le vainqueur est la première équipe qui récupère tous ses alliés.

### Tous ensemble (15 minutes)

- Discussion sur l'exercice du « lac de lave ». Réflexion collective à partir des questions suivantes :
  1. Comment avez-vous décidé de la manière de récupérer les alliés ?
  2. Comment s'est passé le travail en équipe ?
  3. Qu'avez-vous ressenti quand vous avez dû tout recommencer ?
  4. Comment avez-vous déterminé qui étaient vos alliés ?
  5. Pourquoi ces alliés sont-ils si puissants à vos yeux ?

### ÉTAPE 3 : Agir (15 minutes)

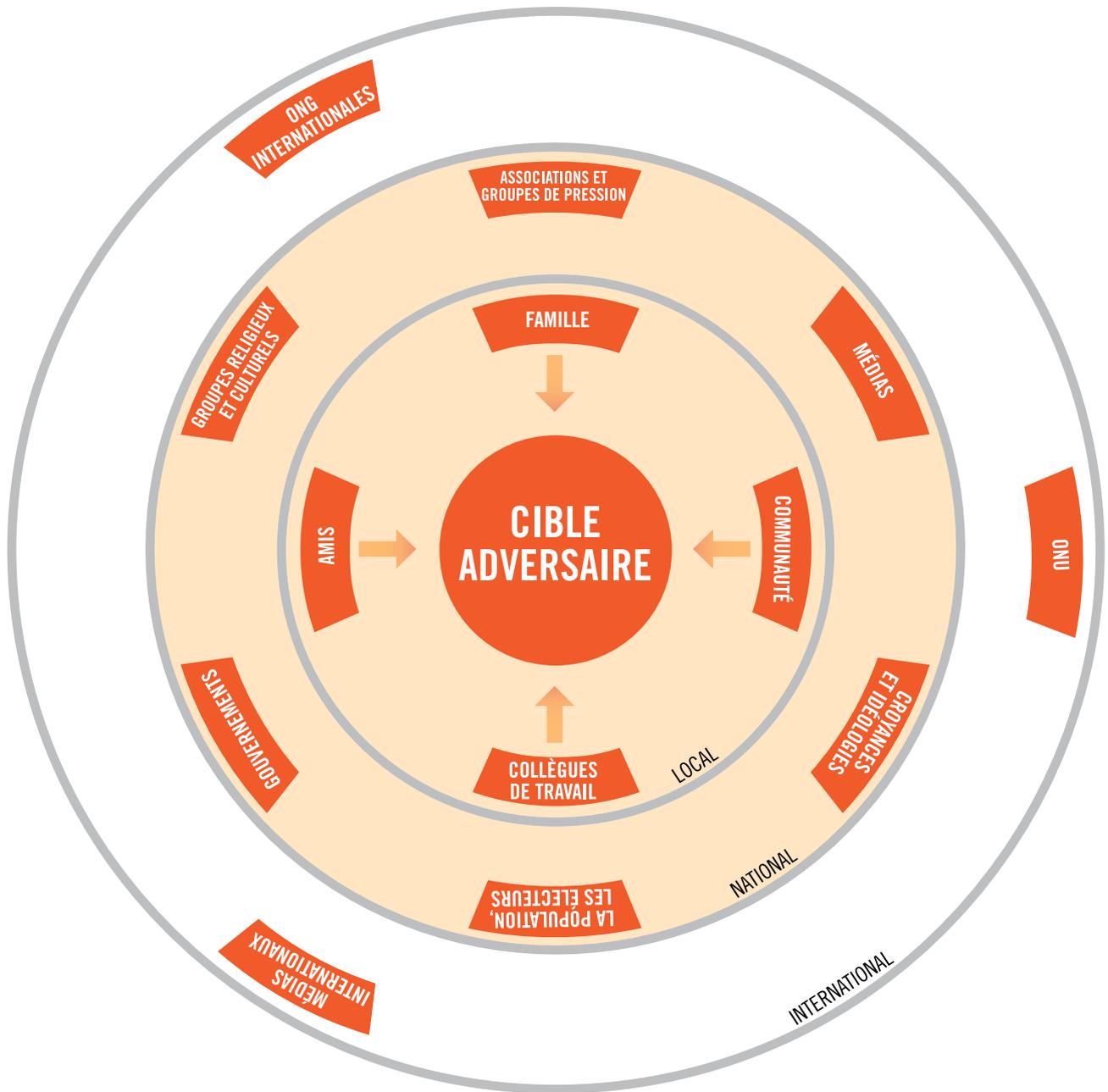
- Divisez les participants en deux groupes. Demandez aux participants de réfléchir à un objectif, ou bien de choisir une des solutions recensées précédemment, qui représentera quelque chose qu'ils pourraient mettre en œuvre afin de faire progresser le respect des droits sexuels et reproductifs là où ils vivent. Demandez-leur de réfléchir aux points suivants :
  1. De quels alliés auraient-ils besoin pour atteindre cet objectif ?
  2. De quelle manière pourraient-ils travailler avec ces alliés ?
  3. Qui seraient leurs adversaires ?
  4. Que devraient-ils faire pour minimiser l'impact de leurs adversaires ?
- Demandez aux participants de réfléchir aux actions qu'ils pourraient entreprendre pour atteindre cet objectif. (Suggestions : organiser des réunions publiques, monter une petite pièce de théâtre, lancer une campagne d'affichage sur un thème pertinent, créer un centre pour les jeunes ou un dispensaire adapté aux jeunes, etc.)



© Amnesty International

Des membres d'Amnesty International à Valence (Espagne) font la promotion de la campagne *Mon corps, mes droits* lors de la Journée internationale de la femme, mars 2014.

## CARTE DES INFLUENCES : EXEMPLE



## ACTIVITÉ N° 4.4

### CONVAINCRE

#### OBJECTIFS

- Acquérir de la confiance et s'exercer à argumenter en faveur des droits sexuels et reproductifs, pour soi et pour les autres.
- Voir comment on peut concevoir des messages différents pour des publics différents.

#### DURÉE

1 heure 40 minutes

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des chaises pour tous les participants
- Fiches cartonnées ou post-it
- Ruban adhésif
- Feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Marqueurs et stylos
- Chronomètre ou montre à trotteuse
- Feuilles de papier ou fiches cartonnées sur lesquelles inscrire le nom des cibles (parties concernées) identifiées

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Définir les messages (30 minutes)

Étape 2 : Faire passer les messages (50 minutes)

Étape 3 : Agir (20 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Lorsque les participants se sont mis d'accord sur la question sur laquelle ils allaient travailler, demandez-leur de répertorier les « personnages », c'est-à-dire les cibles vers lesquelles ils doivent développer leurs arguments. Veillez à ce que toutes les parties concernées par cette question soient bien listées. Il peut s'agir d'alliés avec qui vous souhaitez travailler et/ou d'adversaires que vous essayez de rallier à vos convictions. (Par exemple si les participants veulent travailler sur l'accès à des services de santé adaptés aux jeunes, il faut qu'il y ait un médecin ou un responsable de dispensaire parmi les personnages).
- ✓ À l'étape 1, invitez les participants à voir les choses au sens large : par exemple à parler du thème de l'« éducation sexuelle » en général plutôt que d'une réforme spécifique des programmes d'étude. Cela leur laisse plus d'espace pour penser à leurs « demandes » et aux changements qu'ils souhaitent. Pensez aux solutions qui ont été répertoriées dans les activités précédentes. Les thèmes qui ont émergé au cours des séances et discussions précédentes peuvent être utilisés pour cette activité.
- ✓ C'est une activité très vivante et dynamique, qui requiert de l'animateur une implication totale et une bonne voix. Donnez deux minutes aux participants pour chaque « demande », et prévenez-les 10 secondes avant la fin du temps imparti et le passage à la rotation suivante.
- ✓ Si vous avez un nombre impair de participants vous pouvez former un groupe de deux personnes, qui participeront à tour de rôle, aussi bien pour délivrer le message que pour jouer le rôle de la partie concernée.
- ✓ Pour vous faire entendre, il peut s'avérer utile d'avoir un sifflet ou tout autre accessoire capable de produire un son fort.

## ÉTAPE 1 : Définir les messages (30 minutes)

### Tous ensemble

- Demandez aux participants de réfléchir ensemble à un problème de droits sexuels et reproductifs qui se pose actuellement là où ils vivent, ou bien reprenez les problèmes identifiés au cours des activités précédentes.
- Inscrivez les problèmes sur une grande feuille de papier au fur et à mesure qu'ils sont évoqués par les participants. Expliquez aux participants qu'ils vont s'exercer à faire valoir des arguments face à un interlocuteur, sur un thème qui servira d'exemple. Demandez au groupe de choisir le problème sur lequel il veut travailler (les participants peuvent voter si aucun consensus ne se dégage).
- Demandez aux participants de recenser qui sont les principales parties concernées par cette question, en gardant bien en tête qui sont les alliés et les adversaires identifiés au cours des précédentes activités. Prenez au moins quatre ou cinq parties intéressées (par exemple un parent, un enseignant, un responsable religieux, un professionnel des médias, un dirigeant politique, un autre jeune ou un autre citoyen).
- Demandez aux participants de travailler en groupes de deux ou trois personnes pour déterminer une « demande » claire concernant le problème. Expliquez que la « demande » consiste en trois messages :
  1. Que faut-il changer ?
  2. Pourquoi est-ce important ?
  3. Que peut faire la partie concernée ?
- Demandez aux participants de réfléchir à ce qui pourrait être modifié dans la « demande » en fonction des différentes parties intéressées auxquelles ils vont s'adresser. Ils doivent mettre au point au moins un message différent pour chaque partie concernée.
- Pendant que les participants discutent en petits groupes, disposez les chaises en deux cercles concentriques.

Chacune des chaises du cercle extérieur doit faire face à une chaise du cercle intérieur. Sur le dossier des chaises du cercle extérieur, scotchez alternativement le nom d'une partie intéressée et l'étiquette « jeune ». Procédez de même pour le cercle intérieur. Faites en sorte de toujours placer un jeune et une partie intéressée en face-à-face.

## ÉTAPE 2 : Faire passer les messages (50 minutes)

### CARROUSEL (20 minutes)

- Lorsque l'espace est installé et que les participants se sont mis d'accord sur leurs « demandes », invitez-les à choisir un siège dans le cercle.
- Expliquez-leur qu'ils sont maintenant assis dans un carrousel à messages. La moitié d'entre eux vont jouer le rôle de partie concernée et l'autre moitié vont jouer leur propre rôle. Expliquez que lorsque vous direz « C'est parti ! », les participants qui jouent leur propre rôle auront deux minutes pour faire part de leur « demande » à la partie concernée assise face à eux.
- Il est important que la partie intéressée se présente, de manière à ce que le jeune sache à qui il a affaire. La partie concernée doit écouter, mais aussi tenir son rôle ; elle peut répondre à des questions et en poser.
- À la fin des deux minutes, lorsque l'animateur dit « On change ! » ou « On tourne ! », chaque participant se lève et prend le siège situé à sa droite (chaque cercle tourne ainsi dans le sens inverse de celui qui lui fait face). On relance alors le chronomètre pour une nouvelle session de deux minutes.
- Faites tourner ainsi jusqu'à ce que tous les participants aient joué le rôle de toutes les parties concernées (par exemple si vous avez cinq personnages, ou parties intéressées, vous devez effectuer 10 rotations), ou en tout cas jusqu'au moment où vous estimez que chaque participant a pu jouer un nombre suffisant de rôles différents et que l'activité peut s'arrêter.

### Tous ensemble (30 minutes)

■ Lorsque tous les participants ont pu jouer un certain nombre de rôles différents, terminez l'activité. Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes et d'en débattre :

1. Quel effet cela fait-il d'avoir seulement deux minutes pour faire passer le message ?
2. Qu'est-ce qui est le plus difficile quand il s'agit de faire tenir le message dans deux minutes ?
3. Comment avez-vous ajusté la présentation du problème en fonction de votre interlocuteur ? (Demandez à un volontaire d'expliquer comment il a adapté son discours en fonction des différentes parties intéressées.)
4. Lorsque vous teniez le rôle des parties concernées, y a-t-il certains arguments qui vous ont semblé particulièrement convaincants ? Pourquoi ?

### ÉTAPE 3 : Agir (20 minutes)

- Réflexion : sur la base de ce que nous avons appris, comment pouvons-nous agir ? Dressez une liste des arguments les plus convaincants.
- Discussion : comment sensibiliser un public plus large à ces questions ? Par exemple :
  - ▣ Organiser un débat dans votre ville/village ou votre établissement scolaire.
  - ▣ Écrire un billet de blog résumant le problème et la « demande », que chacun pourra faire circuler sur ses réseaux sociaux.
  - ▣ À partir des messages, créer des slogans, des banderoles, des affiches et d'autres matériels à utiliser dans des actions publiques dans votre école ou dans votre communauté.

© Amnesty International



Illustration réalisée pour la campagne *Mon corps, mes droits*, 2013.



## ACTIVITÉ N° 4.5

### PLAN D'ACTION POUR LE CHANGEMENT

#### OBJECTIFS

- Comprendre les étapes de planification nécessaires pour faire changer les choses.
- Élaborer des plans d'action simples en matière de droits humains, et spécifiquement sur les droits sexuels et reproductifs.

#### DURÉE

2 heures

#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Feuilles pour tableau à feuillets mobiles
- Ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Post-it, fiches cartonnées ou feuilles de papier découpées
- Marqueurs et stylos
- Photocopies du modèle de plan d'action (pages 144-145) – un exemplaire par participant ou bien un exemplaire affiché au tableau
- Photocopies du Parcours pour le changement (page 146) – un exemplaire par groupe ou bien un exemplaire affiché au tableau
- L'Arbre à solutions de l'activité 4.2

#### CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Élaborer un plan d'action (1 heure)

Étape 2 : Présenter notre plan d'action (45 minutes)

Étape 3 : Agir (15 minutes)

#### CONSEILS POUR L'ANIMATION

- ✓ Vous pouvez moduler la durée de cette activité en fonction de la taille du groupe et de ses besoins.
- ✓ Les différentes étapes de cette activité sont conçues pour aider les jeunes à établir un parcours permettant d'amener un changement, et à élaborer un plan d'action concret.
- ✓ Si vous travaillez avec un petit groupe de participants, vous pouvez mener l'activité avec l'ensemble du groupe. Avant de décider, pensez bien au temps dont vous disposez et soyez sûr que vous pourrez faire participer tout le monde.
- ✓ Il est important de veiller à ce que les participants commencent par quelque chose de simple et de concret lorsqu'ils déterminent quel changement ils veulent voir intervenir. Mieux vaut avoir un plan d'action court, réaliste et faisable, afin que les participants ne se découragent pas. Ils pourront élaborer des plans d'action plus complexes une fois qu'ils auront acquis un peu d'expérience.
- ✓ Pendant le déroulement de l'activité, veillez à ce que les participants gardent le sens des réalités et que leur projet soit concret et réalisable dans le temps et avec les moyens disponibles.

## ÉTAPE 1 : Elaborer un plan d'action (1 heure)

### Tous ensemble (10 minutes)

- Expliquez aux participants que cette activité va leur permettre de construire un plan pour apporter le changement là où ils vivent.
- Expliquez qu'ils vont créer leur propre plan d'action, par petits groupes. Ce plan se décomposera ainsi : les activités (ce que les gens peuvent faire), les résultats de ces activités et les changements qu'ils veulent voir intervenir là où ils vivent.
- Examinez ensemble le schéma du Parcours pour le changement. Il montre que les activités entraînent des résultats qui entraînent les changements que nous voulons voir intervenir.
- Pendant cette activité les participants devront se reporter à ce qu'ils ont fait au cours des précédentes activités de cette partie.

### Travail en petits groupes (50 minutes)

- Divisez les participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes. Donnez à chaque groupe une grande feuille de papier, et à chaque participant un exemplaire du modèle de plan d'action.
- Demandez au groupe de se reporter à l'arbre à solutions créé dans l'activité 4.2 et de choisir une solution sur laquelle ils ont envie de travailler.
- Demandez à chaque groupe de créer à partir du modèle son propre plan d'action pour le changement, sur la grande feuille de papier.

Des participants à un atelier international consacré aux droits sexuels et reproductifs à Londres (Royaume-Uni), octobre 2014.

## ÉTAPE 2 : Présenter notre plan d'action (45 minutes)

### Tous ensemble

- Donnez à chaque groupe le temps nécessaire pour la présentation de son plan devant l'ensemble des participants. Prévoyez suffisamment de temps pour la discussion et invitez les participants à échanger idées et conseils pratiques sur les améliorations à apporter.

## ÉTAPE 3 : Agir (15 minutes)

- Réflexion collective sur la façon de donner suite à ces plans.
  1. De quelle manière les participants peuvent-ils travailler ensemble et avec des alliés de leur entourage après la formation ?
  2. De quelle manière pourraient-ils développer et améliorer leurs plans d'action ?
  3. Comment obtenir du soutien pour mettre en œuvre ces plans ?
- Parlez aux participants de la campagne mondiale d'Amnesty International *Mon corps, mes droits*, et invitez-les à s'engager. Comment peuvent-ils coordonner leur plan d'action avec la campagne ? Rendez-vous sur le site de *Mon corps, mes droits*.



© Amnesty International

## MODÈLE DE PLAN D'ACTION

PLANIFICATION : COMMENT AMENER LE CHANGEMENT SOUHAITÉ ?	
<p><b>Sur quel aspect des droits sexuels et reproductifs votre action porte-t-elle ?</b></p>	
<p><b>Quels problèmes spécifiques abordez-vous dans ce plan ?</b></p>	
<p><b>Qui est le plus touché par ces problèmes ? Pourquoi ?</b></p>	
<p><b>Quel changement voulez-vous voir intervenir ?</b> Par exemple que les jeunes comprennent bien leurs droits sexuels et reproductifs</p>	
<p><b>Que doit-il se produire pour obtenir ce changement ?</b> Pensez à une série de petits changements qui permettront d'atteindre le grand changement. (Par exemple, une éducation sexuelle complète dans les écoles permettra aux jeunes de bien connaître les droits sexuels et reproductifs.)</p>	
<p><b>Que pouvons-nous faire pour faire avancer les choses ?</b> Pensez à des activités réalistes et mesurables. (Par exemple : organiser un nombre x d'ateliers d'éducation à la sexualité.)</p>	
<p><b>Comment saurez-vous que vous avez obtenu le changement désiré ?</b></p>	
<p><b>Quels sont les risques, les problèmes et les obstacles susceptibles d'entraver l'obtention des changements souhaités ?</b></p>	
<p><b>Qui vous sera utile dans la mise en œuvre de votre projet ?</b></p>	

# PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

POUR CHAQUE ACTIVITÉ, RÉFLÉCHISSEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES	
De quelle activité s'agit-il ? Décrivez-la en une phrase.	
Quand cette activité se déroulera-t-elle ?	
Où cette activité se déroulera-t-elle ?	
Qui participera à cette activité ?	
De quels moyens avez-vous besoin ? (Personnes, matériel, financement)	
Comment ferez-vous connaître à l'extérieur ce que vous faites ?	
Quels sont les problèmes ou obstacles susceptibles d'entraver le bon déroulement de votre activité ?	
De quelle manière pouvez-vous surmonter ces problèmes ou obstacles ?	

À photocopier et agrandir pour placer sur le mur



## UN PARCOURS POUR LE CHANGEMENT

### ACTIVITÉS

**ce que nous allons faire pour changer les choses**

Organiser pour les jeunes des ateliers participatifs d'éducation aux droits humains sur les droits sexuels et reproductifs

Rédiger des billets de blog sur des choses vécues par les jeunes en matière d'accès à l'information sur la santé sexuelle

Lancer un groupe Facebook pour partager des articles sur le genre et les droits sexuels et reproductifs, et débattre de ces contenus

Faire circuler sur les réseaux sociaux des liens vers des articles, des campagnes et des prises de position concernant les droits sexuels et reproductifs

Concevoir et créer des badges et des pins pour promouvoir les droits sexuels et reproductifs au niveau local

Donner des petites pièces de théâtre sur les droits sexuels et reproductifs afin de sensibiliser la population et susciter la discussion

Préparer et distribuer des tracts et des affiches sur l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans la localité

Organiser un groupe de discussion ou un débat sur les droits sexuels et reproductifs avec des amis ou un cercle plus large

Organiser une projection de film suivie d'un débat sur les stéréotypes liés au genre ou sur un autre thème concernant les droits sexuels et reproductifs

### RESULTATS

**ce qui doit se produire pour que le changement intervienne**

Les jeunes parlent entre eux des droits sexuels et reproductifs. Ils discutent des stéréotypes et des idées préconçues qui restreignent l'accès à ces droits, pour eux et pour d'autres personnes, et remettent en cause ces stéréotypes et ces idées préconçues.

Les jeunes créent et consultent des contenus médiatiques qui leur parlent, sous les formes et par les canaux qui leur plaisent, et font circuler une information fiable sur la sexualité et la procréation.

### LE CHANGEMENT QUE NOUS VOULONS OBTENIR

**LES JEUNES  
COMPRENENT  
MIEUX LEURS  
DROITS SEXUELS ET  
REPRODUCTIFS**

# BRAVO !



© Amnesty International

Vous avez terminé le module et disposez maintenant des connaissances et compétences nécessaires pour lancer votre campagne.

Vous êtes en mesure de défendre vos droits et de vous mobiliser avec d'autres pour faire en sorte que les jeunes du monde entier aient accès à leurs droits sexuels et reproductifs. Découvrez comment participer à la campagne mondiale d'Amnesty International *Mon corps, mes droits* et vous joindre à des milliers de personnes pour que votre action ait un impact au niveau mondial.

Lors de la Journée internationale de la femme, des militants d'Amnesty International et Evelyn Queiróz (Negahamburger), artiste graffeur, se sont rendus dans le quartier de Lapa, à Rio de Janeiro (Brésil) pour distribuer des tatouages temporaires dans le cadre de la campagne *Mon corps, mes droits*, mars 2014.

## NOTES





**9. a) Quel aspect du module avez-vous le plus apprécié ?**

- Le contenu (le sujet)
- La structure (était-elle conviviale, compréhensible, etc.)
- La méthodologie (activités, méthodes, techniques, etc.)
- Autres \_\_\_\_\_

**b) Expliquez pourquoi ces aspects vous ont plu :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**10. a) Avez-vous constaté, pendant ou après l'atelier, que les participants (cochez les cases correspondantes) :**

- Faisaient preuve d'une meilleure connaissance du contenu ?
- Avaient changé d'attitude ?
- Participaient à la campagne *Mon corps, mes droits* ?
- Avaient envie de mener d'autres actions ?

**b) Précisez vos réponses ci-dessous :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**11. Proposeriez-vous ce module à d'autres groupes ?**  Oui  Non

**12. Avez-vous des suggestions pour améliorer ce module ?** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**13. Merci d'ajouter la date et d'inscrire ici tout autre commentaire :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Veillez faire parvenir ce questionnaire complété au bureau d'Amnesty International de votre pays, ou le scanner et l'envoyer par courriel à [hreteam@amnesty.org](mailto:hreteam@amnesty.org).**

**Merci beaucoup !**



# RESPECTEZ MES DROITS, RESPECTEZ MA DIGNITÉ

## MODULE 3 – LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS SONT DES DROITS HUMAINS

« Les [activités du module] m'ont fait prendre conscience que tout le monde devait avoir le droit de prendre les décisions liées à sa vie sexuelle et à sa santé sexuelle. »

Hassan El Boukri, Maroc

Dans le monde entier, il existe des personnes qui ne disposent pas de la liberté de prendre des décisions concernant leur corps, leur santé, leur sexualité ou encore en matière de procréation, car d'autres limitent ou contrôlent cette liberté. Sur les 1,8 milliard de jeunes qui peuplent la planète, beaucoup sont privés de leurs droits sexuels et reproductifs. Ce module aide les jeunes à comprendre que nous avons tous le droit de prendre nous-mêmes ces décisions. Il est destiné à leur donner les moyens de défendre et de revendiquer leurs droits, de prendre des décisions relatives à leur corps et de faire leurs propres choix en matière de sexualité, de genre et de droits humains sans craindre d'être la cible de discriminations ou de violences.

Ce module est conçu pour une utilisation par et avec des jeunes, notamment de jeunes militants, soucieux de venir en aide à d'autres jeunes, dans le cadre d'une réflexion, d'une analyse critique et d'une action à la fois individuelles et collectives. Il a notamment vocation à leur transmettre les connaissances et les compétences nécessaires pour participer à des discussions difficiles sur un sujet tabou et pour se battre en faveur des droits sexuels et reproductifs.

C'est en communiquant les uns avec les autres que les jeunes acquièrent la confiance nécessaire pour modifier non seulement leur propre comportement et leur propre opinion vis-à-vis de la sexualité et de la reproduction, mais aussi ceux de leur entourage. Ce faisant, ils peuvent former un groupe de personnes autonomes, à même de défendre leurs propres droits comme ceux des autres.

Il s'agit du troisième module éducatif produit dans le cadre de ressources sur l'éducation aux droits humains destinées aux jeunes. Consacré aux droits sexuels et reproductifs, il s'appuie sur les thèmes de droits humains universels présentés dans les deux premiers modules et étudie l'expression de ces droits à travers nos corps et les décisions que nous prenons en matière de sexualité et de procréation.

[amnesty.org](http://amnesty.org)

Index : ACT 35/001/2015 French  
Janvier 2015

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL

